

RAPPORT ANNUEL 2020



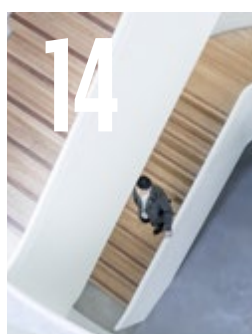
**BGL
BNP PARIBAS**

La banque
d'un monde
qui change

SOMMAIRE



CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS



LES ORGANES DE LA BANQUE



BGL BNP PARIBAS ET SES ACTIONNAIRES



DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



LE GROUPE BNP PARIBAS AU LUXEMBOURG



HISTORIQUE DE BGL BNP PARIBAS



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Préambule	23
Rapport de gestion consolidé	24
Perspectives 2021	35

36

ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS AU
31 DÉCEMBRE 2020

Rapport d'audit	37
Compte de résultat consolidé	44
État du résultat net consolidé et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres consolidés	45
Bilan consolidé	46
Tableau de passage des capitaux propres consolidés du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020	47
Tableau des flux de trésorerie consolidé	49

130

COMPTES ANNUELS
NON CONSOLIDÉS
AU
31 DÉCEMBRE 2020

Bilan statuaire	132
Compte de résultat statuaire	133

RÉPARTITION
BÉNÉFICIAIRE

134

NOTES ANNEXES
AUX ÉTATS
FINANCIERS

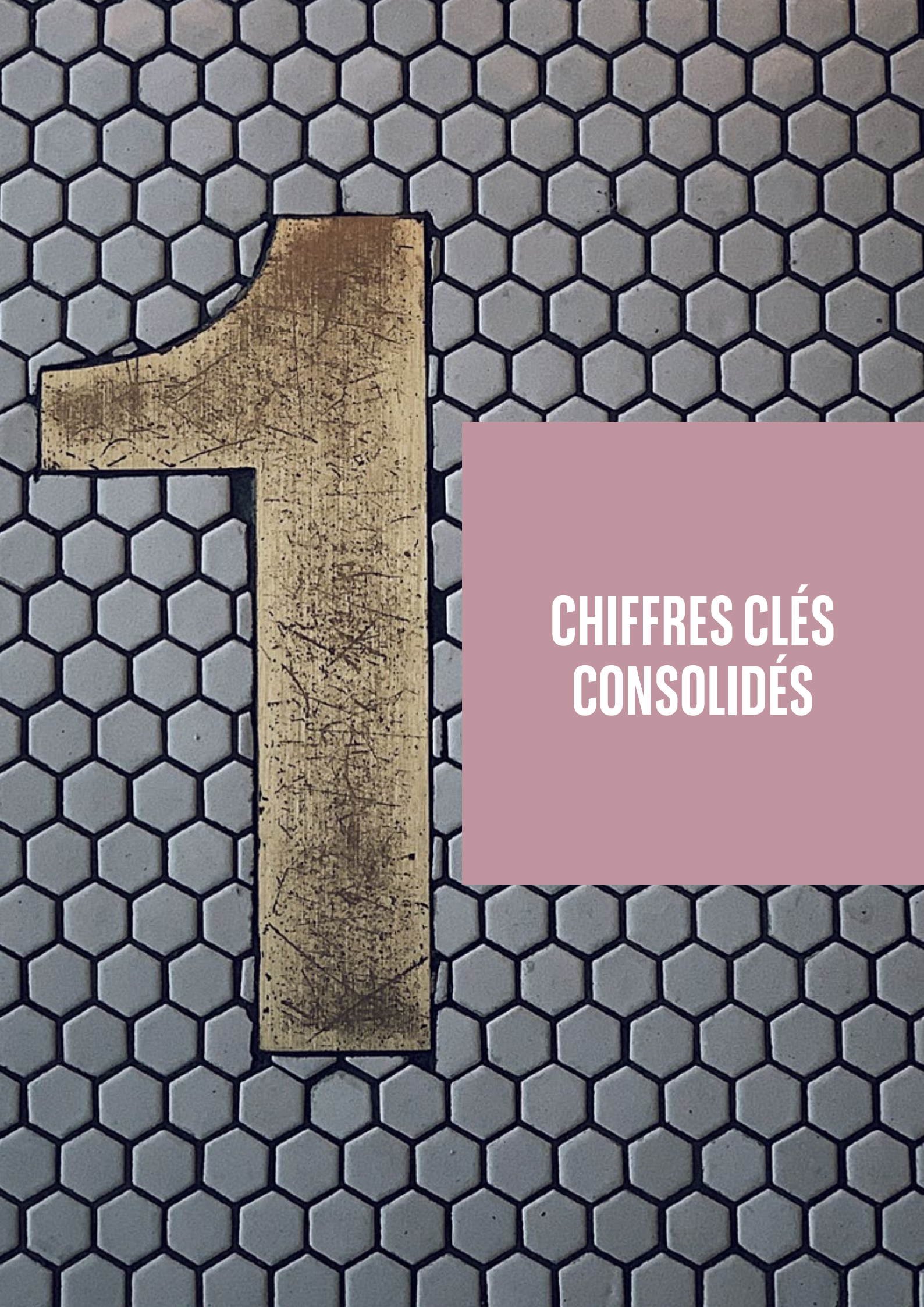
Généralités	51
1. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe	51
2. Notes relatives au compte de résultat	76
3. Informations sectorielles	86
4. Notes relatives au bilan	87
5. Engagements de financement et de garantie	111
6. Rémunération et avantages consentis au personnel	113
7. Informations complémentaires	118

50

136

AGENCES DE
LA BANQUEFILIALES,
PARTICIPATION,
BUSINESS
CENTERS/
SUCCURSALE,
ET AUTRES SO-
CIÉTÉS DU GROUPE
ACTIVES AU
LUXEMBOURG

138



**CHIFFRES CLÉS
CONSOLIDÉS**

<i>En millions d'euros</i>	2020 <i>IFRS 9</i>	2019 <i>IFRS 9</i>	2018 <i>IFRS 9</i>
COMPTE DE RÉSULTAT			
Produit net bancaire	1.595,5	1.515,1	1.447,0
Frais généraux	-784,2	-792,4	-763,9
Coût du risque	-129,7	-101,3	-60,4
Résultat net (part du groupe)	398,3	345,0	338,9

BILAN			
Total du Bilan	56.541,8	56.578,5	54.597,2
Prêts et créances sur la clientèle	34.506,4	33.963,6	31.707,4
Dettes envers la clientèle	34.335,1	33.239,7	31.287,1

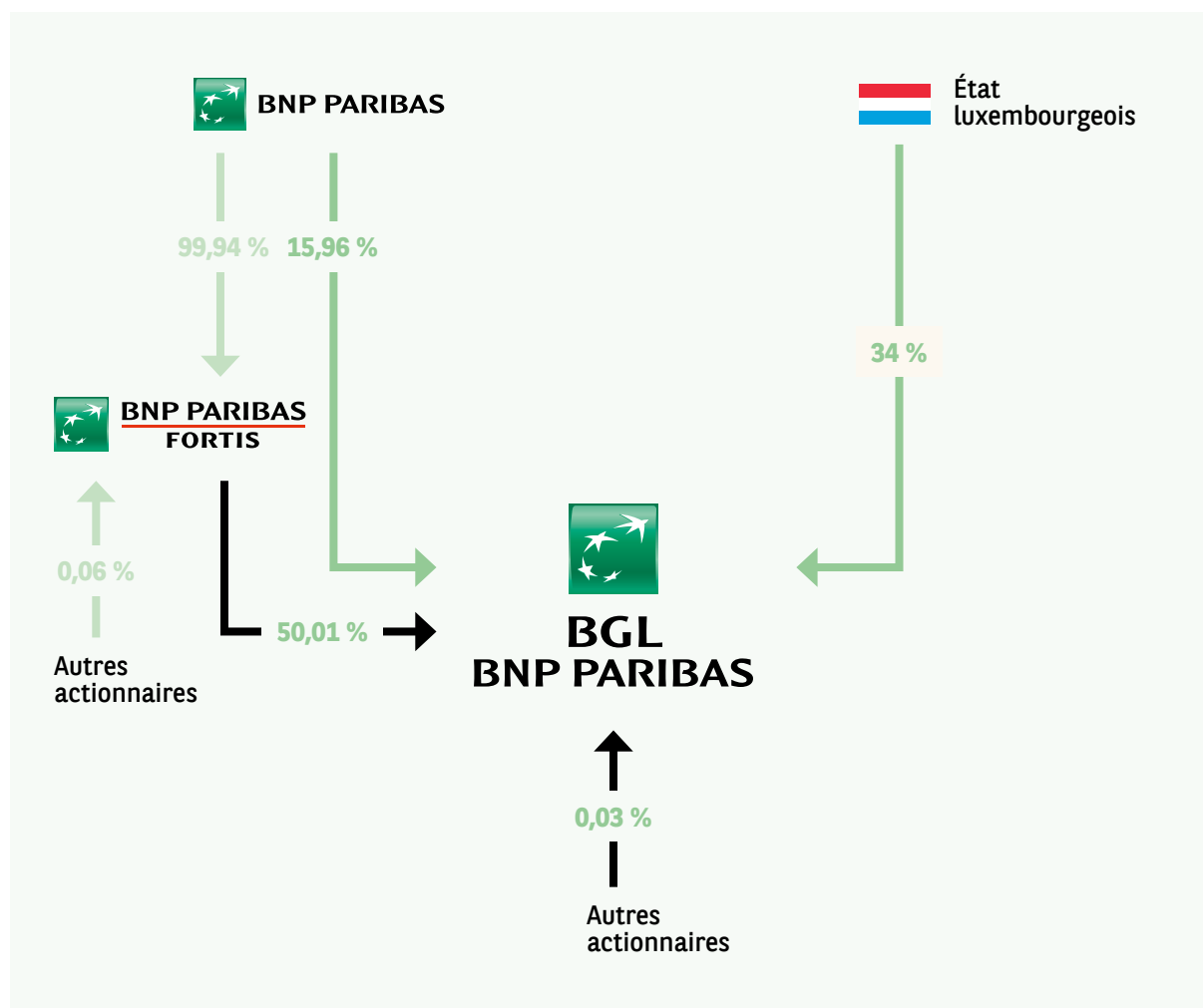
	2020 <i>IFRS 9</i> Bâle III (phasé)	2019 <i>IFRS 9</i> Bâle III (phasé)	2018 <i>IFRS 9</i> Bâle III (phasé)
Fonds propres réglementaires	6 312,6	6.020,9	5.909,3
Actifs à risque pondérés	26 862,0	26.539,5	26.208,0
Coefficient de solvabilité Bâle III	23,5%	22,7%	22,6%

RATINGS (MARS 2021)	Moody's	Standard & Poor's	Fitch
Court terme	P-1	A-1	F1
Long terme	A2	A+	A+

**BGL BNP PARIBAS
ET SES
ACTIONNAIRES**

Structure de l'actionnariat

Situation au 31 décembre 2020





LE GROUPE BNP PARIBAS AU LUXEMBOURG

Avec quelque **3.700 collaborateurs**, les entités et métiers du Groupe BNP Paribas au Luxembourg apportent une réponse aux besoins des particuliers et des entreprises, des investisseurs, ainsi que de la clientèle corporate et institutionnelle dans les domaines d'activité **Retail Banking & Services**, **International Financial Services** et **Corporate & Institutional Banking**.

Retail Banking & Services : une offre pour les particuliers et les entreprises

Métiers

Le métier **Banque de Détail à Luxembourg** offre à sa clientèle, composée de particuliers, de professions libérales et de professionnels, des produits et services allant de la gestion au quotidien, aux financements de projets d'acquisition ou de construction en passant par les produits d'épargne, de bancassurance et de placements. Elle propose une offre de produits bancaires parmi les plus larges de la place pour le segment des particuliers.

Le réseau commercial compte 34 agences appuyées par 19 équipes spécialisées dans les domaines du crédit immobilier, de l'investissement, des clients professionnels et des professions libérales ainsi que des clients non-résidents.

Le métier **Banque des Entreprises à Luxembourg** est le partenaire bancaire de référence au Luxembourg des grandes entreprises et PME, du secteur public, des professionnels de l'immobilier, des organisations sociales et des startups.

Le métier **Banque Privée à Luxembourg** propose aux clients fortunés – résidents luxembourgeois et de la Grande Région – des solutions de gestion financière et patrimoniale globale et sur-mesure dans ses différents Centres de banque privée répartis sur le territoire luxembourgeois dont la Villa, située au boulevard Royal à Luxembourg-Ville.

Les trois métiers au Luxembourg – Banque de Détail, Banque des Entreprises et Banque Privée – travaillent en étroite collaboration.

■ Leasing :

BNP Paribas Lease Group Luxembourg S.A. est le leader sur le marché local du leasing financier et offre des solutions attractives de financement d'équipements à la clientèle professionnelle.

Arval offre des services de leasing opérationnel aux particuliers et aux sociétés en mettant en œuvre des solutions qui simplifient et optimisent la gestion de la mobilité automobile de ses clients.

International Financial Services : une offre globale pour les investisseurs

Métiers

BNP Paribas Wealth Management propose des solutions de gestion patrimoniale et financière sur mesure, ainsi qu'un ensemble de services et de prestations haut de gamme : le conseil en investissements, la gestion discrétionnaire, l'organisation et la planification du patrimoine, le financement, ainsi que des expertises de diversification des actifs.

Gestion d'actifs

BNP Paribas Asset Management offre une gamme complète de services de gestion financière aux clients institutionnels et aux distributeurs à travers le monde.

Assurance

Cardif Lux Vie propose des solutions assurances et des services de haute qualité contribuant à une croissance durable et responsable. Au Luxembourg et en Grande Région, Cardif Lux Vie fournit aux réseaux de bancassurance et de courtage des contrats d'assurance vie épargne, retraite et prévoyance à forte valeur ajoutée pour les particuliers et les professionnels. Pour les clients fortunés évoluant dans un contexte international, Cardif Lux Vie élabore des offres sur mesure et pérennes en architecture ouverte à travers un large réseau de partenaires haut de gamme.

Services immobiliers

BNP Paribas Real Estate propose des solutions sur mesure grâce à une offre multi-expertise de 6 métiers de l'immobilier : Property Management, Expertise, Conseil, Transaction, Promotion, Investment Management.

Corporate & Institutional Banking : un dispositif performant pour la clientèle corporate et institutionnelle

Le métier **Corporate and Institutional Banking à Luxembourg** propose aux clients de la Banque essentiellement aux entreprises et aux clients institutionnels, des produits et services liés aux marchés de capitaux et de financements à Luxembourg.

BNP Paribas Securities Services propose une expertise reconnue de longue date dans l'administration des fonds, les émissions obligataires internationales, les services de dépositaire et de transferts de valeurs et leur ingénierie respective. BNP Paribas Securities Services apporte également son savoir-faire unique aux clients pour leurs transactions de marché, leur service aux investisseurs, leur gestion du risque et l'optimisation du rendement de leur portefeuille..





HISTORIQUE DE BGL BNP PARIBAS

1919



Fondée sous le nom de **Banque Générale du Luxembourg** (BGL).

Fondateurs : Société Générale de Belgique de concert avec un groupe d'investisseurs privés du Luxembourg et de Belgique.

1998



Le Groupe **Fortis** devient l'**actionnaire de référence** (53,2%) de la Banque suite au **lancement d'une Offre Publique d'Achat des actions** de la Générale de Banque.

2005

La Banque Générale du Luxembourg change de nom et exerce ses activités sous le nom de **Fortis Banque Luxembourg**.

2009



BNP PARIBAS

Le Groupe BNP Paribas devient **actionnaire majoritaire de BGL** (65,96 %) au côté de l'État luxembourgeois qui reste un actionnaire significatif (34 %).

1984



Les actions Banque Générale du Luxembourg sont **cotées en Bourse**.

2000



La Banque Générale du Luxembourg et Fortis renforcent leur **partenariat stratégique**.

2008

BGL

L'État luxembourgeois entre dans l'**actionnariat de la Banque** à hauteur de 49,9% qui opère sous le nom de **BGL**.

2009



**BGL
BNP PARIBAS**

BGL adopte le nom de **BGL BNP Paribas**.

A high-angle, top-down photograph of a man in a grey coat and white shirt walking on a light-colored wooden floor. He is positioned next to a white wall or railing. The floor is made of wide wooden planks. A large, semi-transparent purple rectangle is overlaid on the right side of the image, containing the text "LES ORGANES DE LA BANQUE" in white, bold, sans-serif capital letters.

LES ORGANES DE LA BANQUE

Conseil d'administration



Étienne Reuter, Président du Conseil d'administration

ÉTIENNE REUTER

Directeur de l'Inspection Générale des Finances, Luxembourg
Président

THIERRY LABORDE

Directeur Général Adjoint BNP Paribas, Paris
Vice-président

S.A.R. LE PRINCE GUILLAUME DE LUXEMBOURG

Luxembourg
Administrateur

JEAN-MARIE AZZOLIN

Représentant du personnel, Luxembourg
Administrateur

GEOFFROY BAZIN

Président du Comité exécutif, Luxembourg
Administrateur
(jusqu'au 9 juillet 2020)

DIDIER BEAUVOIS

Membre du Comité de direction et du Comité exécutif de BNP Paribas Fortis, Bruxelles
Administrateur

BEATRICE BELORGEY

Présidente du Comité exécutif, Luxembourg
Administratrice
(à partir du 10 juillet 2020)

FRANCIS CAPITANI

Représentant du personnel, Luxembourg
Administrateur

JEAN CLAMON

Ingénieur, Administrateur de sociétés, Paris
Administrateur

ANNA DARESTA

Représentante du personnel, Luxembourg
Administratrice

GABRIEL DI LETIZIA

Représentant du personnel, Luxembourg
Administrateur

GUYLAINE DYÈVRE

Secrétaire du Conseil d'administration de BNP Paribas, Paris
Administratrice
(à partir du 13 février 2020)

JEAN-PAUL FRIEDRICH

Représentant du personnel, Luxembourg
Administrateur

MAXIME JADOT

Président du Comité de direction et du Comité exécutif de BNP Paribas Fortis, Bruxelles
Administrateur

JOSIANE KREMER

Représentante du personnel, Luxembourg
Administratrice

VINCENT LECOMTE

Co-CEO BNP Paribas Wealth Management, Paris
Administrateur

ERIC MARTIN

Administrateur de sociétés, Paris
Administrateur

BAUDOUIN PROT

Administrateur de sociétés, Paris
Administrateur

DENISE STEINHÄUSER

Représentante du personnel, Luxembourg
Administratrice

CARLO THELEN

Économiste, Luxembourg
Administrateur

TOM THEVES

Premier Conseiller de Gouvernement, Luxembourg
Administrateur

CARLO THILL

Économiste, Luxembourg
Administrateur

Bureau du conseil

ÉTIENNE REUTER

Président du Conseil d'administration
Président

THIERRY LABORDE

Vice-président du Conseil d'administration
Membre

GEOFFROY BAZIN

Président du Comité exécutif
Membre
(jusqu'au 9 juillet 2020)

BEATRICE BELORGEY

Présidente du Comité exécutif
Membre
(à partir du 10 juillet 2020)

Comité des risques

JEAN CLAMON

Administrateur
Président

DIDIER BEAUVOIS

Administrateur
Membre

ERIC MARTIN

Administrateur
Membre

ÉTIENNE REUTER

Président du Conseil d'administration
Membre

Comité d'audit

CARLO THILL

Administrateur
Président à partir du 01/01/2021

JEAN CLAMON

Administrateur
Membre à partir du 01/01/2021
Président jusqu'au 31/12/2020

DIDIER BEAUVOIS

Administrateur
Membre

CARLO THELEN

Administrateur
Membre

TOM THEVES

Administrateur
Membre

Comité de nomination

ÉRIC MARTIN

Administrateur
Président

THIERRY LABORDE

Vice-Président du Conseil d'administration
Membre

ÉTIENNE REUTER

Président du Conseil d'administration
Membre

Comité de rémunération

CARLO THELEN

Administrateur
Président à partir du 01/01/2021
Membre jusqu'au 31/12/2020

THIERRY LABORDE

Vice-président du Conseil d'administration
Membre à partir du 01/01/2021
Président jusqu'au 31/12/2020

ÉTIENNE REUTER

Président du Conseil d'administration
Membre

DENISE STEINHÄUSER

Administratrice
Membre

Comité exécutif

BEATRICE BELORGEY

Présidente (à partir du 10 juillet 2020)

GEOFFROY BAZIN

Président (jusqu'au 9 juillet 2020)

FABRICE CUCCHI

Chief Transformation Officer
Membre

FRANCOIS DACQUIN

Wealth Management
Membre

LOUIS DE LOOZ-CORSWAREM

Ressources humaines
Membre

ANNE-SOPHIE DUFRESNE

Banque des Entreprises et
Corporate and Institutional Banking
Membre

LUC HENRARD

Chief Risk Officer
Membre (jusqu'au 31 juillet 2020)

LAURENT JANSEN

Chief Financial Officer
Membre (à partir du 1^{er} octobre 2020)

MARC LENERT

Chief Operating Officer
Membre (jusqu'au 31 juillet 2020)

BENEDICTE MONNERON

Chief Operating Officer
Membre (à partir du 1^{er} août 2020)

YVES NOSBUSCH

Communication, Responsabilité Sociétale
des Entreprises et Stratégie
Membre
(à partir du 1^{er} octobre 2020)

THIERRY SCHUMAN¹⁾

Clients et Partenaires Stratégiques Luxembourg
Membre

MINE VOLLE

Chief Risk Officer
Membre (à partir du 1^{er} août 2020)

VALERIE VOUAUX-JACQUEMART

Chief Compliance Officer
Membre (à partir du 1^{er} octobre 2020)

Secrétariat général

DELPHINE DU RETAIL

Secrétaire Générale

Réviseur externe

DELOITTE AUDIT SÀRL

Inspection générale

OLIVIER THIRY

Direction des filiales

LUXEMBOURG

BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS S.A.

CHARLOTTE DENNERY

Administratrice Directrice Générale

BNP PARIBAS LEASE GROUP LUXEMBOURG S.A.

VINCENT HAINAUT

Directeur Général

GLOBAL GENERAL PARTNER S.A.

PAOLO GIANFERRARA

Directeur Général

¹⁾ Thierry Schuman ne fait pas partie de la « direction autorisée » au sens de la circulaire CSSF 12/552

LE COMITÉ



1.



2.



3.



4.



5.



6.

1. BEATRICE BELORGEY
2. FABRICE CUCCHI
3. FRANCOIS DACQUIN
4. LOUIS DE LOOZ-CORSWAREM
5. ANNE-SOPHIE DUFRESNE
6. LAURENT JANSEN

EXÉCUTIF

7.



8.



9.



10.



11.



7. BENEDICTE MONNERON

8. YVES NOSBUSCH

9. THIERRY SCHUMAN

10. MINE VOLLE

11. VALERIE VOUAUX-JACQUEMART

A close-up photograph of a hand holding a black and gold ballpoint pen, writing on a white document. The background is blurred, showing a person's face and a blue patterned shirt. A semi-transparent grey rectangle is overlaid on the right side of the image, containing the title text in white.

DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(dans le cadre de la loi « transparence » du 11 janvier 2008)

Le Conseil d'administration déclare que, à sa connaissance, les comptes consolidés établis conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de BGL BNP Paribas S.A. et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation au 31 décembre 2020 et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution, les résultats et la situation de BGL BNP Paribas S.A. et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Luxembourg, le 9 mars 2021

A woman with short dark hair, wearing a white shirt and a dark blazer, is looking out a large window. She is holding a dark tablet or folder. The background shows a blurred cityscape. The image has a professional, corporate feel.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Préambule

L'année 2020 était marquée par la pandémie de Covid-19. Au plan économique, cette crise sanitaire a mené à des contractions significatives du PIB à travers le monde. En zone euro, la plus forte contraction a eu lieu au deuxième trimestre. Elle était suivie d'un rebond net de l'activité au troisième trimestre, puis d'un nouveau ralentissement au quatrième trimestre avec la réintroduction de mesures de confinement. Pour l'ensemble de l'année, la contraction du PIB était de l'ordre de 6,8% en zone euro et de 3,5% aux États-Unis.

Au plan monétaire, les principales banques centrales ont procédé à des achats obligataires de grande envergure, ce qui a mené à une augmentation substantielle de leurs bilans. La Banque centrale européenne (BCE) a ainsi introduit un programme d'achats d'urgence face à la pandémie (Pandemic Emergency Purchase Programme ou PEPP), dont l'enveloppe totale a été augmentée au mois de décembre 2020 pour atteindre 1.850 milliards d'euros. Le choc désinflationniste de l'épidémie a en effet été significatif. L'inflation en zone euro s'est ainsi établie en décembre 2020 en territoire négatif pour le cinquième mois consécutif (-0,3 % en glissement annuel), tandis que la composante sous-jacente, c'est-à-dire corrigée des produits dont les prix sont les plus volatils, reste positive mais à un niveau historiquement faible (+0,2%).

Aux États-Unis, la Réserve fédérale (Fed) a rapidement abaissé son taux directeur au début de la pandémie. La politique monétaire américaine devrait rester très accommodante pendant une période prolongée et ce d'autant plus que, suite à sa revue stratégique, la Fed a changé son objectif à un taux d'inflation moyen de 2%. Pour compenser une hausse des prix restée trop longtemps en dessous de cet objectif, la Fed s'est ainsi engagée à accepter un dépassement modéré et temporaire de sa cible d'inflation pour aboutir à une inflation moyenne conforme, sur la durée, à son objectif de 2%.

Au Luxembourg, le Statec table sur une contraction du PIB de l'ordre de 1,3% pour l'année 2020. Malgré cette contraction significative du PIB, la croissance nette de l'emploi est restée positive, avec un taux de croissance estimé à 2,0% en 2020. Le taux de chômage a néanmoins augmenté pour atteindre un taux de 6,4% en décembre 2020. L'inflation est en baisse par rapport à l'année précédente, le taux d'inflation s'établissant en moyenne à 0,8%, comparé à 1,7% en 2019.

Rapport de gestion consolidé

Résultats consolidés

Compte de résultat	Exercice 2020	Exercice 2019	Variation	
			Valeur	%
<i>En millions d'euros</i>				
Produit net bancaire	1.595,5	1.515,1	80,4	5 %
Frais généraux	(784,2)	(792,4)	8,2	-1 %
Résultat brut d'exploitation	811,3	722,7	88,7	12 %
Coût du risque	(129,7)	(101,3)	(28,4)	28 %
Résultat d'exploitation	681,6	621,4	60,2	10 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	11,9	14,4	(2,4)	-17 %
Gains nets sur autres actifs immobilisés	0,8	0,1	0,7	n/a
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	0,9	(0,9)	-100 %
Résultat avant impôt	694,3	636,7	57,6	9 %
Impôt sur les bénéfices	(142,4)	(147,5)	5,1	-3 %
RÉSULTAT NET	551,9	489,2	62,6	13 %
DONT RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	398,3	345,0	53,2	15 %

Analyse du compte de résultat et du bilan

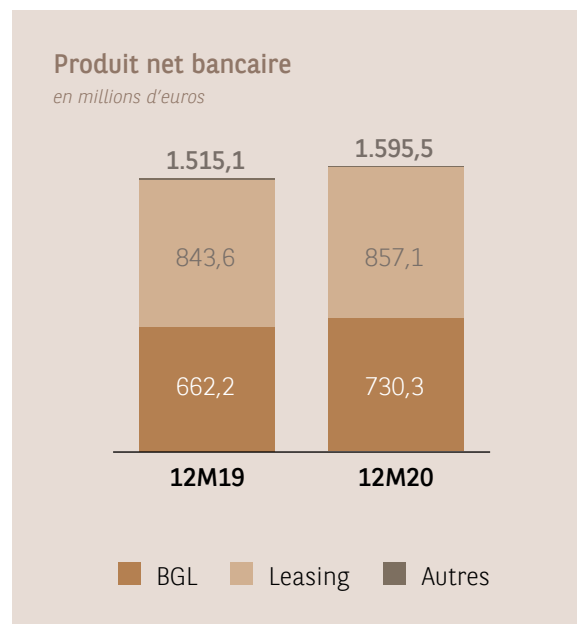
Le **Produit net bancaire** s'élève à 1.595,5 millions d'euros au 31 décembre 2020, en hausse de 80,4 millions d'euros ou 5% par rapport au 31 décembre 2019.

Les **Résultats nets d'intérêts** s'établissent à 1.244,3 millions d'euros, en hausse de 67,2 millions d'euros ou 6% par rapport à 2019.

Au niveau des activités bancaires, les résultats nets d'intérêts augmentent de 57,6 millions d'euros ou 14%. Retraités des positions de couverture dont les résultats d'intérêts sont comptabilisés au niveau du poste Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat, ils augmentent de 24,4 millions d'euros ou 5%. Les résultats nets d'intérêts sur les activités liées à la clientèle sont en hausse de 16,7 millions d'euros, portés essentiellement par la croissance des volumes moyens de crédit de 9%. La hausse s'explique également par un effet positif de 10,7 millions d'euros lié au système de taux à paliers (dit de « tiering ») mis en place par la Banque Centrale Européenne à la fin de l'année 2019.

Les activités du Leasing International dégagent des résultats nets d'intérêts en hausse de 10,2 millions d'euros ou 1% par rapport à 2019, bien que cette croissance soit cependant minorée de 9,6 millions d'euros en raison de l'évolution défavorable des cours de change pour certaines entités situées hors de la zone euro. La crise sanitaire a également ralenti

la production industrielle entraînant une chute importante de la production de contrats de leasing de mars à mai 2020. Depuis le mois de juin 2020, on constate néanmoins un rebond important, le retard enregistré durant le premier confinement a ainsi été en partie rattrapé au 2ème semestre 2020. Les taux de marge de la nouvelle production sont en revanche en hausse.



Les **Produits nets de commissions** s'établissent à 184,9 millions d'euros, en hausse de 6,1 millions d'euros ou 3% par rapport au 31 décembre 2019. La Banque enregistre une baisse des commissions de 3,9 millions d'euros ou -3% notamment du fait de la baisse des commissions sur moyens de paiement

en lien avec l'effet de la crise sanitaire sur l'activité économique. Les commissions sur ordres de bourse sont en revanche en hausse en raison de volumes de transactions importants, en particulier au 1^{er} semestre. Enfin, les rétrocessions de commissions liées aux activités du métier CIB sont en repli du fait de revenus non récurrents enregistrés en 2019. Le Leasing International, quant à lui, dégage une hausse des commissions de 10,0 millions d'euros ou 35%, dont 3,1 millions d'euros en lien avec l'élargissement du périmètre de consolidation.

Les **Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat** sont en baisse de 29,6 millions d'euros, pour s'établir à 30,4 millions d'euros.

Au niveau de la Banque, les gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat s'établissent à 28,8 millions d'euros, en baisse de 33,0 millions d'euros. Retraité des éléments de couverture dont la compensation se trouve au niveau des Résultats nets d'intérêts, le poste est en hausse de 0,2 million d'euros ou 2%.

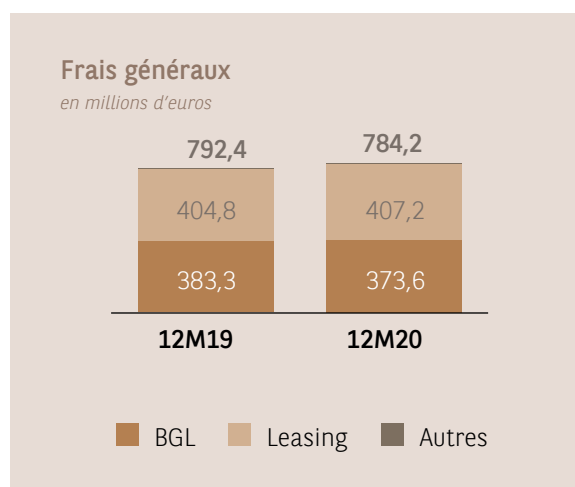
Au niveau du Leasing International, la réévaluation de la participation indienne détenue dans SREI INFRASTRUCTURE FINANCE LIMITED a eu un impact négatif à hauteur de 0,5 million d'euros contre 6,7 millions d'euros l'année précédente.

Les **Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres** dégagent un gain de 20,3 millions d'euros, en hausse de 7,2 millions d'euros ou 54% par rapport à 2019. La Banque a d'une part, perçu un dividende de 8,8 millions d'euros d'une participation non consolidée contre 4,8 millions d'euros en 2019. D'autre part, elle a réalisé des plus-values nettes de cessions sur titres souverains et bancaires pour 7,0 millions d'euros en 2020 contre 4,2 millions d'euros sur un titre souverain l'année précédente. Les activités du Leasing International contribuent à ce poste à hauteur de 4,4 millions d'euros en hausse de 0,3 million d'euros ou 7% par rapport à l'an passé. En 2020, le Leasing International, a en effet pu bénéficier de revenus de dividendes plus importants sur les participations non consolidées.

Les **Produits et charges des autres activités** comprennent essentiellement les revenus nets des immeubles de placement tant au niveau de la Banque que de certaines entités de Leasing International ainsi que les revenus issus de la gestion de parcs informatiques et de flottes de matériel roulant industriel au sein d'entités spécialisées du Leasing

International. Le poste enregistre un montant net de 115,6 millions d'euros en hausse de 29,5 millions d'euros ou 34% par rapport au 31 décembre 2019. En 2020, la Banque a réalisé une plus-value de 40,0 millions sur la cession d'un de ses immeubles. Au niveau du Leasing International, le poste enregistre un montant net de 47,3 millions d'euros, en recul de 10,6 millions d'euros principalement lié à la revalorisation de certains contrats immobiliers, générant une dotation de 7,3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, les **Frais généraux** atteignent 784,2 millions d'euros en baisse de 8,2 millions d'euros ou 1% par rapport à 2019.



Au niveau des activités bancaires, les frais généraux sont en recul de 9,6 millions d'euros ou 3%. Les frais de personnel diminuent de 16,9 millions d'euros ou 7% du fait de la baisse des effectifs moyens de 5% sur l'année écoulée. Au 31 décembre 2020, la Banque compte 2088 équivalents temps plein. La Banque a en outre constitué une provision d'un montant de 10,0 millions d'euros (contre 18,8 millions d'euros en 2019) liée à la mise en place d'un plan de départs anticipés à la retraite sur base volontaire.

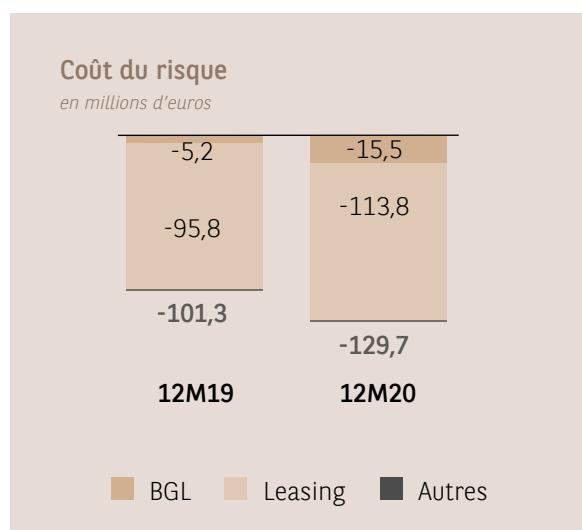
Les **autres frais généraux** augmentent de 6,3 millions d'euros ou 5%, en raison notamment de la hausse de la contribution aux différents Fonds réglementaires pour 4,0 millions d'euros ou 29%, et de la hausse des coûts informatiques et de consultance en lien avec la conduite de projets stratégiques.

Au niveau des activités de Leasing International, les frais généraux augmentent de 2,4 millions d'euros ou 1% en raison de charges d'amortissements plus élevées. Le poste dotations aux amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève à 19,9 millions d'euros, en

hausse de 2,4 millions d'euros ou 14%. Cette hausse est liée notamment au démarrage en 2020 d'un projet de changement du Système IT du Leasing qui va s'étendre pendant plusieurs années. Hors cet impact, la hausse des frais généraux est en lien avec la stratégie d'investissement du Leasing destinée à accompagner le plan de développement commercial.

Le Résultat brut d'exploitation s'établit à 811,3 millions d'euros, en hausse de 88,7 millions d'euros ou 12 % par rapport au 31 décembre 2019. Retraité de la plus-value dégagée sur la cession immobilière réalisée, le Résultat brut d'exploitation est en hausse de 48,7 millions d'euros ou 7%.

Le **Coût du risque** enregistre une dotation de 129,7 millions d'euros en hausse de 28,4 millions d'euros ou 28% par rapport au 31 décembre 2019.



Au niveau de la Banque, le coût du risque s'établit à 15,5 millions d'euros contre 5,2 millions d'euros l'an passé. Cette hausse, localisée aussi bien au niveau des provisions spécifiques sur créances douteuses (strate 3) que des provisions collectives, tient compte des pertes attendues sur encours sains (strates 1 et 2) liées à l'actualisation des scénarii macro-économiques dus aux effets de la crise sanitaire et à la revue du modèle de risque.

Quant au coût du risque du Leasing International, il s'établit à 113,8 millions d'euros, en hausse de 17,9 millions d'euros ou 19% par rapport à l'an passé. Le poste inclut un provisionnement des pertes attendues sur encours sains (strates 1 et 2) liées à l'actualisation des scénarii macro-économiques dus aux effets de la crise sanitaire et une dotation des provisions spécifiques sur créances douteuses (strate 3) principalement localisées en France.

La **Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence** s'établit à 11,9 millions d'euros contre 14,4 millions d'euros en 2019.

La contribution des résultats de l'assurance-vie à Luxembourg (Cardif Lux Vie SA), dans laquelle la Banque détient 33%, s'élève à 15,6 millions d'euros, en progression de 0,7 million d'euros ou 5% par rapport à l'exercice 2019.

La contribution du Leasing International s'établit à -3,4 millions d'euros en 2020, en baisse de 2,8 millions d'euros. Ce recul est expliqué en partie par la dégradation du coût du risque sur une entité en run-down.

La **charge d'impôts sur le résultat** est en baisse de 5,1 millions d'euros ou 3% par rapport à l'exercice précédent et s'établit à 142,4 millions d'euros.

Au niveau de la Banque, le poste augmente de 22,3 millions d'euros expliqué par la hausse du revenu imposable en 2020, tandis qu'en 2019 la Banque avait bénéficié de la baisse du taux d'imposition au Luxembourg. Quant au Leasing International, la charge d'impôts sur le résultat baisse de 27,6 millions d'euros en lien avec l'ajustement du taux d'imposition en France et de l'activation de pertes fiscales reportables en 2020.

Au global, après déduction des résultats appartenant aux minoritaires, le **Résultat net part du groupe** pour l'exercice 2020 présente un bénéfice net de 398,3 millions d'euros, en hausse de 53,2 millions d'euros ou 15% par rapport à 2019. Retraité de l'impact de la plus-value de cession immobilière dégagée par la Banque en 2020, le Résultat net part du groupe est en hausse de 22,8 millions d'euros ou 7%.

Bilan

Au 31 décembre 2020, le total du bilan est stable par rapport à l'an passé et s'élève à 56,5 milliards d'euros.

Au niveau de l'actif, le poste **Caisse, Banques centrales** s'élève à 8,4 milliards d'euros contre 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2019. Il est essentiellement constitué des dépôts à court terme effectués auprès de la Banque Centrale du Luxembourg. Au 31 décembre 2019, le placement était limité à la réserve obligatoire, l'excédent ayant été remplacé auprès du groupe BNP Paribas au travers d'opérations intra-groupes.

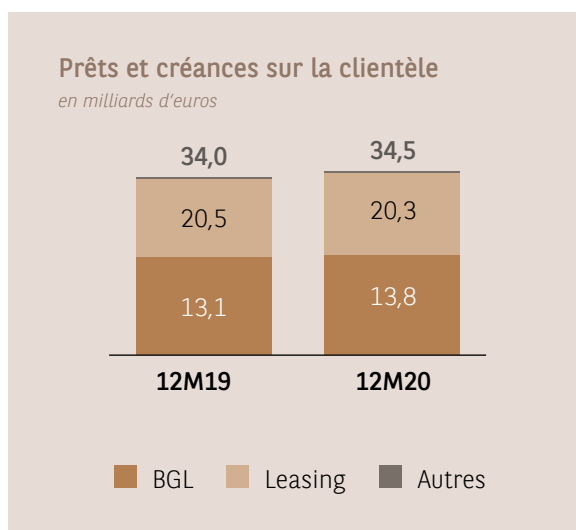
Les **Instruments financiers en valeur de marché par résultat** s'établissent à 0,6 milliard d'euros au 31 décembre 2020 contre 0,9 milliard d'euros au 31 décembre 2019. Ce poste comprend essentiellement des portefeuilles titres de la Banque qui ne remplissent pas les critères prévus par la norme IFRS 9 pour être classés dans les catégories d'instruments en valeur de marché par capitaux propres ou au coût amorti.

Les **Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres** s'élèvent à 2,4 milliards d'euros contre 1,8 milliard d'euros au 31 décembre 2019. Ce poste est composé principalement du portefeuille d'obligations détenues par la Banque, en majeure partie de titres souverains et supranationaux ainsi que bancaires.

Au cours de l'année 2020, le portefeuille obligataire de la Banque a été consolidé par l'achat de titres souverains et supranationaux, d'obligations bancaires et de titres d'émetteurs publics pour un montant total de 979 millions d'euros dans le cadre de la gestion active du bilan de la Banque. La banque a également cédé divers titres en plus du remboursement d'un titre public. L'impact total sur le poste est de 347 millions d'euros.

Les **Prêts et créances au coût amorti** sont en baisse de 8,3 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2019 pour s'établir à 41,4 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

- Les Prêts et créances sur les établissements de crédit s'élèvent à 6,9 milliards d'euros, en recul de 8,8 milliards d'euros. Cette baisse est à attribuer principalement à l'arrivée à échéance, début 2020, d'opérations de prise en pension de BGL BNPP avec le groupe BNP Paribas pour 8,0 milliards d'euros. De plus, les placements à terme auprès des entités du groupe sont en baisse de 0,7 milliard d'euros.
- Les Prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 34,5 milliards d'euros, en hausse de 0,5 milliard d'euros. Au niveau des activités bancaires, les encours augmentent de 0,7 milliard d'euros ou 6% par rapport au 31 décembre 2019 du fait notamment de la hausse des encours de crédits immobiliers pour 0,5 milliard d'euros (+8%) lié à un marché immobilier toujours en croissance malgré la crise sanitaire. Au niveau des activités de leasing, les Prêts et créances sur la clientèle sont en baisse de 0,2 milliard d'euros ou 1% pour s'établir à 20,3 milliards d'euros.



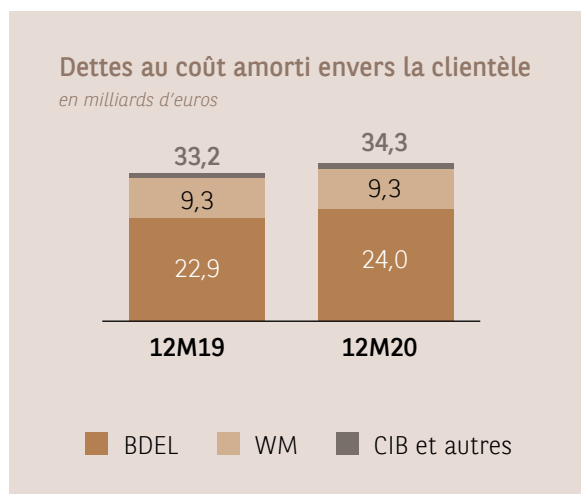
Les **Titres de dettes au coût amorti** sont en recul de 33 millions d'euros ou 3% pour s'établir à 1,1 milliard d'euros au 31 décembre 2020. Cette baisse, entièrement localisée au niveau de la Banque, fait suite notamment aux remboursements d'un titre souverain et d'un titre d'une entité publique pour 85 millions d'euros, compensée en partie par l'achat d'un titre bancaire et d'un titre d'entité publique garanti par l'Etat pour 64 millions d'euros.

Au niveau du **passif**, le poste **Instruments financiers en juste valeur par résultat** s'établit à 294 millions d'euros, en hausse de 22 millions d'euros ou 8% par rapport à l'an passé. Cette variation s'explique notamment par une hausse de 98 millions d'euros des opérations de mises en pension au niveau de l'activité Prime Solutions & Financing, compensée en partie par le remboursement, en mars 2020, de deux émissions EMTN (Euro Medium Term Notes) subordonnées évaluées à la juste valeur pour un total de 60 millions d'euros.

Le poste **Dettes au coût amorti** s'établit à 44,4 milliards d'euros au 31 décembre 2020 en baisse de 858 millions d'euros ou 2%.

- Les **Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit** sont en baisse de 2,0 milliards d'euros ou 16% et s'établissent à 10,1 milliards d'euros au 31 décembre 2020. Cette diminution est à attribuer notamment à la baisse des emprunts interbancaires de la Banque auprès d'autres entités du groupe BNP Paribas pour un montant de 1,2 milliard d'euros. Au niveau des activités de leasing, les Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit sont en baisse de 0,9 milliard d'euros ou 11% pour s'établir à 7,4 milliards d'euros.

- Les **Dettes au coût amorti envers la clientèle** s'établissent à 34,3 milliards d'euros au 31 décembre 2020, en hausse de 1,1 milliard d'euros ou 3% par rapport au 31 décembre 2019.



Au niveau de la Banque de Détail, les dépôts sont en croissance de 0,6 milliard ou 10% par rapport au 31 décembre 2019. Les dépôts des Entreprises à Luxembourg sont en hausse de 0,4 milliard ou 3%. Enfin, les dépôts de Wealth Management sont stables à 9,3 milliards d'euros.

Les **Dettes représentées par un titre** s'établissent à 1,1 milliard d'euros au 31 décembre 2020, en hausse de 395 millions d'euros ou 56% en raison d'une demande accrue de la part des investisseurs de papiers à court terme (European Commercial Paper) en USD et en EUR.

Fonds propres

Au 31 décembre 2020, hors résultat de la période courante et après application des déductions prudentielles, les **fonds propres réglementaires** établis selon la réglementation Bâle 3 atteignent 6,3 milliards d'euros et le **Ratio de solvabilité** s'élève à 23,5%, contre respectivement 6,0 milliards d'euros et 22,7% au 31 décembre 2019.

La gestion des risques au sein de la Banque

La politique de la Banque en matière de gestion des risques est plus amplement décrite au sein du « Pilier 3 de Bâle 3 - BGL BNP Paribas au 31 décembre 2020 » sous le chapitre « Gestion des risques et adéquation des fonds propres ». Cette politique vise à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux critères exigés en matière de gouvernance. En plus des fonctions centrales de

gestion des risques de la Banque, responsables de coordonner le suivi des risques, chaque métier est doté d'une fonction de Contrôle permanent dédiée à son activité particulière et qui assume la responsabilité primaire pour les risques en relation avec les activités du métier.

Au niveau central, les risques sont suivis et gérés par des comités spécifiques qui se réunissent à intervalles réguliers.

Les risques de crédit sont en majeure partie suivis par les Comités de Crédits (Comités Douteux, Comité Crédits et Comité Central des Crédits). En sus de ces Comités de Crédits, un Comité Watchlist and Doubtful Debt trimestriel permet de réaliser un focus régulier sur les contreparties présentant des signes de dégradation de risque. Enfin, un Comité de Provisions trimestriel (intégrant les provisions pour risques de crédit et opérationnel) avec des représentants Métiers, Finance, Legal et Risk permet d'avoir une vue globale de l'évolution du coût du risque.

Dans le cadre de la pandémie Covid-19, un comité mensuel de suivi de l'évolution du risque de crédit a été mis en place au niveau local (Comité Central des Crédits) et global (RISK Domestic Markets). Par ailleurs, un ensemble d'aménagements de processus de crédits liés à l'octroi de moratoires et de crédits (moratoires de Place, Prêts Garantis par l'Etat,...) a été organisé et mis en place au travers d'une task force. Celle-ci intègre l'ensemble des intervenants du processus crédits sous la responsabilité de 2 membres du Comité exécutif de BGL BNP Paribas.

Les risques de marché sont suivis par le Capital Market Risk Committee (trimestriel). Les risques de taux d'intérêt et les risques de liquidité sont suivis par le Comité Asset & Liability Committee (mensuel). Les risques opérationnels sont suivis par le Comité de Contrôle Interne (semestriel). Ce dispositif est complété par le Comité de Pilotage Opérationnel des Risques (fréquence bimensuelle), qui est en charge du suivi opérationnel de l'ensemble des risques et dysfonctionnements journaliers. Suivant les sujets, le Comité des Risques et le Comité d'Audit, organes émanant du Conseil d'administration, se voient présenter une synthèse portant sur l'ensemble des risques gérés par les comités spécifiques mentionnés ci-avant. La Banque a ainsi mis en place des approches de gestion des risques solides, conformes aux prescriptions des régulateurs.

Déclaration sur le Gouvernement d'entreprise et Déclaration non-financière

La Déclaration non-financière, telle que visée par l'article 68bis de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le Registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, ainsi que la Déclaration sur le Gouvernement d'entreprise, telle que visée par l'article 70bis de la loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes des établissements de crédit, peuvent être consultées sur le site internet de la Banque.

<https://www.bgl.lu/fr/documents-officiels/donnees-financieres.html>

Le contexte sanitaire : BGL BNP Paribas aux côtés de ses clients

Face à la pandémie, BGL BNP Paribas s'est pleinement mobilisée afin d'aider ses clients à affronter cette période le plus sereinement possible.

BGL BNP Paribas a activement accompagné ses clients en proposant des solutions reflétant la spécificité des situations: moratoires, prêts garantis par l'Etat, flexibilité des limites sur cartes bancaires, solutions sur mesure. La Banque s'est appuyée sur ses équipes commerciales et un dispositif renforcé de services à distance.

Cette mobilisation tout au long de l'année est reflétée dans les chiffres : au 31 décembre 2020, 2003 moratoires avaient été accordés, pour un montant total de 610 millions d'euros. Les prêts garantis par l'Etat s'élèvent à la même date à 30,1 millions d'euros.

Les activités de la Banque

Banque de Détail à Luxembourg

Le métier Banque de Détail à Luxembourg offre à sa clientèle, composée de particuliers, de professions libérales et de professionnels, des produits et services allant de la gestion au quotidien aux financements de projets d'acquisition ou de construction en passant par les produits d'épargne, de bancassurance et de placement. Elle propose une offre de produits bancaires parmi les plus complètes de la place pour le segment des particuliers, y compris le leasing privé.

Soucieuse de répondre aux exigences de plus en plus pointues de ses clients et prospects et afin d'apporter des conseils adaptés à leurs besoins, la Banque a continué à faire évoluer son modèle de distribution en procédant à la mise en place d'équipes régionales spécialisées pour tenir compte des spécificités des clients. Elle a par ailleurs revu son modèle d'accessibilité selon le principe de complémentarité entre les agences d'une région.

Le réseau commercial de la Banque de Détail à Luxembourg compte désormais 11 Centres Régionaux et 34 agences (dans le cadre de l'adaptation de son modèle d'accessibilité la Banque a décidé de fermer 7 agences en 2020), 11 Centres Crédits Immobiliers centralisant les demandes de financement des clients de leur Centre Régional, 6 Centres dédiés exclusivement à une clientèle de professionnels et de professions libérales, 1 Centre d'Expertise Invest accompagnant les agences et les clients pour toute question en matière d'investissement, de placement et d'épargne, 1 Centre Non-Résidents pour les clients résidant en dehors du Luxembourg et de la Grande-Région.

9 agences à travers le pays sont ouvertes le samedi matin entre 9h et 12h sur rendez-vous. L'agence Royal est également ouverte le samedi matin en accès libre. D'autres agences accueillent les clients sur rendez-vous à partir de 8h du matin ou jusqu'à 18h30 le soir.

Tout comme les agences, les services à distance, notamment le Service Client, restent un élément clé dans le cadre du modèle omnicanal que la Banque propose à ses clients. L'évolution des attentes et des comportements des clients a été accélérée par la crise sanitaire du Covid-19 et l'utilisation de la banque à distance est en augmentation.

C'est également la crise sanitaire qui a particulièrement marqué l'année commerciale de la Banque de Détail à Luxembourg. Au moment du confinement, en mars 2020, elle a été confrontée à un double défi: mettre en place sa propre organisation de crise avec l'adaptation de son dispositif de vente, d'une part, et répondre aux besoins des clients touchés économiquement par la crise, d'autre part. En cette période particulièrement difficile, la Banque de Détail à Luxembourg a mis en place les mesures gouvernementales (Moratoire de Place et Garantie d'Etat) et des actions spécifiques consistant en des contacts proactifs pour informer les clients de l'ensemble des mesures de l'Etat et des alternatives mises à leur disposition par la Banque. Le Service

Client a été renforcé en personnel pour répondre à un recours accru aux services à distance. Pendant le confinement, la Banque de Détail à Luxembourg a par ailleurs adapté son dispositif, afin de continuer à assurer les services bancaires essentiels tout en respectant les mesures sanitaires et en veillant à la protection maximale des clients et des employés.

Avec le déconfinement et la réouverture progressive des agences, l'ensemble des services bancaires a pu à nouveau être proposé plus largement à nos clients.

En matière d'innovation, la Banque de Détail à Luxembourg a lancé la carte de paiement Visa Debit (en exclusivité au Luxembourg pour l'année 2020). La Banque offre ainsi à ses clients un moyen de paiement à débit direct qui permet, en plus du retrait gratuit d'argent au Luxembourg et à l'étranger dans le réseau des distributeurs du Groupe BNP Paribas et de ses banques partenaires, de réaliser des achats en ligne et de bénéficier d'assurances achat sur internet. La carte est acceptée dans le monde entier sur le réseau VISA.

Enfin, la Banque de Détail à Luxembourg a contribué activement au soutien de l'économie locale par de nombreuses initiatives, en s'inscrivant dans une démarche de croissance responsable, grâce notamment à une gamme de fonds ISR (Investissement Socialement Responsable) ou encore sa campagne solidaire autour de 3 fonds (*BNP Paribas Healthcare Innovators*, *BNP Paribas Disruptive Technology et Generalpart 1 World Sustainable*) lancée par BNP Paribas Asset Management et BGL BNP Paribas. En tant qu'acteurs engagés ils s'unissaient afin de venir en aide aux plus démunis en soutenant l'association *La Stëmm Vun der Strooss* dans le cadre de leur action *Pensez au futur en agissant aujourd'hui*.

Durant l'été, la Banque de Détail à Luxembourg a également mené une action solidaire Covid-19 visant à soutenir les personnes les plus touchées par la crise. Pour chaque opération de paiement par un client à l'aide des cartes de crédit BGL BNP Paribas, 10 centimes d'euros ont été versés dans une cagnotte destinée à venir en aide aux personnes en difficultés financières liées à la crise du coronavirus. En plus de l'aide directe apportée aux clients BGL BNP Paribas, un don de 30.000 EUR a été fait à l'association Caritas Luxembourg.

Banque des Entreprises à Luxembourg

Le métier Banque des Entreprises à Luxembourg est le partenaire bancaire de référence au Luxembourg des

grandes entreprises et PME, du secteur public et des institutionnels, des professionnels de l'immobilier, des organisations sociales et des startups.

Son organisation regroupe l'ensemble des équipes dédiées à la relation client (Coverage), par typologie de clients, ainsi que les spécialistes des différentes activités telles que Financements (classiques, de projets, de transmission et d'acquisition, d'immobilier), Trade (Letter of Credit, Stand-By Letter of Credit, Crédit documentaire), Cash Management (Cash pooling, outils de trésorerie multibancaire, programme Cartes.), Couverture de risque de taux (change, intérêts), et Compte Séquestre.

Intégrée au sein de BNP Paribas, groupe bancaire européen de premier ordre, la Banque des Entreprises à Luxembourg apporte également aux entreprises locales tout le savoir-faire et l'offre des métiers spécialisés du Groupe (CIB, Arval, Leasing, Factoring).

Chaque segment de clientèle bénéficie d'un accompagnement sur mesure, avec des gestionnaires spécialisés par segment et une offre de solutions large et adaptée.

La position forte de la Banque des Entreprises à Luxembourg en cash management, trade finance mais aussi en financements d'investissements et de projets en fait un partenaire bancaire de référence. De plus, la Banque des Entreprises à Luxembourg offre à ses clients un accès privilégié au réseau international One bank for Corporates de BNP Paribas, leur permettant de gérer leur développement à l'international.

Banque Privée à Luxembourg

La Banque Privée à Luxembourg propose aux clients résidents luxembourgeois et de la Grande Région des solutions de gestion financière et patrimoniale globale et sur mesure dans ses différents Centres de banque privée répartis sur le territoire luxembourgeois dont la Villa, située boulevard Royal à Luxembourg-Ville.

En complément des liens étroits assurés par la Banque Privée à Luxembourg avec le réseau des agences, une collaboration directe avec les différents Centres d'Affaires Entreprises dédiés à la clientèle PME témoigne de l'importance que revêt, pour la Banque, l'approche entrepreneurs, qui offre une palette de solutions personnalisées à ces clients.

Dans le contexte particulier de la pandémie Covid-19, l'activité transactionnelle a été fortement soutenue en raison de la volatilité des marchés financiers et des conseils en placement proactifs émis par la Banque.

Ceci témoigne de la confiance de la clientèle envers les recommandations émises et la large palette de solutions financières et de services proposée par la Banque.

En 2020 la Banque a accéléré sur la thématique Investissement Socialement Responsable (ISR), fortement relayée par la Banque Privée Luxembourg au travers des propositions de produits de placement et des mandats conseillés et discrétionnaires. Le Groupe BNP Paribas est fortement engagé en matière de promotion de l'ISR, et l'initiative de la Banque Privée à Luxembourg contribue à cette volonté de positionnement fort.

Enfin, dans le contexte sanitaire, la Banque a renforcé le recours accru à des canaux d'information digitaux pour communiquer auprès de sa clientèle.

BGL BNP Paribas élue Best Bank in Luxembourg pour la 5^{ème} année consécutive

En juillet 2020, le magazine Euromoney a désigné BGL BNP Paribas *Best Bank in Luxembourg* dans le cadre des *Euromoney Awards for Excellence 2020*.

C'est la 5^{ème} année consécutive que BGL BNP Paribas reçoit cette distinction.

Euromoney a, par ailleurs, désigné le Groupe BNP Paribas *Western Europe's Best Bank For Corporate Responsibility*.

BNP Paribas Wealth Management à Luxembourg

Le métier Wealth Management, sous l'enseigne BNP Paribas Wealth Management, accompagne une clientèle internationale, et notamment les entrepreneurs et les familles, en les accompagnant dans leurs besoins spécifiques au travers de solutions de gestion patrimoniale et financière sur mesure, ainsi que d'un ensemble de services et de prestations haut de gamme : conseil en investissement, gestion discrétionnaire, organisation et planification du patrimoine, financement et expertises de diversification des actifs.

Dans un contexte de crise sanitaire, l'enjeu majeur de BNP Paribas Wealth Management a été de rapidement adapter son organisation pour garantir la qualité de la relation client et la continuité de ses

services. L'incertitude de cette situation ainsi que celle des marchés financiers ont engendré un besoin accru d'échange et d'accompagnement des clients. La disponibilité des banquiers privés et l'expertise des équipes dédiées à la gestion sous mandat et à la gestion conseillée ont été, plus que jamais, essentielles et ont su faire la différence. Ces services ont été très fortement sollicités et ont enregistré une hausse significative du nombre de contact client et du volume de transactions sur l'ensemble de l'année 2020. Les encours crédits, quant à eux, ont enregistré une croissance de 12% et confirment la bonne dynamique constatée depuis plusieurs années.

Face à cette situation inédite, le digital s'est développé de manière accélérée et a permis notamment de maintenir la proximité avec les clients. Les événements clients ont par exemple été réalisés sous forme de conférences digitales - un format qui a attiré un public appréciant la flexibilité de cette offre et l'éventail de thématiques proposées.

Dans la continuité des engagements du Groupe BNP Paribas et de sa démarche *Positive Impact*, BNP Paribas Wealth Management a renforcé son action en faveur de l'investissement durable.

Cet engagement se traduit notamment par un élargissement de la gamme de produits et services dits durables, parmi lesquels on trouve des solutions innovantes telles que les green et social bonds. 2020 est également l'année de la concrétisation du partenariat avec Reforest'Action qui a permis, pour la première fois, aux clients de contribuer au travers de leurs investissements durables à un projet de reforestation et de planter 33.000 arbres, dont 3.200 au Luxembourg, dans les forêts de Boevange et Marnach.

Par ailleurs, deux ans après l'intégration d'ABN AMRO Bank (Luxembourg), BNP Paribas Wealth Management confirme ses ambitions de développement sur le marché néerlandais et a enregistré en 2020 des succès commerciaux prometteurs sur ce marché.

Corporate and Institutional Banking Luxembourg

Le métier Corporate and Institutional Banking Luxembourg propose aux clients de la Banque, essentiellement entreprises et institutionnels, des produits et services liés aux marchés de capitaux et de financements au Luxembourg.

L'activité Asset & Leasing Solutions réalise des financements d'actifs tangibles tels que des navires ou des avions. En 2020, elle a à nouveau confirmé son statut de partenaire privilégié et reconnu de la place financière luxembourgeoise sur ce segment très spécialisé.

L'activité Prime Solutions & Financing, qui est spécialisée dans les solutions de financements collatéralisés pour les clients institutionnels et corporate, a poursuivi le développement de produits de strategic equity à destination des clients entreprises et institutionnels luxembourgeois.

BNP Paribas Leasing Solutions remporte le prix *Leaser européen de l'année* et le prix *Vendor Finance Provider de l'année* aux *Leasing Life Conference & Awards*

En novembre 2020, BNP Paribas Leasing Solutions a reçu deux prix lors de la 16^{ième} édition des *Leasing Life Conference & Awards* : *Leaser européen de l'année* (pour la cinquième fois) et *Vendor Finance Provider de l'année*.

Recevoir ces prix dans des circonstances marquées par la crise sanitaire démontre avant tout l'engagement des équipes de BNP Paribas Leasing Solutions envers leurs clients et partenaires, quel que soit le contexte.

Ces prix confirment la position de BNP Paribas Leasing Solutions en tant que leader européen sur le marché du financement d'équipements professionnels, mais aussi la pertinence de son offre et la solidité des partenariats avec les plus grands constructeurs, distributeurs et éditeurs d'équipements.

BNP Paribas Leasing Solutions

Dans le cadre d'une étroite collaboration avec la Banque, les différentes entités de leasing du Groupe BNP Paribas - dont BNP Paribas Lease Group Luxembourg S.A., filiale à 100% de BGL BNP Paribas et BNP Paribas Leasing Solutions S.A., entité holding du métier leasing et filiale à 50% de BGL BNP Paribas - proposent aux entreprises et aux professionnels, sous l'enseigne BNP Paribas Leasing Solutions, une large gamme de solutions de location et de financement avec services à travers plusieurs canaux - ventes directes, prescriptions, partenariats et réseaux bancaires.

BNP Paribas Leasing Solutions est l'un des leaders européens en matière de leasing et finance avec tout particulièrement deux grandes familles d'équipements :

- Les équipements logistiques roulants : machines agricoles, engins de BTP (Bâtiment et Travaux Publics) et de manutention, véhicules utilitaires et industriels ;
- Les équipements technologiques : informatique, bureautique, télécoms, médical et technologies spécialisées.

BNP Paribas Leasing Solutions apporte aux entreprises la flexibilité dont elles ont besoin pour rester compétitives et se développer de manière durable et responsable.

Fortement implanté en Europe, le métier leasing exerce son activité sous son enseigne BNP Paribas Leasing Solutions dans de nombreux pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

BNP Paribas Leasing Solutions est également implantée en Turquie et propose des solutions de financement d'équipements en Chine (à travers son investissement dans Jiangsu Financial Leasing).

De longue date, les services de BNP Paribas Leasing Solutions vont bien au-delà du financement proprement dit. En proposant des solutions qui encouragent le passage à l'économie de l'usage, BNP Paribas Leasing Solutions accompagne chaque jour les entreprises dans les mutations profondes qui, dans un monde largement digitalisé, façonnent aujourd'hui leur croissance et leur compétitivité.

La mise en place de parcours clients et partenaires totalement dématérialisés - de la demande de financement à la signature électronique des contrats - permet au métier leasing de répondre plus rapidement et efficacement aux demandes des clients.

La crise sanitaire et économique qui a frappé le monde en 2020 a été soudaine et complètement inattendue.

La santé et la sécurité de ses 3.600 collaborateurs est et a toujours été la priorité numéro 1 de BNP Paribas Leasing Solutions.

Grâce aux dispositifs déjà en place et à la faculté d'adaptation de chacun, Leasing Solutions a pu réagir très rapidement dès le début de la crise sanitaire et a su s'adapter pour préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs tout en assurant la continuité des activités.

Dans l'ensemble des pays où BNP Paribas Leasing Solutions est présent, des dispositifs répondant à ce contexte exceptionnel ont été mis en place. Le télétravail est devenu la règle pour tous les collaborateurs pouvant y recourir, avec la mise à disposition de matériel adéquat et l'organisation de formations au télétravail et au management à distance pour les accompagner dans ce changement.

Bien des entreprises se sont retrouvées dans une situation difficile, ce qui a imposé un accompagnement spécifique. Pour soutenir ses clients, en cette période marquée par l'inquiétude et l'incertitude, BNP Paribas Leasing Solutions a mis en place des mesures spécifiques.

Grâce à la digitalisation de ses processus, amorcée il y a plusieurs années déjà, et à l'introduction de nouveaux outils digitaux de collaboration comme des outils de vidéoconférence, les équipes de BNP Paribas Leasing Solutions ont pu conserver un lien fort avec l'ensemble de leurs clients, malgré la distance. Elles ont pu continuer à répondre à leurs demandes, qu'il s'agisse de financer un nouveau projet ou bien de gérer les contrats existants.

En effet, pour apporter un soutien concret et préserver la trésorerie de ses clients, plus de 160 000 demandes de report de loyer de 3 à 6 mois ont été accordées, dont un tiers concerne les clients des réseaux bancaires BNP Paribas. Afin de répondre à ces demandes de la manière la plus rapide et efficace possible, 15 robots capables de traiter un grand nombre de requêtes de façon automatisée ont été mis en place.

Par ailleurs, pour les clients souhaitant financer de nouveaux équipements, une solution européenne de e-signature leur a permis de signer leurs contrats à distance, de manière sécurisée

Ressources Humaines

En 2020, la gestion de la crise sanitaire et la santé des collaborateurs ont été au cœur des priorités de la Banque.

Mi-mars 2020, des mesures ont été prises immédiatement pour protéger les collaborateurs et réduire fortement les taux de présence au bureau, avec le support des équipes informatiques. De même, au sein des bâtiments de la Banque, les règles émises par les autorités gouvernementales ont été strictement implémentées et souvent renforcées, grâce à un effort conjoint des départements Facility Management et Ressources Humaines. Le nombre de postes de travail disponibles a été réduit pour respecter les distances, l'accès au restaurant d'entreprise a été adapté, une distribution quotidienne de masques à chaque collaborateur a été mise en place, et l'accès aux parkings de la Banque a été facilité pour permettre de réduire les déplacements en transports en commun.

A partir de septembre, une organisation en split teams a été mise en place. Lors de la deuxième vague, une adaptation supplémentaire du dispositif a permis de réduire encore davantage la présence des collaborateurs sur site.

Tout au long de cette période, la préoccupation de la Direction a été de protéger les collaborateurs. Une équipe dédiée est à la disposition des collaborateurs pour répondre aux questions liées à la crise, et elle a également pour mission de recenser les cas de contamination concernant des collaborateurs et d'en assurer le suivi.

Le Groupe BNP Paribas au Luxembourg certifié pour la 5^{ème} fois *Top Employer*

En 2020 et pour la cinquième année consécutive, BGL BNP Paribas a obtenu le label *Top Employer*. Délivrée par le *Top Employer Institute*, organisme indépendant de renommée internationale, cette distinction récompense les efforts constants de la Banque à faire évoluer ses pratiques RH afin d'offrir des conditions de travail de premier plan à ses employés.

Le contexte sanitaire : BGL BNP Paribas, acteur socialement responsable vis-à-vis de ses collaborateurs

Dans le contexte du confinement de fin du 1er trimestre 2020, BGL BNP Paribas a activé sa cellule de crise dès le 13 mars 2020. Impliquant les métiers et fonctions critiques pour la gestion des risques, elle s'est concrétisée par la tenue de quelques 50 comités tout au long de l'année.

En tant qu'acteur socialement responsable, BGL BNP Paribas a pu, au travers de ce dispositif, assurer le maintien de ses processus essentiels et ainsi continuer à participer activement au soutien de l'économie.

L'autre enjeu pour la Banque était de garantir des conditions de travail optimales dans un contexte sanitaire en évolution permanente.

Le taux de présence sur site a pu être adapté dès qu'exigé par l'évolution de la pandémie, et les mesures de protection dans les bâtiments (distribution de masques et gel hydro alcoolique, etc) ont été adaptées en fonction de l'évolution de la situation

Consciente que la situation actuelle impacte la vie professionnelle mais aussi personnelle de ses collaborateurs, BGL BNP Paribas a placé le bien-être de ses employés au cœur de ses préoccupations.

Durant la crise sanitaire, BGL BNP Paribas a renforcé son dispositif de communication pour maintenir le lien avec ses employés. La Banque a, d'une part, tenu des conférences entièrement digitales, ouvertes à tout le personnel et retransmises en direct, dont l'objectif était d'aborder les sujets soulevés par les collaborateurs et de répondre à leurs questions et, d'autre part, rappelé régulièrement les mesures prises et les gestes barrières à respecter par l'envoi de nombreuses notes internes.

L'engagement des collaborateurs a été mesuré par des enquêtes, sous une nouvelle formule déployée dès le mois d'avril, et visant à recueillir le ressenti des collaborateurs vis-à-vis de la gestion de la crise par la Banque et de leur situation personnelle, dans le but de mieux pouvoir les accompagner. Ce type d'enquête a été reconduit au début de l'été. Les collaborateurs ont évalué positivement l'action de la Banque et leur niveau d'engagement a évolué positivement.

Déjà bien engagée avant la crise sanitaire, la transformation digitale de la Banque s'est accélérée en 2020. Ainsi, afin d'anticiper ses nouveaux besoins en compétences et d'offrir des perspectives de développement motivantes à ses collaborateurs, BGL BNP Paribas a lancé le projet Strategic Workforce Planning (SWP).

Au travers de l'analyse de l'écart entre les compétences actuelles et celles nécessaires demain, le SWP permet d'identifier les actions adéquates à mettre en œuvre en termes de formation et de mobilité, et ce, avec l'objectif d'aligner les attentes des collaborateurs et les besoins de l'entreprise pour les années à venir.

Cette approche s'appuie sur le portail About Me, déployé en 2017, dans lequel les collaborateurs sont invités à déclarer leurs compétences et leurs objectifs de développement. Sur base de ces informations, ceux-ci reçoivent des suggestions personnalisées d'emplois et de formations.

Afin de s'adapter au contexte sanitaire, la Banque a également accéléré la digitalisation de son offre de formation en développant les New Ways of Learning. Elle propose dorénavant à ses collaborateurs une large gamme de contenus pédagogiques, regroupés sous forme de playlists thématiques.

En parallèle, BGL BNP Paribas poursuit ses efforts visant à promouvoir la mobilité interne et à assurer une bonne circulation des personnes et des compétences au sein de son organisation. Ainsi, comme tous les ans, la Banque a organisé ses traditionnels Mobility Days - un programme, 100% digital cette année, composé d'ateliers sur About Me, de vidéos des métiers, de témoignages et de conseils pour mener à bien son projet de mobilité.

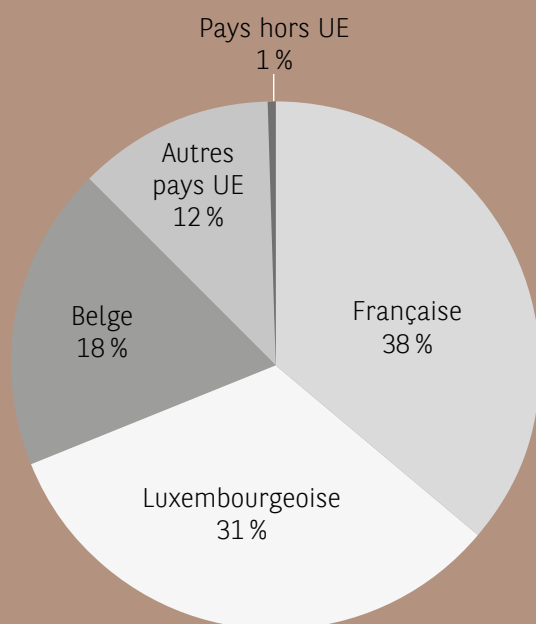
Toutes ces actions sont motivées par la volonté de la Banque de renforcer l'engagement de ses collaborateurs et de continuer à agir en employeur responsable.

Le Conseil d'administration, plus que jamais, reconnaît et apprécie l'extrême importance du capital humain que représente l'ensemble des collaborateurs de la Banque en cette période de profonds changements. Il leur exprime sa reconnaissance pour la continuité des efforts fournis et l'engagement témoigné tout au long de l'exercice 2020. Il tient également à souligner la qualité de la collaboration responsable et constructive avec l'ensemble des partenaires sociaux et les remercie pour leur coopération au quotidien.

Situation des effectifs au sein de BGL BNP Paribas

Au 31 décembre 2020, l'effectif total de la Banque au Luxembourg était de 2.252 personnes, dont 1.120 femmes (49,73 %) et 1.132 hommes (50,27 %). Le pourcentage de collaborateurs travaillant à temps partiel est de 27 %.

27 nationalités sont représentées au sein de la Banque, avec la répartition suivante :



Perspectives 2021

En 2021, l'environnement économique restera marqué par l'impact combiné de la pandémie de Covid-19 et d'un environnement de taux bas, voire négatifs. Dans ce contexte, BGL BNP Paribas continue à être aux côtés de ses clients. La Banque poursuit ainsi l'accompagnement de ses clients particuliers et professionnels dans les moments clés de leur existence, particulièrement durant cette crise sanitaire. Elle peut compter sur sa connaissance du marché local, son capital humain et son appartenance à un Groupe international lui permettant de disposer d'une offre parmi les plus complètes du marché.

Fortement intégrée dans l'économie réelle, BGL BNP Paribas lance avec BGL BNP Paribas Development une nouvelle activité afin d'accompagner les entreprises luxembourgeoises au travers de prises de participations minoritaires. En investissant dans le capital de sociétés luxembourgeoises commerciales, industrielles ou technologiques, non cotées, avec un chiffre d'affaires supérieur à 10 millions d'euros, une activité rentable et des perspectives de croissance, la Banque entend participer à leurs projets de croissance interne ou externe et les soutenir dans la transmission d'entreprise.

BGL BNP Paribas restera par ailleurs un acteur majeur sur le volet de la responsabilité sociale et environnementale, positionné au cœur de sa stratégie et de la raison d'être du Groupe BNP Paribas.

Afin d'atteindre ces ambitions, BGL BNP Paribas va poursuivre l'élaboration de son prochain plan stratégique à horizon 2025. Celui-ci visera à repenser en profondeur le modèle opérationnel de la Banque, à moderniser les plates-formes technologiques et à optimiser l'expérience vécue par nos clients et nos collaborateurs.

Luxembourg, le 09 mars 2021
Le Conseil d'administration

**ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS AU
31 DÉCEMBRE 2020**

Rapport d'audit

Au Conseil d'administration
de BGL BNP Paribas S.A.
50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
Luxembourg

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de BGL BNP Paribas S.A. et de ses filiales (le « Groupe ») comprenant le bilan consolidé au 31 Décembre 2020 ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état du résultat net consolidé et des variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres consolidés pour l'exercice clos à cette date, le tableau de passage des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe au 31 Décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos au 31 Décembre 2020, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Groupe conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

QUESTION CLÉ DE L'AUDIT

Évaluation des créances sur la clientèle

Au 31 décembre 2020, le montant total des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à EUR 35,2 milliards; le montant total des dépréciations s'élève à EUR 726,1 millions. Dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19, le Groupe a été amenée à accorder des moratoires.

BGL BNP Paribas comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités de crédit.

Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 et le principe des pertes de crédit attendues.

L'évaluation des pertes de crédit attendues ainsi que l'accord de moratoire dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19, pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice de jugement du Conseil d'Administration notamment pour :

- apprécier la dégradation significative du risque de crédit pour classer les encours en strate 1, strate 2 ou strate 3 ;
- estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes strates ;
- établir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues.

Nous avons considéré que la variation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations y inclus celles des moratoires constituaient une question clé d'audit, ces éléments faisant appel au jugement professionnel et aux estimations du Conseil d'Administration, en particulier pour ce qui concerne le risque de crédit aux entreprises et aux particuliers.

NOTRE RÉPONSE

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle interne de BGL BNP Paribas et testé les contrôles clés manuels et informatiques relatifs à la détermination du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Les vérifications ont, entre autre, couvert les contrôles sur le suivi des crédits impayés, les contrôles sur la revue de la valorisation et l'enregistrement des garanties et les contrôles sur la revue des dossiers identifiés comme à risque (Watchlist).

Nos travaux ont aussi porté sur les processus suivants :

- Classement des encours par strate : nous avons apprécié la pertinence et la correcte application des indicateurs retenus par les différents métiers pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit ;
- Évaluation des pertes attendues (strates 1, 2 et 3) :
 - Nous avons apprécié les méthodologies ainsi que les hypothèses de projections macro-économiques retenues par BGL BNP Paribas sur les différents périmètres, leur correcte insertion opérationnelle dans le système d'information et l'efficacité des contrôles relatifs à la qualité des données ;
 - Nous avons réalisé des tests de détail relatif à l'évaluation des créances sur la clientèle sur base d'échantillons ;
 - Nous avons effectué des revues analytiques afin d'expliquer les variations observées sur le poste des créances envers la clientèle ;
 - Pour les expositions considérées comme saines, nous avons testé la cohérence de la notation interne attribuée et de l'absence de nécessité de provisionnement spécifique ;
 - Pour les provisions spécifiques sur les encours à la clientèle classés en strate 3, nous avons vérifié qu'une revue périodique du risque de crédit des contreparties sous surveillance était effectuée par BGL BNP Paribas.

En ce qui concerne, les moratoires, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les processus suivants :

- Nous avons vérifié que les moratoires accordés par le Groupe avaient bien été enregistrés en tant que tel dans les systèmes d'informations du Groupe ;
- Nous avons vérifié que les facteurs, lorsqu'ils existaient, de dégradation, ou de dégradation significative, du risque de crédit associés à l'accord d'un moratoire avait été identifiés et convenablement enregistrés. Nous avons notamment vérifié la correcte dégradation de la strate associée ainsi que la classification en « prêt en souffrance » desdites créances.

QUESTION CLÉ DE L'AUDIT**Environnement informatique**

La fiabilité et la sécurité des systèmes d'information jouent un rôle clé dans la préparation des comptes de BGL BNP Paribas.

L'appréciation des contrôles généraux informatiques et des contrôles applicatifs spécifiques aux différentes chaînes de traitement de l'information qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière, constitue une question clé de l'audit.

En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et de niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données qui leur sont sous-jacentes.

NOTRE RÉPONSE

Pour les principaux systèmes concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière, les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont plus particulièrement porté sur les aspects suivants :

- Compréhension des systèmes, processus et contrôles qui génèrent l'information comptable et financière ;
- Évaluation des contrôles généraux informatiques (gestion des accès aux applications et aux données, gestion des changements et des développements relatifs aux applications, gestion de l'exploitation informatique) sur les systèmes identifiés comme significatifs (notamment applications comptables, applications de rapprochement automatique, applications opérationnelles dont certaines informations se déversent dans la comptabilité et l'entrepôt de données sur lequel une partie du dispositif interne de contrôle s'appuie) ;
- Évaluation des contrôles applicatifs spécifiques (notamment les calculs de revenus tels que les intérêts et commissions ainsi que le rapprochement automatique des transactions/positions sur les opérations titres et cash) ;
- Examen de l'environnement de contrôle autour de la saisie des écritures manuelles ;
- Réalisation le cas échéant de procédures d'audit complémentaires ;
- Vérification de l'intégrité des données reprises dans les fichiers utilisés dans le cadre des travaux d'audit financier.

QUESTION CLÉ DE L'AUDIT**Litiges**

Le montant des provisions pour litiges au 31 décembre 2020 s'élève à EUR 18,3 millions.

Le Groupe dispose d'un dispositif de gouvernance et de contrôle interne permettant une identification, une validation et un suivi des litiges et des provisions y relatives. Dans ce contexte, les métiers et les départements juridiques et risques opérationnels participent de manière continue au suivi de la cohérence du niveau de provisionnement appliqués aux différents cas identifiés.

Nous considérons que l'évaluation des provisions pour litiges et l'identification des passifs éventuels, qui reposent sur l'exercice d'un jugement du Groupe, constitue un point clé de l'audit.

Les informations de la direction relatives aux passifs éventuels et les provisions relatives aux litiges du Groupe sont présentées respectivement en note 7.j et 4.n des états financiers consolidés.

NOTRE RÉPONSE

Nous avons observé le dispositif de contrôle interne du Groupe relatif à la détection, au provisionnement et au suivi des litiges via des interviews avec le département juridique du Groupe et le département risque opérationnel.

Nous avons par ailleurs revu les procès-verbaux des comités métiers, du Comité Provision Chambre Risque Opérationnel ainsi que les fiches litiges mises à disposition par le département juridique.

Enfin, sur base d'une sélection, nous avons réalisé une circularisation des avocats traitant les dossiers les plus significatifs du Groupe au 31 décembre 2020 afin de nous assurer de la qualité du suivi des litiges effectué par le Groupe, de l'adéquation du provisionnement retenu et de l'exhaustivité des litiges considérés.

Nous avons examiné les informations communiquées sur ces litiges et sur les passifs éventuels dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion consolidé et la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers consolidés.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration et des responsables du gouvernement d'entreprise du Groupe pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures prises pour éliminer les menaces ou les mesures de sauvegarde appliquées s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par le Conseil d'Administration et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de trois ans.

Le rapport de gestion consolidé est en concordance avec les états financiers consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise telle que publiée sur le site Internet du Groupe (<https://www.bgl.lu/content/dam/publicsite/pdf/documents-officiels/donnees-financieres/declaration-sur-le-gouvernement-d-entreprise.pdf>) relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Les informations requises par l'article 70bis paragraphe (1) lettres c) et d) de la Loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois sont, à la date de ce rapport, en concordance avec les états financiers consolidés et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de l'audit.

**Pour Deloitte Audit,
Cabinet de Révision Agréé**

Martin Flaunet,
Réviseur d'Entreprises Agréé
Partner

Le 9 mars 2021

États financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Les états financiers consolidés du groupe BGL BNP Paribas sont présentés au titre des exercices 2020 et 2019.

Compte de résultat consolidé

<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Intérêts et produits assimilés	2.a	1.506,2	1.505,9
Intérêts et charges assimilées	2.a	(261,9)	(328,9)
Commissions (produits)	2.b	245,8	235,6
Commissions (charges)	2.b	(61,0)	(56,9)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	30,4	60,1
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres	2.d	20,3	13,1
Produits des autres activités	2.e	860,8	775,9
Charges des autres activités	2.e	(745,2)	(689,8)
PRODUIT NET BANCAIRE		1.595,5	1.515,1
Frais de personnel	6.a	(478,6)	(495,1)
Autres charges générales d'exploitation	2.f	(258,5)	(253,2)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.l	(47,1)	(44,1)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		811,3	722,7
Coût du risque	2.g	(129,7)	(101,3)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		681,6	621,4
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2.h	11,9	14,4
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés	2.i	0,8	0,1
Ecarts d'acquisition	4.m	-	0,9
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		694,3	636,7
Impôt sur les bénéfices	2.j	(142,4)	(147,5)
RÉSULTAT NET		551,9	489,2
dont intérêts minoritaires		153,6	144,2
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		398,3	345,0

État du résultat net consolidé et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net	551,9	489,2
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(86,0)	31,4
Éléments pouvant être rapportés au résultat	(31,0)	14,2
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	(52,3)	10,7
Variations de valeur des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	2,6	(14,2)
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	4,6	(10,0)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(2,0)	(4,2)
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	12,1	11,5
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	12,9	11,8
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(0,8)	(0,2)
Impôts sur les bénéfices	(2,1)	1,8
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence nette d'impôt	8,6	4,3
Éléments ne pouvant être rapportés au résultat	(54,9)	17,2
Variations de valeur des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	(59,4)	20,0
Réévaluation des dettes imputables au risque propre de crédit	(0,0)	(3,9)
Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(9,0)	3,9
Impôts sur les bénéfices	15,0	(3,6)
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence nette d'impôt	(1,5)	0,8
TOTAL CUMULÉ	465,9	520,7
Part du groupe	350,4	364,2
Part des minoritaires	115,6	156,5

Bilan consolidé

<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
ACTIF			
Caisse, banques centrales		8.435,5	542,0
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		610,1	930,1
Portefeuille de titres	4.a	273,7	624,7
Prêts et opérations de pension	4.a	114,9	151,1
Instruments financiers dérivés	4.a	221,6	154,3
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	260,0	187,3
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		2.392,3	1.829,4
Titres de dette	4.c	2.142,2	1.519,9
Instruments de capitaux propres	4.c	250,1	309,5
Actifs financiers au coût amorti		42.513,5	50.828,5
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.e	6.892,2	15.717,0
Prêts et créances sur la clientèle	4.e	34.506,4	33.963,6
Titres de dette	4.e	1.114,9	1.147,8
Actifs d'impôts courants et différés	4.i	146,8	151,9
Comptes de régularisation et actifs divers	4.j	861,8	802,3
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.k	248,5	194,1
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	4.l	856,0	888,7
Immobilisations incorporelles	4.l	32,2	37,5
ECARTS D'ACQUISITION	4.m	185,0	186,8
TOTAL ACTIF		56.541,8	56.578,5
DETTES			
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		293,9	271,4
Dépôts et opérations de pensions	4.a	212,3	113,9
Dettes représentées par un titre	4.a	31,0	114,0
Instruments financiers dérivés	4.a	50,6	43,6
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	93,2	45,8
Passifs financiers au coût amorti		45.630,1	46.105,5
Dettes envers les établissements de crédit	4.g	10.105,0	12.058,0
Dettes envers la clientèle	4.g	34.335,1	33.239,7
Dettes représentées par un titre	4.h	1.102,4	707,8
Dettes subordonnées	4.h	87,6	100,0
ECART DE RÉÉVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		156,0	100,9
Passifs d'impôts courants et différés	4.i	397,4	393,1
Comptes de régularisation et passifs divers	4.j	1.369,3	1.421,5
Provisions pour risques et charges	4.n	156,6	176,6
TOTAL DETTES		48.096,5	48.514,9
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves		6.884,5	6.540,7
Résultat de la période, part du groupe		398,3	345,0
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du groupe		7.282,8	6.885,8
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(64,7)	(16,8)
TOTAL PART DU GROUPE		7.218,1	6.869,0
Réserves et résultat des minoritaires		1.329,3	1.258,7
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(102,1)	(64,1)
Total intérêts minoritaires	7.c	1.227,2	1.194,6
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		8.445,3	8.063,6
TOTAL PASSIF		56.541,8	56.578,5

Tableau de passage des capitaux propres consolidés du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020

Part du Groupe

	Capital et réserves			Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat			
	Capital et réserves liées	Réserves non distribuées	Total capital et réserves	Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	Risque émetteur des dettes en valeur de marché par résultat	Réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total
<i>En millions d'euros</i>							
Situation au 1^{er} janvier 2019	3.474,6	3.267,4	6.742,1	(8,4)	5,5	(12,6)	(15,5)
Dividendes		(207,9)	(207,9)	-	-	-	-
Variations de périmètre		5,9	5,9	-	-	-	-
Autres variations		0,7	0,7	-	-	-	-
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		-	-	12,8	(2,8)	1,5	11,5
Résultat net de l'exercice 2019		345,0	345,0				
Situation au 31 décembre 2019	3.474,6	3.411,2	6.885,8	4,4	2,7	(11,1)	(4,0)
Dividendes/ tantièmes		(1,2)	(1,2)	-	-	-	-
Autres variations		(0,1)	(0,1)	-	-	-	-
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		-	-	(40,3)	-	(4,0)	(44,3)
Résultat net de l'exercice 2020		398,3	398,3	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2020	3.474,6	3.808,2	7.282,8	(35,9)	2,7	(15,1)	(48,3)

	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat				Total capitaux propres, part du Groupe
	Parités monétaires	Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Total	
<i>En millions d'euros</i>					
Situation au 1^{er} janvier 2019	(91,6)	40,2	30,9	(20,4)	6.706,1
Dividendes	-	-	-	-	(207,9)
Variations de périmètre	-	-	-	-	5,9
Autres variations	-	-	-	-	0,7
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	4,4	(5,9)	9,1	7,6	19,1
Résultat net de l'exercice 2019					345,0
Situation au 31 décembre 2019	(87,2)	34,3	40,0	(12,8)	6.869,0
Dividendes/ tantièmes	-	-	-	-	(1,2)
Autres variations	-	-	-	-	(0,1)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(23,1)	10,5	9,1	(3,5)	(47,8)
Résultat net de l'exercice 2020	-	-	-	-	398,3
Situation au 31 décembre 2020	(110,3)	44,8	49,1	(16,4)	7.218,1

Au 31 décembre 2020, les réserves non distribuées comprennent des réserves indisponibles relatives à la réglementation luxembourgeoise pour un montant net de 408,1 millions d'euros (contre 390,8 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Intérêts minoritaires

	Réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	Total intérêts minoritaires
<i>En millions d'euros</i>				
Situation au 1er janvier 2019	1.216,9	31,0	(107,2)	1.140,7
Dividendes	(66,7)	-	-	(66,7)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(42,6)	-	-	(42,6)
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(5,4)	-	-	(5,4)
Variations de périmètre	12,9	-	-	12,9
Autres variations	(0,7)	-	-	(0,7)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	5,7	6,5	12,2
Résultat net de l'exercice 2019	144,2	-	-	144,2
Situation au 31 décembre 2019	1.258,7	36,7	(100,7)	1.194,7
Dividendes	(42,9)	-	-	(42,9)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(41,0)	-	-	(41,0)
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	0,6	-	-	0,6
Autres variations	0,3	-	-	0,3
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	(10,5)	(27,6)	(38,1)
Résultat net de l'exercice 2020	153,6	-	-	153,6
Situation au 31 décembre 2020	1.329,3	26,2	(128,3)	1.227,2

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat avant impôt	694,3	636,7
Éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts et autres ajustements hors résultat	139,4	198,1
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	149,6	132,3
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	(1,9)	(3,4)
Dotations nettes aux provisions	106,0	118,3
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(11,9)	(14,4)
Charges nettes des activités d'investissement	(0,8)	(0,1)
Produits nets des activités de financement	(0,0)	0,0
Autres mouvements	(101,7)	(34,8)
Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	7.158,2	(1.008,2)
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec la clientèle et les établissements de crédit	7.483,5	(1.269,2)
Diminution (augmentation) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers ¹⁾	(134,5)	493,4
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	(83,6)	(81,0)
Impôts versés	(107,3)	(151,4)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle	7.992,0	(173,4)
Diminution nette liée aux actifs financiers et participations	(35,4)	(11,4)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(48,8)	(24,9)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations d'investissement	(84,2)	(36,2)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	(83,7)	(294,0)
Diminution nette de la trésorerie liée aux opérations de financement	(83,7)	(294,0)
Effet de la variation des taux de change	(5,4)	2,1
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	7.818,7	(501,5)
Solde des comptes de trésorerie et assimilés à l'ouverture de la période	1.007,6	1.509,3
Solde des comptes de trésorerie et assimilés à la clôture de la période	8.826,3	1.007,8

Informations complémentaires

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Composition des comptes de trésorerie et assimilés	8.826,3	1.007,8
Comptes actifs de caisse, banques centrales	8.435,5	542,0
Comptes passifs de banques centrales	-	(0,1)
Prêts à vue aux établissements de crédit	1.109,4	978,4
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(719,8)	(512,7)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilés	1,1	0,3

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Informations complémentaires		
Intérêts versés	(268,7)	(329,5)
Intérêts perçus	1.484,0	1.524,6
Dividendes versés	(83,9)	(317,2)
Dividendes perçus	42,3	39,3

¹⁾ Le poste comprend les dettes représentées par un titre et dettes subordonnées qui sont détaillées dans la note 4.h.



NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Établis selon les Normes comptables IFRS
adoptées par l'Union européenne

Généralités

BGL BNP Paribas S.A., société mère du Groupe BGL BNP Paribas, a été fondée le 29 septembre 1919 sous le nom de Banque Générale du Luxembourg. Elle a pris la forme juridique d'une Société Anonyme de droit luxembourgeois en date du 21 juin 1935. La dénomination de la Banque est « BGL BNP Paribas » sur base de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2009 avec effet au 21 septembre 2009.

Le Groupe BGL BNP Paribas, ci-après dénommé « le Groupe », a pour objet toutes opérations bancaires et financières de quelque nature qu'elles soient, toutes prestations de services, toutes prises de participations, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou autres, mobilières et immobilières, pour son propre compte et pour compte de tiers, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou étant de nature à en favoriser la réalisation. Il peut accomplir son objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Le groupe BNP Paribas est l'actionnaire majoritaire de BGL BNP Paribas. Il contrôle directement et indirectement à travers BNP Paribas Fortis 65,97 % du capital de BGL BNP Paribas.

L'État luxembourgeois est un actionnaire significatif du Groupe avec 34 % du capital.

Le Groupe est inclus dans les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis S.A., son actionnaire principal (50,01%). Les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis S.A. sont disponibles à son siège social au 3 Montagne du Parc, B - 1000 Bruxelles.

Le groupe BNP Paribas est le regroupement d'entités le plus large dans lequel BGL BNP Paribas est repris comme filiale. Les comptes consolidés du groupe BNP Paribas sont disponibles à son siège social au 16 boulevard des Italiens, F - 75009 Paris.

L'exercice comptable du Groupe s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de la même année

1. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe

1.a Normes comptables

L'épidémie de coronavirus, reconnue comme pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020 et les diverses mesures mises en place par les gouvernements et organismes de réglementation pour lutter contre sa propagation ont affecté la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et ont de ce fait un impact important sur la croissance mondiale. Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies pour soutenir l'économie.

Les comptes consolidés du Groupe BGL BNP Paribas (« BGL ») sont établis sur la base de la continuité d'activité. Les impacts de cette épidémie atténués par l'ensemble des mesures contracycliques comme les mesures de soutien des autorités et les plans de relance de l'activité économique dont bénéficient les clients concernent principalement les pertes de crédit attendues et l'évaluation des actifs. L'estimation de ces impacts a été réalisée dans un contexte d'incertitude concernant l'ampleur des conséquences de cette épidémie sur les économies tant au niveau local que mondial.

Les comptes consolidés du Groupe BGL sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne¹⁾.

Les informations relatives à la nature et l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requises par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et aux informations sur les fonds propres réglementaires prescrites par IAS 1 « Présentation des états financiers » sont présentées au sein du Pilier 3. Ces informations qui font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés du Groupe sont couvertes par l'opinion du Réviseur d'entreprises sur les états financiers et sont identifiées dans le rapport Pilier 3 par la mention « audité ».

¹⁾ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

Nouvelles normes applicables et standards révisés.

Suite à la réforme des taux d'intérêt de référence, le Groupe a lancé fin 2018 un projet de transition impliquant l'ensemble des Métiers et fonctions. Ce projet vise à encadrer et à mettre en œuvre le processus de transition des anciens taux d'intérêt de référence (principalement les taux LIBOR et EONIA) vers les nouveaux taux dans les juridictions et les devises majeures concernées, tout en réduisant les risques liés à cette transition et en respectant les délais fixés par les autorités compétentes.

Sur la base des progrès réalisés sur l'exercice 2020 en particulier avec la définition d'un plan détaillé, le Groupe est confiant dans sa capacité opérationnelle à gérer le processus de transition de larges volumes de transactions vers les nouveaux taux benchmark qui sera nécessaire sur l'exercice 2021 et au-delà pour les taux de référence qui cesseront d'être publiés – notamment les taux LIBOR.

Les annonces des autorités publiques du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'administrateur des LIBOR fin novembre 2020 ont modifié le calendrier de transition pour le stock d'instruments en vie fin 2021, réduisant les risques afférant : pour le LIBOR GBP, un LIBOR synthétique devrait être publié au-delà de fin 2021 pour utilisation dans certains contrats qualifiés de « tough legacy » (c'est-à-dire non amendables ou non convertissables) ; aux États-Unis, la décision a été de poursuivre la publication du LIBOR USD jusqu'à mi 2023. Aux États-Unis, notamment, une solution législative est recherchée au-delà du report à mi 2023 pour certaines classes d'actif qualifiées de « tough legacy », notamment les obligations à taux variable.

En Europe, la transition EONIA-€STR, de nature strictement technique compte tenu du lien fixe entre ces deux indices, s'est poursuivie, tandis que le maintien en place de l'EURIBOR selon la nouvelle formule de calcul est à ce stade confirmé.

En septembre 2019, l'IASB a publié des amendements à IAS 39 et IFRS 7 modifiant les exigences relatives à la comptabilité de couverture, afin que les couvertures affectées par la réforme des taux d'intérêt de référence puissent se poursuivre malgré l'incertitude liée à la période de transition des instruments couverts et de couverture vers les nouveaux taux. Ces amendements, adoptés par la Commission Européenne le 15 janvier 2020, sont applicables obligatoirement pour les états financiers annuels à partir du 1er janvier 2020, avec la possibilité d'une application anticipée, option que le Groupe a retenue afin de maintenir ses relations de couverture existantes.

L'IASB a publié en Août 2020 des amendements « Phase 2 » à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 introduisant plusieurs modifications applicables lors de la transition effective vers les nouveaux taux d'intérêt de référence. Ces amendements permettent de traiter les changements apportés aux cash flows contractuels des instruments financiers résultant de la réforme des taux IBOR comme une simple refixation de leur taux d'intérêt variable, à condition cependant que ces changements s'effectuent sur une base économiquement équivalente. Ces amendements, adoptés par la Commission européenne en Décembre 2020, sont applicables pour les états financiers annuels à partir du 1er janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée, option que le Groupe n'a pas eu besoin d'appliquer compte-tenu de la conversion vers les nouveaux RFR taux de référence non encore effective au 31 décembre 2020.

Le Groupe a documenté des relations de couverture au regard des taux d'intérêt de référence visés par la réforme, principalement l'EONIA, l'EURIBOR et les taux LIBOR. Pour ces relations de couverture, les instruments couverts et de couverture vont être progressivement amendés, quand nécessaire, afin d'incorporer les nouveaux taux. Les amendements « Phase 1 » à IAS 39 et IFRS 7 sont applicables dès lors que les termes contractuels des instruments couverts ou des instruments de couverture n'ont pas encore été amendés (par exemple avec l'inclusion d'une clause de « fallback »), ou s'ils ont été amendés, si les termes et la date de la transition vers les nouveaux taux d'intérêt de référence n'ont pas été clairement stipulés. Les amendements « Phase 2 » sont applicables quant à eux dès lors que les termes contractuels des instruments couverts ou des instruments de couverture ont été amendés, et que les termes et la date de transition vers les nouveaux taux d'intérêt de référence ont été clairement stipulés.

Les montants notionnels des instruments de couverture documentés dans les relations de couverture impactées par la réforme des taux d'intérêt de référence sont présentés dans l'annexe 4b « Instruments financiers dérivés de couverture ».

L'entrée en vigueur des autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2020 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2020.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2020 est optionnelle.

1.b Principes de consolidation

1.b.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de BGL regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 Méthodes de consolidation

Contrôle exclusif

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote (et s'il n'existe pas de dispositions contractuelles venant altérer le pouvoir de ces droits de vote) ou si le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité lui est conféré par des accords contractuels.

Les entités structurées sont des entités établies de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives, alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de

tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle doit être réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Contrôle conjoint

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur l'actif net de laquelle

les partenaires ont un droit, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Influence notable

Les entreprises sous influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil peuvent être incluses dans le périmètre de consolidation si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est par exemple le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres associés, dans lesquelles le Groupe participe aux décisions stratégiques de l'entreprise en étant représenté dans les organes de direction, ou exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition constaté sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

1.b.3 Règles de consolidation

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs en valeur de marché par capitaux propres et des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BGL BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans ses capitaux propres sous la rubrique « Parités monétaires » et pour la part des tiers, sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, déterminé selon la méthode par palier, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée ayant été prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables luxembourgeoises prévalant antérieurement à cette date, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

Évaluation des écarts d'acquisition

Le Groupe procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en « ensembles homogènes de métiers »¹⁾. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers

¹⁾ Le terme retenu par la norme IAS 36 pour les ensembles homogènes de métiers est celui d'« Unité Génératrice de Trésorerie ».

du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation des écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c Conversion des opérations en devises

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs relatifs aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

Actifs et passifs monétaires¹⁾ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction, c'est-à-dire la date de comptabilisation initiale de l'actif non monétaire. Dans le second cas, ils sont évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (instruments de capitaux propres) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».

1.d Marge d'intérêts, commissions, produits et charges des autres activités

1.d.1 Marge d'intérêts

Les produits et les charges relatifs aux instruments financiers de dette évalués au coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Intérêts et produits / charges assimilés ». Entrent dans cette catégorie notamment les commissions sur engagement de financement lorsqu'il est considéré que la mise en place d'un prêt est plus probable qu'improbable. Les commissions perçues sur engagements de financement sont différées jusqu'au tirage puis sont intégrées dans le calcul du taux d'intérêt effectif et étalées sur la durée de vie du prêt. Entrent également dans cette catégorie les commissions de syndication pour la part de la commission équivalente à la rémunération d'autres participants à la syndication.

D'autre part, le poste inclut également la rémunération des instruments financiers non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas une comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres, ainsi que celle des instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluable en valeur de marché par résultat. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

1.d.2 Commissions et produits des autres activités

Les commissions perçues au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus

de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients ».

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

Le prix d'une prestation peut contenir une composante variable. Les montants variables ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions :

- soit progressivement au fur et à mesure que le service est rendu lorsque le client bénéficie d'un service continu. Il s'agit par exemple de certaines commissions sur opérations avec la clientèle lorsque les services sont rendus de manière continue, des commissions sur engagements de financement qui ne sont pas intégrées dans la marge d'intérêts car la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, des commissions sur garantie financière, des commissions de compensation sur instruments financiers, des commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, des droits de garde sur titres, etc.
- s'agissant des commissions perçues au titre des engagements de garantie financière, elles sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions ;
- soit lorsque le service est rendu, dans les autres cas. Il s'agit par exemple des commissions de distributions reçues, des commissions de syndication rémunérant la prestation d'arrangement, des commissions de prestations de conseil, etc.

Produits et charges des autres activités

Les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location simple sont enregistrés dans la rubrique « Produits des autres activités » du compte de résultat consolidé.

Le Groupe les enregistre en résultat au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire au prorata des coûts encourus pour les contrats de maintenance.

1.e Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres ou en valeur de marché par résultat selon le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les achats et ventes d'actifs financiers effectués dans un délai défini par la réglementation ou par une convention sur un marché donné sont comptabilisés au bilan en date de règlement.

1.e.1 Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis : le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« collecte ») et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Critère du modèle de gestion

Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.

La réalisation de cessions proches de l'échéance de l'instrument et pour un montant proche des flux de trésorerie contractuels restant dus ou en raison d'une hausse du risque de crédit de la contrepartie est compatible avec un modèle de gestion « collecte ».

A ce titre, la banque autorise les ventes pour les titres proches de leur maturité dans les conditions suivantes :

- Si la maturité résiduelle du titre en date de comptabilisation initiale est inférieure à 2 ans, sa cession est possible dans les 3 mois précédant son échéance ;
- Si la maturité résiduelle du titre en date de comptabilisation initiale est comprise entre 2 ans et 5 ans inclus, sa vente est possible à moins de 6 mois de son échéance ;
- Si la maturité résiduelle du titre en date de comptabilisation initiale est comprise entre 5 ans et 10 ans inclus, sa vente est acceptable dans les 9 mois précédant son échéance ;
- Si la maturité résiduelle du titre en date de comptabilisation initiale est supérieure à 10 ans, une cession est envisageable dans les 12 mois précédant son échéance.

Les ventes imposées par des contraintes réglementaires ou pour gérer la concentration du risque de crédit (sans augmentation du risque de crédit) sont compatibles avec ce modèle de gestion dès lors qu'elles sont peu fréquentes ou peu significatives en valeur.

Tout souhait de cession pour un autre motif que la maturité doit, préalablement à la vente, être documenté et remonté à un comité dédié afin que celui-ci s'assure de la non significativité des ventes et donne son accord formel. Dans ce cas, des indicateurs quantitatifs tels que le turnover annuel du portefeuille (montant des ventes cumulées sur l'année divisé par l'encours du portefeuille fin d'année précédente) et la durée du portefeuille seraient pris en compte pour autoriser la vente ou la refuser. A titre informatif, le turnover (ventes tous motifs confondus) qui aurait été jugé acceptable pour l'année 2020 est de 15% de l'encours, mais aucune vente n'a été réalisée.

Critère des flux de trésorerie

Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le critère n'est pas satisfait en cas de modalité contractuelle qui expose le porteur à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels incohérents avec ceux d'un prêt non structuré ou « basique ». Il n'est également pas satisfait en cas d'effet de levier qui augmente la variabilité des flux de trésorerie contractuels.

Les intérêts représentent la rémunération de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit, ainsi qu'éventuellement la rémunération d'autres risques (risque de liquidité par exemple), des coûts (frais d'administration par exemple), et d'une marge bénéficiaire cohérente avec celle d'un prêt basique. L'existence d'intérêts négatifs ne remet pas en cause le critère des flux de trésorerie.

La valeur temps de l'argent est la composante de l'intérêt - généralement appelée composante « taux » - qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement. La relation entre le taux d'intérêt et le passage du temps ne doit pas être altérée par des caractéristiques spécifiques de nature à remettre en cause le respect du critère des flux de trésorerie.

Ainsi, lorsque le taux d'intérêt variable de l'actif financier est révisé périodiquement selon une fréquence qui ne concorde pas avec la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi, la valeur temps de l'argent peut être considérée comme altérée et, selon l'ampleur de cette déformation, le critère des flux de trésorerie peut ne pas être rempli. Certains actifs financiers du groupe présentent une non-concordance entre la fréquence de révision du taux et la maturité de celui-ci, ou des taux déterminés selon des moyennes. Le Groupe a développé une démarche homogène permettant d'analyser cette altération de la valeur temps de l'argent.

Certaines clauses contractuelles peuvent modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie. Les options de remboursement anticipé ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents, ce qui peut comprendre une pénalité raisonnable pour compenser l'annulation avant terme du contrat. Les pénalités actuarielles correspondant à la différence actualisée entre les flux de trésorerie contractuels résiduels du prêt et leur remplacement auprès d'une contrepartie similaire ou sur le marché interbancaire pour une maturité équivalente sont également considérées comme raisonnables, y compris lorsque la pénalité peut être positive ou négative (i.e. pénalité dite symétrique). Les clauses de passage d'un taux variable à un taux fixe ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le taux fixe est déterminé à l'origine, ou s'il est représentatif de la valeur temps de l'argent pour la maturité résiduelle du crédit en date d'exercice de la clause.

Dans le cas particulier des actifs financiers contractuellement liés aux paiements reçus sur un portefeuille d'actifs sous-jacents et qui comportent un ordre de priorité de paiement des flux de trésorerie entre les investisseurs (« tranches »), créant ainsi des concentrations de risque de crédit, une analyse spécifique est effectuée. Les caractéristiques contractuelles de la tranche et celles des portefeuilles d'instruments financiers sous-jacents doivent satisfaire au critère des flux de trésorerie et l'exposition au risque de crédit inhérente à la tranche doit être inférieure ou égale à l'exposition au risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers sous-jacents.

Certains prêts peuvent présenter un caractère « sans recours », contractuellement ou en substance lorsqu'ils sont accordés à une entité ad-hoc. C'est le cas notamment de nombreux prêts de financement de projets ou de financement d'actifs. Le critère des flux de trésorerie est respecté dans la mesure où ces prêts ne représentent pas une exposition directe sur les actifs donnés en garantie. En pratique, le seul fait que l'actif financier donne lieu à des paiements correspondant au principal et aux intérêts n'est pas suffisant pour conclure que l'instrument sans recours remplit le critère des flux de trésorerie. Dans ce cas, les actifs sous-jacents particuliers sur lesquels porte le recours limité doivent être analysés selon l'approche dite « par transparence ». Si ces actifs ne remplissent pas eux-mêmes les critères de flux de trésorerie, une appréciation du rehaussement de crédit existant doit être effectuée. Les éléments suivants sont notamment analysés : structuration et dimensionnement de l'opération, niveau de fonds propres de la structure emprunteuse, source de remboursement attendue, volatilité du prix de l'actif sous-jacent.

La catégorie « Actifs financiers au coût amorti » inclut notamment les crédits consentis par le Groupe, ainsi que les prises en pension et les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels et respectent le critère des flux de trésorerie.

Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits.

Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti, intérêts courus non échus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (note 1.e.5).

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

1.e.2 Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres

Instruments de dette

Les instruments de dette sont classés en valeur de marché par capitaux propres si les deux critères suivants sont réunis :

- critère du modèle de gestion : les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers (« collecte et vente »). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion.
- critère des flux de trésorerie : les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectent les critères des flux de trésorerie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de valeur de marché sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres intitulée « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat ». De même, les pertes attendues, calculées selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti et comptabilisées en coût du risque, ont pour contrepartie cette rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres recyclables sont reclassés en compte de résultat.

Par ailleurs, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

Les parts de fonds remboursables au gré du porteur ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

1.e.3 Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés en valeur de marché par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font chacun l'objet d'une forme de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

1.e.4 Dépréciation des actifs financiers au coût amorti et des instruments de dette en valeur de marché par capitaux propres

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'applique aux crédits et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, aux créances commerciales et aux actifs de contrat.

Modèle général

Le Groupe identifie trois “strates” correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (« strate 1 ») : si, à la date d'arrêté, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).
- Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (« strate 2 ») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit considéré comme déprécié ou douteux.
- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés ou douteux (« strate 3 ») : la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9, à l'exception des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission et des instruments pour lesquels un modèle simplifié est utilisé (voir ci-après).

Modèle simplifié

Le modèle simplifié se base sur des pertes de crédit attendues déterminées via le taux historique de défaut du portefeuille considéré, complété d'un facteur de pondération de la durée résiduelle en cas de durée résiduelle inférieure à un an. La période d'observation considérée pour déduire le taux historique de défaut est au minimum de 3 ans. Ce modèle est applicable aux expositions de crédit acquises en 2018 lors d'acquisition d'entreprises (portefeuille en extinction), aux expositions considérées comme anormalement débitrices, aux créances de location et créances commerciales et sur une partie du périmètre du Leasing International. Pour ce dernier, la banque s'assure de la non significativité de la différence de méthode.

Le groupe classe ces encours selon les différentes strates du modèle général en tenant compte de la qualité initiale de crédit et de son évaluation ultérieure.

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit ont été remontées en strate 2 ou 3 lors d'une précédente période d'arrêté, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision sera de nouveau classée en strate 1.

S'agissant des produits d'intérêts, pour les encours des « strates » 1 et 2, ils sont calculés sur la valeur brute comptable. Pour les encours de la « strate 3 », les produits d'intérêts sont calculés sur la base du coût amorti des créances (c'est-à-dire la valeur brute comptable nette de la provision pour dépréciation).

Définition du défaut

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut bâlois, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Actifs financiers dépréciés douteux

Définition

Un actif financier est considéré comme déprécié ou douteux et classé en « strate 3 » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ; les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section « Restructuration des actifs financiers »).

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose notamment sur la comparaison des probabilités de défaut ou des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture ainsi que sur des critères qualitatifs.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

En ce qui concerne les présomptions réfutables, le département « Risques » analyse trimestriellement les dossiers pour lesquels les retards supérieurs à 30 ou 90 jours n'ont pas généré un passage dans la strate supérieure et exerce son jugement pour confirmer ou corriger le type de dépréciation calculée sur chaque dossier concerné.

Dans le cadre de la crise sanitaire, l'octroi de moratoires répondant aux critères définis dans les orientations de l'EBA publiées le 2 avril 2020, et amendées le 2 décembre 2020, n'ont pas été considérés, pris isolément, comme des indicateurs de détérioration significative du risque de crédit entraînant un transfert automatique en strate 2. L'octroi de moratoires « privés » répondant à des critères équivalents à ceux définis dans les orientations de l'EBA publiées le 2 avril 2020 (i.e. octroyés jusqu'au 30 septembre 2020) ont suivi ce même traitement. Les moratoires ne déclenchent pas le décompte des jours de retards de paiement tant que le nouvel échéancier est respecté.

Le Groupe procède systématiquement, lors de la remise des comptes annuels de ses débiteurs professionnels, à l'analyse du respect des covenants financiers contractuels. De par la situation exceptionnelle, certains dossiers de financements peuvent faire l'objet de bris de covenant, notamment des covenants financiers de type « ratios d'endettement

ou de garantie », de manière temporaire ou durable. Dans ce cas, le Groupe évalue chaque situation individuellement et décide des mesures à entreprendre pour maintenir une maîtrise du risque pris. Celles-ci vont de la suspension temporaire de l'obligation de respect d'un covenant, pour les cas les plus favorables, jusqu'à une modification des covenants pour les périodes complétée éventuellement de conditions ou garanties complémentaires. Lorsque la situation financière d'un débiteur semble durablement compromise, le Groupe a la solution ultime de procéder à la dénonciation contractuelle du crédit auquel le covenant non tenu se rapporte afin de sauvegarder ses intérêts.

Les principes appliqués en matière d'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit sont détaillés en note 2.g Coût du risque.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les expositions classées en strate 1 et en strate 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (Loss Given Default - « LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default - « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (strate 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de la facilité (strate 2).

Pour les expositions classées en strate 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument. Les déficits de trésorerie représentent la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie attendus (i.e. qui devraient être reçus).

La méthodologie développée s'appuie sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche IRBA. Les paramètres de risque PD et LGD sont dérivés des paramètres « through the cycle » (TTC) utilisés pour

le calcul des exigences en fonds propres. Pour tenir compte des aspects des paramètres « point-in-time » (PIT) et « forward looking », la Banque a appliqué un indice (PIT Index) qui permet de transformer les paramètres TTC en PIT et de projeter les paramètres en considérant 3 scénarios économiques : scénario central, scénario adverse et scénario favorable. Ce dispositif est également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois a été ajusté pour être conforme aux dispositions d'IFRS 9, notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

Maturité

Tous les termes contractuels de l'instrument financier (y compris les remboursements anticipés, les prorogations et options similaires) sur la durée de vie sont pris en compte. Dans les rares cas où la durée de vie attendue de l'instrument financier ne peut pas être estimée de façon fiable, la durée contractuelle résiduelle doit être utilisée. La norme précise que la période maximale à considérer pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale. Néanmoins, pour les découverts autorisés et les lignes de crédit, selon l'exception permise par IFRS 9 pour ces produits, la maturité considérée pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période sur laquelle l'entité est exposée au risque de crédit, qui peut s'étendre au-delà de la maturité contractuelle (période de préavis). Pour les découverts autorisés et les lignes de crédit accordés à des contreparties autres que la clientèle de détail, la maturité contractuelle peut être retenue, notamment lorsque ceux-ci sont gérés individuellement et que la prochaine revue de crédit a lieu à l'échéance contractuelle.

Probabilités de défaut (PD)

La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.

La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité.

Les PD à 1 an sont dérivées des PD réglementaires, fondées sur des moyennes long terme à travers le cycle, afin de refléter les conditions actuelles (« point in time » ou « PIT »).

Les PD à maturité sont définies en utilisant des matrices de migration reflétant l'évolution attendue de la note interne de l'exposition jusqu'à maturité et des probabilités de défaut associées

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif (ou une approximation de celui-ci) en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'EAD.

L'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie résultant de la vente d'une sûreté détenue ou d'autres rehaussements de crédit si ceux-ci sont inclus dans les conditions contractuelles et ne sont pas comptabilisés séparément par l'entité (par exemple, une garantie hypothécaire associée à un prêt immobilier), nette des coûts d'obtention et de vente de ces sûretés.

Dans le cadre des prêts garantis par l'Etat Luxembourgeois (PGE) encadrés par la loi du 18 avril 2020, la garantie est considérée comme intrinsèque au contrat de prêt puisqu'elle est incluse dans les conditions contractuelles de celui-ci et est accordée au moment de l'octroi du prêt. De plus, le montant de remboursement attendu peut bien être rattaché à un prêt en particulier (absence d'effet de mutualisation par un mécanisme de subordination ou de plafond global pour tout un portefeuille). Elle peut donc être prise en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues.

La LGD utilisée pour les besoins d'IFRS 9 est dérivée des paramètres bâlois de LGD. Elle est retraitée de l'effet « bas de cycle » et des marges de conservatisme, notamment réglementaires, à l'exception des marges pour incertitudes de modèle.

Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit

Prise en compte des informations de nature prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Les principes appliqués en matière de prise en compte des scénarios économiques dans le calcul des pertes de crédit attendues sont détaillés en note 2.g Coût du risque.

Passage en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en perte intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.

Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

Recouvrements via la mise en jeu du collatéral

Lorsqu'un prêt est sécurisé par un actif financier ou non financier reçu en garantie et que la contrepartie est en défaut, le Groupe peut décider d'exercer la garantie et, selon la juridiction, il peut alors devenir propriétaire de l'actif. Dans une telle situation, le prêt est décomptabilisé en contrepartie de l'actif reçu en garantie.

Une fois la propriété de l'actif effective, celui-ci est comptabilisé à sa valeur de marché et classé au bilan selon l'intention de gestion.

Restructuration des actifs financiers en raison de difficultés financières

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

En 2020, en réponse à la crise sanitaire, de nombreux moratoires ont été accordés aux clients. Ces moratoires consistent le plus souvent en des reports d'échéances de quelques mois, avec facturation d'intérêts supplémentaires liés à ces décalages d'échéancier. A ce titre, la modification est considérée comme non substantielle et ne donne donc pas lieu à la décomptabilisation de l'actif existant et à la reconnaissance d'un nouvel actif.

L'existence d'une augmentation significative du risque de crédit pour l'instrument financier est alors évaluée en comparant le risque de défaut postérieurement à la restructuration (selon les conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale (selon les conditions contractuelles d'origine). Pour démontrer que les critères de comptabilisation des pertes de crédit attendues à maturité ne sont plus réunis, un comportement de paiement de bonne qualité devra être observé sur une certaine durée.

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents (par exemple, l'échange d'un instrument de dette en instrument de capitaux propres), elle se traduit par l'extinction de la créance et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont pas réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché.

Un engagement cesse d'être considéré comme restructuré du moment que toutes les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- si, après analyse de la contrepartie, on juge que celle-ci n'est plus en difficultés financières et est en mesure de respecter ses engagements et donc en statut performing
- si, l'engagement a fait l'objet d'une période de probation de 2 ans depuis la date où la facilité restructurée a été considérée comme émergeant d'un tiers performing.
- si durant au moins la moitié de la période probatoire de 2 ans, l'engagement fait l'objet de remboursements réguliers et significatifs en principal. Cette condition ne vaut pas pour les crédits remboursables in fine, pour autant que les autres conditions soient respectées.
- si durant la période probatoire, il n'y a plus eu de retards de paiement matériels de plus de 30 jours, ni de nouvelles mesures de restructuration.

1.e.5 Coût du risque

Le coût du risque comprend les éléments de résultat suivants :

- les dotations et reprises de dépréciation couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (strate 1 et strate 2) relatifs aux instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, des actifs de contrats et des créances commerciales ;
- les dotations et reprises de dépréciation des actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (strate 3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Sont également comptabilisées en coût du risque les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.e.6 Instruments financiers en valeur de marché par résultat

Portefeuille de transaction et autres actifs financiers en valeur de marché par résultat

Le portefeuille de transaction comprend les instruments détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés.

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle de gestion « collecte » ou « collecte et vente », ou celui des flux de trésorerie. Entrent également dans cette catégorie les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, les variations de la valeur de marché sont présentées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat. Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus et moins-values de cession réalisées du portefeuille de transaction.

Passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option

Le Groupe utilise cette catégorie dans les deux cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes.

Les variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre sont constatées sous une rubrique spécifique des capitaux propres.

Les passifs en valeur de marché par résultat sur option détenus actuellement par le Groupe sont principalement des émissions d'instruments de dette couverts par des dérivés.

1.e.7 Passifs financiers et instruments de capitaux propres

Un instrument financier émis ou ses différentes composantes sont classés en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres, conformément à la substance économique du contrat juridique.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer de la trésorerie ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les instruments de capitaux propres résultent de contrats mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti sauf si elles sont comptabilisées à la valeur de marché par résultat.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont des instruments hybrides susceptibles de contenir une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

Instruments de capitaux propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part

d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même, la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les distributions d'un instrument financier classé en tant qu'instrument de capitaux propres sont comptabilisées directement en déduction des capitaux propres. De même, les coûts de transaction d'un instrument qualifié de capitaux propres sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.e.8 Comptabilité de couverture

Le Groupe a retenu l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macrocouverture. Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Variations de valeur enregistrées directement en capitaux propres ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Intérêts et produits et charges assimilés » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

1.e.9 Détermination de la valeur de marché

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant

des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante:

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune

information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge ("Day One Profit") est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.e.10 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé au coût amorti sous la rubrique de « Passifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour

lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée au coût amorti sous la rubrique « Actifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

1.e.11 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.f Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les droits d'utilisation relatifs aux actifs pris en location (cf. § 1.g.2) sont présentés dans les postes d'immobilisations correspondant aux actifs similaires détenus.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Après la comptabilisation initiale, le Groupe qui a choisi le modèle du coût, doit évaluer l'ensemble de ses immeubles de placement selon les dispositions d'IAS 16 relatives à ce principe.

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 50 ans pour le gros œuvre des immeubles, 15 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les dévelop-

pements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle. Le mobilier est amorti selon une durée de 5 ou 10 ans.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survalueurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.g Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.g.1 Société du groupe bailleur du contrat de location

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.g.2 Société du groupe preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe, à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois, des contrats de faible valeur et des contrats de location de voitures par BGL analysés et comptabilisés conformément à IAS 19, sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant

la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location. Les coûts de démantèlement correspondant à des agencements spécifiques et significatifs sont intégrés au droit d'utilisation initial par contrepartie des provisions de passif. Le Groupe a fait le choix d'exempter de l'application de la Norme IFRS 16 toutes les entités dont la somme des loyers annuels est inférieure à 500.000 euros.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- Les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain ainsi que d'un éventuel complément de durée pour avoir une cohérence avec la durée d'utilité des améliorations locatives ;
- Pour les contrats sans période exécutoire et qui sont renouvelables tacitement, des droits d'utilisation et des passifs de location sont comptabilisés sur la base de la période de préavis si cette période est supérieure à douze mois. Pour les contrats avec une période exécutoire initiale d'au moins d'un an, qui sont renouvelables tacitement pour cette période exécutoire ou une autre période exécutoire aussi longtemps que le préavis de résiliation n'est pas donné, les droits d'utilisation et passifs correspondants sont comptabilisés à chaque date de renouvellement d'une période exécutoire ;
- Les taux d'actualisation utilisés pour calculer le droit d'utilisation et la dette de location sont déterminés pour chaque actif comme le taux implicite du contrat s'il est disponible, ou plus généralement en fonction du taux marginal d'endettement des preneurs à la date de signature.

En cas de modification du contrat, il est procédé à une nouvelle appréciation de l'obligation locative en tenant compte de la nouvelle durée résiduelle du contrat et donc à une nouvelle évaluation du droit d'utilisation et du passif de location.

Au moins une fois par an, le Groupe s'assure qu'il ne dispose pas d'indication de perte de valeur de ses droits d'utilisation. Si c'était le cas, le Groupe acterait une dépréciation des actifs concernés.

1.h Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants ou un groupe d'actifs et de passifs, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Lorsque le Groupe est engagé dans un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale hautement probable dans le délai d'un an, il doit classer tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants ou le groupe d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

Dans ce cas, les pertes et profits relatifs à ces opérations sont présentés séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ». Ce poste inclut les résultats nets après impôt des activités abandonnées, le résultat net après impôt lié à l'évaluation à la valeur de marché (nette des coûts de vente), et le résultat net après impôt de la cession.

1.i Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

Avantages à court terme

Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de fin de contrat de travail et les avantages sur capitaux propres) qui sont dus intégralement dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations

définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.j Paiements à base d'actions

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par BNP Paribas S.A. qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BGL BNP Paribas peut accorder à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions BNP Paribas S.A. et des rémunérations immédiates ou différées versées en espèces indexées sur la valeur de l'action BNP Paribas S.A.

Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

1.k Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.l Impôt courant et différé

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.m Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées

ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.n Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- de l'analyse du critère des flux de trésorerie de certains actifs financiers ;
- du calcul des pertes de crédit attendues. Ceci concerne plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, la détermination des différents scénarios économiques et de leur pondération ;
- de l'analyse des crédits renégociés afin de déterminer leur maintien au bilan ou leur décomptabilisation ;
- de l'analyse du caractère actif ou non d'un marché et de l'usage de modèles internes pour le calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers à chaque type de risque de marché, ainsi que la sensibilité de ces valorisations aux principaux paramètres non observables telles que présentées dans les notes annexes aux états financiers ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et sur les droits d'utilisation résultant de l'application d'IFRS 16 ;
- des actifs d'impôt différé ;
- de la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et des autres provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges. En particulier, l'issue et l'impact potentiel des enquêtes et litiges en cours est difficile à prédire avant leur terme. L'estimation des provisions est réalisée en prenant en compte toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes notamment la nature du litige, les faits sous-jacents, les procédures en cours et les décisions de justice, y compris celles relatives à des cas similaires. Le Groupe peut également avoir recours à des avis d'experts et de conseillers indépendants afin d'exercer son jugement.

2. Notes relatives au compte de résultat

2.a Marge d'intérêts

Le Groupe présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres.

Ces rubriques incluent également la rémunération des instruments financiers non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas une comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres, ainsi que celle des

instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2020			Exercice 2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	1.410,7	(245,0)	1.165,7	1.424,2	(322,1)	1.102,1
Comptes et prêts / emprunts	536,7	(163,5)	373,2	560,1	(238,6)	321,5
Opérations de pensions	0,1	(0,4)	(0,4)	1,1	(1,5)	(0,4)
Opérations de location-financement	850,2	(73,6)	776,6	833,4	(69,6)	763,8
Titres de dette	23,7	-	23,7	29,6	-	29,6
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	-	(7,4)	(7,4)	-	(12,4)	(12,4)
Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	16,2	-	16,2	18,6	-	18,6
Titres de dette	16,2	-	16,2	18,6	-	18,6
Instruments financiers en valeur de marché par résultat (hors portefeuille de transaction)	6,2	0,0	6,2	10,0	(0,1)	9,9
Instruments de couverture de résultats futurs	21,8	(2,7)	19,1	19,6	(1,1)	18,5
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	51,4	(14,1)	37,3	33,6	(5,1)	28,5
Passif de location	-	(0,2)	(0,2)	-	(0,4)	(0,4)
TOTAL	1.506,2	(261,9)	1.244,3	1.505,9	(328,9)	1.177,0

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 8,0 millions d'euros pour l'exercice 2020 contre 5,0 millions d'euros pour l'exercice 2019.

2.b Commissions

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2020			Exercice 2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de crédits clientèle	33,1	(8,2)	24,9	35,3	(7,1)	28,2
Moyens de paiement et tenue de comptes	50,1	(13,8)	36,3	52,0	(14,1)	37,9
Titres, fond d'investissement & OPCVM	60,5	(0,0)	60,5	59,5	-	59,5
Commissions sur titres et dérivés	36,9	(8,7)	28,2	34,2	(6,5)	27,7
Activité d'assurance	30,6	-	30,6	25,2	-	25,2
Autres commissions	34,6	(30,3)	4,3	29,4	(29,2)	0,2
TOTAL	245,8	(61,0)	184,8	235,6	(56,9)	178,7

2.c Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction, aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme étant évalués en valeur de marché par résultat, aux titres de capitaux propres non détenus à des fins de transaction pour lesquels l'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue, ainsi qu'aux instruments de dette dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs

au principal et d'intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ou de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs.

Ces éléments de résultat comprennent les dividendes sur ces instruments et excluent les revenus et charges d'intérêts des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option et des instruments dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ou de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs, qui sont présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 2.a).

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Instruments financiers du portefeuille de transaction	28,9	60,3
Instruments financiers de taux et de crédit	2,3	1,8
Instruments financiers de capital	3,6	3,9
Instruments financiers de change	27,7	58,1
Prêts et opérations de pension	(4,7)	(3,5)
Instruments évalués en valeur de marché sur option	0,1	1,0
Autres instruments financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat	1,6	(1,4)
Instruments de dette	1,9	3,2
Instruments de capitaux propres	(0,3)	(4,6)
Incidence de la comptabilité de couverture	(0,2)	0,2
Instruments dérivés de couverture de valeur de marché	31,7	30,5
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur de marché	(31,9)	(30,3)
TOTAL	30,4	60,1

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2020 et 2019, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

Les facteurs potentiels d'inefficacité sont les différences entre les instruments de couverture et les instruments couverts, notamment du fait de divergences dans les caractéristiques des instruments, telles que la fréquence et la date de révision des index de taux, la fréquence des paiements et les courbes d'actualisation utilisées, ou lorsque les instruments dérivés ont une valeur de marché non nulle à la date de documentation de la relation de couverture. Les ajustements de valeur pour risque de contrepartie s'appliquant aux instruments de couverture sont également sources d'inefficacité.

2.d Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres et sur instruments financiers évalués au coût amorti

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Plus ou moins-values sur instruments de dette en valeur de marché par capitaux propres	7,0	4,2
Titres de dette ¹⁾	7,0	4,2
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres en valeur de marché par capitaux propres	13,3	9,0
Produits de dividendes	13,3	9,0
TOTAL	20,3	13,1

Les résultats latents sur titres de dette, précédemment portés dans la rubrique « Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres pouvant être reclassés en résultat » et inscrits en

résultat, représentent un gain net de 2,0 millions d'euros pour l'exercice 2020 contre 4,2 millions d'euros pour l'exercice 2019.

2.e Produits et charges des autres activités

En millions d'euros	Exercice 2020			Exercice 2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits et charges des immeubles de placement	71,0	(18,4)	52,6	35,9	(10,9)	25,0
Produits et charges des immobilisations en location simple	162,3	(127,7)	34,6	152,0	(116,9)	35,1
Autres produits et charges	627,4	(599,0)	28,4	588,0	(562,0)	26,0
TOTAL	860,8	(745,2)	115,6	775,9	(689,8)	86,1

Les autres produits et charges comprennent essentiellement les achats et ventes de biens

et de services liés à des opérations de location-financement.

2.f Autres charges générales d'exploitation

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Taxes et contributions ²⁾	(39,6)	(33,0)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(218,9)	(220,1)
TOTAL	(258,5)	(253,2)

2.g Coût du risque

Le modèle général d'évaluation des dépréciations décrit dans la note 1.e.5 utilisé par le Groupe s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (i.e. perte attendue à maturité).

Ces deux étapes doivent s'appuyer sur des informations prospectives.

Augmentation significative du risque de crédit

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Le système de notation interne est décrit dans le document Pilier 3 à la section « Risque de crédit et de contrepartie ».

¹⁾ Les produits d'intérêt relatifs aux titres de dette sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 2.g).

²⁾ Les contributions au fonds de résolution européen, y compris contributions exceptionnelles, s'élèvent à -22,7 millions d'euros pour l'exercice 2020 contre -17,3 millions d'euros pour l'exercice 2019.

Facilités accordées aux grandes entreprises (incluant PME Corporate), institutions financières, états souverains et obligations

L'indicateur utilisé pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est la note interne de crédit de la contrepartie.

La détérioration de la qualité de crédit est considérée comme significative et la facilité (ou l'obligation) classée en strate 2 si la différence entre la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 3 crans (par exemple, un passage de la note 4- à la note 5-).

La mesure de simplification « risque de crédit faible » autorisée par IFRS 9 (i.e. selon laquelle les obligations avec une notation interne « investment grade » en date de clôture sont considérées comme étant en strate 1, et celles avec une notation interne « non-investment grade » en date de clôture sont considérées comme étant en strate 2) est utilisée uniquement pour les titres de dette pour lesquels aucune note interne n'est disponible en date de comptabilisation initiale.

Facilités accordées aux PME et clientèle de détail

Pour les expositions relatives aux PME, l'indicateur utilisé pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est également la note interne de crédit de la contrepartie. Du fait d'une volatilité plus importante dans l'échelle de notation interne utilisée, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2 si la différence entre la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 6 crans.

Pour la clientèle de détail, deux autres indicateurs d'augmentation du risque de crédit peuvent être utilisés.

- *Probabilité de défaut (PD)* : l'évolution de la probabilité défaut à 1 an est considérée comme une approximation raisonnable de l'évolution de la probabilité de défaut à maturité. La détérioration du risque de crédit est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2, si le ratio (PD à 1 an en date de clôture / PD à l'origination) est supérieur à 4.

En outre, pour l'ensemble des portefeuilles :

- La facilité est présumée être en strate 1 quand sa note interne est inférieure ou égale à 4- (ou sa PD à 1 an est inférieure ou égale à 0,25%) en date de clôture, car les changements de probabilité de défaut liés à des dégradations de notation dans cette zone sont faibles, et donc considérés comme non « significatifs ».
- Quand la note interne est supérieure ou égale à 9+ (ou quand la PD à 1 an est supérieure à 10%) en date de clôture, compte tenu des pratiques du Groupe en matière d'émission de crédits, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2 (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée).

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale, et l'actif classé en strate 2, en cas de retard de paiement de plus de 30 jours.

Informations prospectives

Le Groupe prend en compte des informations prospectives à la fois dans l'estimation de l'augmentation significative du risque de crédit et dans la mesure des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss – « ECL »).

S'agissant de la détermination de l'augmentation significative du risque de crédit, au-delà des règles basées sur la comparaison des paramètres de risque entre la date de comptabilisation initiale et la date de reporting, celle-ci est complétée par la prise en compte d'informations prospectives comme des paramètres macroéconomiques sectoriels et géographiques, susceptibles d'augmenter le risque de crédit de certaines expositions. Ces informations peuvent amener à resserrer les critères de passage en strate 2, et ainsi augmenter le montant de pertes de crédit attendues pour des expositions considérées comme particulièrement vulnérables au regard de ces paramètres prospectifs.

S'agissant de la mesure des pertes de crédit attendues, le Groupe a fait le choix de retenir 3 scénarios macroéconomiques par zone géographique, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles :

- un scénario central, en ligne avec le scénario utilisé dans le cadre du processus budgétaire,
- un scénario adverse, correspondant au scénario utilisé trimestriellement dans le cadre des exercices de « test de résistance » réalisés par le Groupe,
- un scénario favorable, permettant de prendre en compte des situations où les performances économiques sont meilleures que prévues.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est principalement établi par le biais de la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque). Les probabilités de défaut ainsi déterminées par les scénarios macroéconomiques permettent de mesurer les pertes attendues pour chaque scénario.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est défini comme suit :

- 50% pour le scénario central,
- le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon la position dans le cycle économique. Dans l'approche retenue, le scénario adverse a un poids plus important dans les situations en haut de cycle que dans les situations en bas de cycle, en anticipation d'un retournement potentiel défavorable de l'économie.

Par ailleurs, lorsque cela s'avère pertinent, la mesure des dépréciations peut prendre en compte des scénarios de vente des actifs.

Description des scénarios macroéconomiques

Les trois scénarios macroéconomiques sont définis avec un horizon de projection à 3 ans. Ils correspondent à :

- un scénario central, qui décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection. Ce scénario est mis à jour à une fréquence trimestrielle. Il est élaboré par la cellule de Recherche Economique du Groupe, en collaboration avec divers experts du Groupe. Les projections sont déclinées pour chaque marché significatif du Groupe (France, Italie, Belgique, États-Unis et

zone euro), au travers des principales variables macroéconomiques (le Produit Intérieur Brut - PIB et ses composantes, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, les taux d'intérêt, les taux de change, le prix du pétrole, les prix du marché immobilier etc.) qui sont déterminantes dans la modélisation des paramètres de risque utilisés dans le cadre du processus de test de résistance. A partir du 31 décembre 2020, au-delà des zones géographiques, les paramètres prospectifs ont été détaillés par secteur économique afin de mieux refléter l'hétérogénéité des dynamiques économiques en lien avec les mesures de confinement et l'arrêt partiel de l'activité ;

- un scénario adverse, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario de base, et dont il résulte une situation économique beaucoup plus défavorable que dans le scénario de référence. Le point de départ est l'application d'un choc sur le PIB. Ce choc sur le PIB est appliqué avec une ampleur variable, mais de manière simultanée aux différentes économies, dans la mesure où la crise considérée est une crise globale. Les hypothèses retenues sont généralement cohérentes avec celles proposées par les régulateurs. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt) sont définies sur la base de relations économétriques établies, et de jugement d'expert ;
- un scénario favorable, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques ayant un effet positif sur l'économie, et dont il résulte une situation économique bien plus favorable. Afin de parvenir à une estimation non biaisée des dépréciations, le scénario favorable est défini tel que la probabilité d'occurrence du choc appliqué sur le PIB (en moyenne, sur un cycle) est égale à la probabilité d'occurrence du choc correspondant dans le scénario adverse. L'ampleur des chocs appliqués correspond généralement à 80%-95% de l'ampleur des chocs en adverse. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt) sont définies de la même manière que dans le scénario adverse.

Une description plus détaillée de ces trois scénarios macroéconomiques et la manière dont la crise sanitaire a affecté les scénarios sont disponibles dans le document Pilier 3 à la section « Risque de crédit ».

Coût du risque de la période

Coût du risque de la période

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Dotations nettes aux dépréciations	(126,8)	(93,8)
Récupérations sur créances amorties	11,7	8,5
Pertes sur créances irrécouvrables	(14,7)	(16,0)
TOTAL	(129,7)	(101,3)

En 2019, la Banque a obtenu l'accord de la Banque Centrale Européenne quant à la revue de son modèle de risque pour sa clientèle de détail. Ce nouveau modèle a été implémenté au cours du 2^{ème} semestre 2020 et a généré une dotation complémentaire de 7,8 millions d'euros.

Coût du risque de la période par catégorie comptable et nature d'actifs

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Actifs au coût amorti	(130,0)	(99,7)
<i>dont prêts et créances</i>	(130,0)	(99,7)
<i>dont titres de dette</i>	0,0	0,0
Autres actifs	0,5	(1,1)
Engagements de financement, de garantie et divers	(0,3)	(0,5)
TOTAL	(129,7)	(101,3)
Coût du risque sur encours sains	(31,3)	(14,3)
<i>dont strate 1</i>	(15,8)	(11,3)
<i>dont strate 2</i>	(15,5)	(3,0)
Coût du risque sur encours dépréciés - strate 3	(98,4)	(86,9)
TOTAL	(129,7)	(101,3)

Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

Variation au cours de la période des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

	31 décembre 2019	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de parités monétaires et divers	31 décembre 2020
<i>En millions d'euros</i>					
DÉPRÉCIATION DES ACTIFS					
Actifs financiers au coût amorti	672,3	125,8	(58,7)	(13,3)	726,1
<i>dont prêts et créances</i>	672,3	125,8	(58,7)	(13,3)	726,1
<i>dont titres de dette</i>	0,0	(0,0)	-	-	0,0
Autres actifs	3,7	0,6	-	0,0	4,3
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS FINANCIERS	676,0	126,4	(58,7)	(13,3)	730,5
<i>dont strate 1</i>	88,1	12,5	-	(2,0)	98,6
<i>dont strate 2</i>	88,8	14,7	-	(0,5)	103,0
<i>dont strate 3</i>	499,1	99,2	(58,7)	(10,8)	528,9
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	17,0	0,9	-	(0,2)	17,7
Autres dépréciations	0,1	(0,6)	-	0,5	-
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES AU TITRE DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT	17,1	0,3	-	0,3	17,7
<i>dont strate 1</i>	9,9	3,2	-	(0,1)	12,9
<i>dont strate 2</i>	3,2	0,8	-	0,0	4,0
<i>dont strate 3</i>	4,1	(3,7)	-	0,5	0,8
TOTAL	693,1	126,7	(58,7)	(13,0)	748,2

	31 décembre 2018	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de parités monétaires et divers	31 décembre 2019
<i>En millions d'euros</i>					
DÉPRÉCIATION DES ACTIFS					
Actifs financiers au coût amorti	642,1	92,5	(59,3)	(3,0)	672,3
<i>dont prêts et créances</i>	642,1	92,5	(59,3)	(3,0)	672,3
<i>dont titres de dette</i>	0,0	0,0	-	-	0,0
Autres actifs	2,8	0,8	-	0,1	3,7
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS FINANCIERS	644,9	93,3	(59,3)	(2,9)	676,0
<i>dont strate 1</i>	78,6	9,6	-	(0,1)	88,1
<i>dont strate 2</i>	89,9	2,3	(3,6)	0,3	88,8
<i>dont strate 3</i>	476,5	81,4	(55,7)	(3,1)	499,1
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	15,8	1,2	-	(0,0)	17,0
Autres dépréciations	1,1	(0,7)	-	(0,3)	0,1
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES AU TITRE DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT	16,9	0,5	-	(0,3)	17,1
<i>dont strate 1</i>	8,2	1,7	-	(0,0)	9,9
<i>dont strate 2</i>	2,4	0,8	-	(0,0)	3,2
<i>dont strate 3</i>	6,3	(2,0)	-	(0,3)	4,1
TOTAL	661,8	93,8	(59,3)	(3,2)	693,1

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période

	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	TOTAL
<i>En millions d'euros</i>				
Au 31 décembre 2019	88,1	88,8	495,4	672,3
Dotations nettes aux dépréciations	12,6	14,7	99,0	126,3
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	39,4	31,8	0,0	71,2
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ¹⁾	(10,1)	(13,2)	(38,8)	(62,1)
Transfert vers Strate 2	(4,4)	53,7	(4,7)	44,5
Transfert vers Strate 3	(1,1)	(4,6)	86,6	80,9
Transfert vers Strate 1	3,3	(39,9)	(4,5)	(41,1)
Autres dotations / reprises sans changement de strate ²⁾	(14,6)	(13,1)	60,5	32,9
Utilisation de dépréciations	-	-	(58,7)	(58,7)
Variation de périmètre, des parités monétaires et divers	(2,1)	(0,5)	(11,1)	(13,8)
Au 31 décembre 2020	98,5	103,0	524,6	726,2

¹⁾ Y compris cessions.

²⁾ Y compris amortissements. Impact lié à la mise en place de nouveaux modèles de risque à hauteur de 7,8 millions d'euros.

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période précédente

<i>En millions d'euros</i>	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	TOTAL
Au 31 décembre 2018	78,6	89,9	473,7	642,2
Dotations nettes aux dépréciations	9,6	2,3	80,6	92,5
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	37,5	29,0	0,0	66,6
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ¹⁾	(8,1)	(13,2)	(20,7)	(42,0)
Transfert vers Strate 2	(3,2)	37,7	(3,4)	31,2
Transfert vers Strate 3	(0,9)	(4,3)	78,5	73,3
Transfert vers Strate 1	2,3	(30,7)	(2,6)	(31,0)
Autres dotations / reprises sans changement de strate ²⁾	(18,1)	(16,3)	28,7	(5,7)
Utilisation de dépréciations	-	(3,6)	(55,7)	(59,3)
Variation de périmètre, des parités monétaires et divers	(0,1)	0,3	(3,2)	(2,9)
Au 31 décembre 2019	88,1	88,8	495,4	672,3

Variations des dépréciations sur actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres

Aucun mouvement significatif n'a eu lieu sur la période sur les dépréciations sur actifs comptabilisés en valeur de marché par capitaux propres.

Variations des provisions pour engagements hors-bilan sur la période

<i>En millions d'euros</i>	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	TOTAL
Au 31 décembre 2019	9,9	3,2	3,9	17,0
Dotations nettes aux dépréciations	3,2	0,8	(3,1)	0,9
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	3,6	0,8	-	4,4
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ³⁾	(1,8)	(1,5)	(0,2)	(3,5)
Transfert vers Strate 2	(0,2)	1,5	(0,0)	1,3
Transfert vers Strate 3	(0,0)	(0,0)	0,2	0,2
Transfert vers Strate 1	0,2	(1,1)	(0,1)	(1,0)
Autres dotations / reprises sans changement de strate ⁴⁾	1,5	0,9	(3,0)	(0,6)
Utilisation de dépréciations	-	-	-	-
Variation de périmètre, des parités monétaires et divers	(0,1)	0,0	0,0	(0,1)
Au 31 décembre 2020	12,9	4,0	0,8	17,7

Le Groupe n'a pas de crédit déprécié dès l'acquisition (POCI – Purchased and originated credit-impaired).

2.h Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Ce résultat net est composé de la contribution de Cardif Lux Vie pour 15,6 millions d'euros (14,9 millions d'euros en 2019), des activités de leasing pour -3,4 millions d'euros (-0,6 million d'euros en 2019) et de Luxhub -0,3 million d'euros (entité consolidée à partir de juin 2020).

¹⁾ Y compris cessions.

²⁾ Y compris amortissements. Il n'y a pas d'impact lié à la mise en place de nouveaux modèles de risque.

2.i Gains nets sur actifs immobilisés

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Gains ou pertes nets sur cessions de participations	-	0,2
Gains ou pertes nets sur cessions d'immobilisations	0,8	(0,1)
TOTAL	0,8	0,1

2.j Impôt sur les bénéfices

	Exercice 2020		Exercice 2019	
	En millions d'euros	Taux d'impôt	En millions d'euros	Taux d'impôt
Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés au Luxembourg				
Charge d'impôt théorique sur le résultat avant impôt¹⁾	(172,4)	25,3%	(157,0)	25,3%
Intérêts et dividendes exonérés d'impôt	10,0	-1,5%	9,0	-1,5%
Résultats sur placements exonérés d'impôt	3,7	-0,5%	3,6	-0,6%
Effet lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	4,0	-0,6%	(10,5)	1,7%
Effet de l'ajustement de taux d'imposition sur les différences temporelles	12,0	-1,8%	11,1	-1,8%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(6,0)	0,9%	(11,0)	1,8%
Autres effets	6,3	-0,9%	7,2	-1,2%
Charge d'impôt sur les bénéfices	(142,4)	20,9%	(147,5)	23,7%
dont				
Charge des impôts courants de l'exercice	(139,0)		(146,3)	
Produit (charge) net des impôts différés de l'exercice (note 4.i)	(3,4)		(1,2)	

3. Informations sectorielles

Le Groupe est un prestataire international de services financiers. Il propose des produits et des services et mène ses activités principalement au Grand-Duché de Luxembourg et dans la Grande Région.

BGL BNP Paribas détient également une participation majoritaire dans les activités de leasing de BNP Paribas.

L'information sectorielle du Groupe met en évidence la contribution économique complète de ses pôles d'activité, l'objectif étant de répartir l'intégralité des postes du bilan et du compte de résultat aux pôles d'activité dont la Direction supporte l'entière responsabilité.

Le Groupe est organisé autour de quatre pôles d'activité opérationnels :

- **Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (BDEL)** : ce pôle rassemble le réseau des agences, la banque directe et les activités de banque privée au Luxembourg, ainsi que les activités des entreprises au Luxembourg et dans la Grande Région. BDEL propose ses services financiers aux particuliers et aux professionnels. L'activité de financement associée de BNP Paribas Lease Group Luxembourg S.A. est également comprise dans ce périmètre.
- **Leasing International** : ce pôle inclut les activités de leasing du groupe BNP Paribas détenues par la holding luxembourgeoise BNP Paribas Leasing Solutions S.A.. Il s'agit essentiellement de services de leasing financier à l'international. BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux – ventes directes, prescriptions, partenariats et réseaux bancaires –, une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs.
- **Corporate and Institutional Banking (CIB)** : ce pôle propose aux clients de la Banque, essentiellement entreprises et institutionnels, des produits et services liés aux marchés de capitaux et de financement à Luxembourg.
- **International Financial Services (IFS)** : ce pôle rassemble Wealth Management qui propose ses services de gestion de patrimoine à une clientèle privée internationale, ainsi que Cardif Lux Vie S.A. qui propose principalement tant des produits d'épargne-pension et d'assurance-vie que des produits de protection et d'assurance de groupe.

Les autres activités comprennent les résultats issus du placement des fonds propres, des éléments liés aux fonctions de support et non affectables à des secteurs d'activité, ainsi que les activités de certaines participations stratégiques. Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des pôles d'activité opérationnels, les coûts liés aux grands programmes réglementaires, ainsi que les contributions au Fonds de Résolution Unique se trouvent dans ce segment.

L'information sectorielle est établie conformément aux principes comptables utilisés pour les comptes consolidés du groupe BNP Paribas et par application des règles de répartition adaptées.

Les transactions intersectorielles se font à des conditions normales de marché.

Règles de répartition

L'information sectorielle applique des règles de répartition bilantaire, une balance carrée par secteur, un système de prix de transferts et des méthodes d'affectation et d'allocation de frais généraux.

La répartition bilantaire et la méthode de la balance carrée visent à communiquer l'information sectorielle reflétant le modèle opérationnel.

Dans le modèle opérationnel, les pôles d'activité n'exercent pas d'activités de trésorerie pour supporter le risque de taux d'intérêt et le risque de change par le financement de leurs propres actifs par leurs propres passifs, ou en accédant directement aux marchés financiers. Ceci est reflété dans le système de prix de transferts, qui transfère le risque de taux et de change des pôles d'activité vers les départements qui jouent le rôle de banquiers centraux au sein de la banque en gérant l'ensemble des actifs et passifs.

Les départements de support (fonctions de support, fonctions de contrôle, opérations et informatique) fournissent des services aux métiers et activités. Ces services comprennent essentiellement la gestion du personnel, les technologies de l'information, les services de paiements, le règlement de transactions sur titres, le Know Your Customer, les contrôles (Conformité, Inspection Générale, Risque), le suivi financier. Les produits et charges de ces départements sont attribués aux pôles via un système d'allocation basé sur des règles de « Rebilling Agreements » qui reflètent la consommation économique des produits et services fournis. Ils prévoient que les charges et produits soient totalement alloués aux activités commerciales du Groupe sur base de l'utilisation effective.

La répartition par pôle d'activité des entités du Groupe s'appuie sur le pôle de rattachement des entités à l'exception de BGL BNP Paribas S.A. qui fait l'objet d'une décomposition spécifique.

Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros	Exercice 2020					
	BDEL	Leasing International	Corporate & Institutional Banking	International Financial Services	Autres	Total
Produit net bancaire	393,0	857,1	18,5	153,2	173,7	1.595,5
Charges générales d'exploitation (1)	(245,8)	(407,2)	(7,4)	(99,7)	(24,0)	(784,2)
Coût du risque	(17,5)	(113,8)	(0,0)	0,2	1,4	(129,7)
Résultat d'exploitation	129,8	336,1	11,1	53,6	151,0	681,6
Éléments hors exploitation	(0,3)	(3,4)	-	15,6	0,8	12,7
Résultat avant impôt	129,5	332,8	11,1	69,2	151,8	694,3

En millions d'euros	Exercice 2019					
	BDEL	Leasing International	Corporate & Institutional Banking	International Financial Services	Autres	Total
Produit net bancaire	357,0	843,6	21,9	146,5	146,0	1.515,1
Charges générales d'exploitation	(257,5)	(404,8)	(7,4)	(113,2)	(9,5)	(792,4)
Coût du risque	(8,3)	(95,8)	-	2,8	0,0	(101,3)
Résultat d'exploitation	91,2	343,0	14,5	36,1	136,5	621,4
Éléments hors exploitation	0,2	0,2	-	14,9	(0,0)	15,3
Résultat avant impôt	91,5	343,2	14,5	51,0	136,5	636,7

Actifs et passifs par pôle d'activité

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2020		31 décembre 2019 ¹⁾	
	Actif	Passif	Actif	Passif
BDEL	11.778,3	26.339,2	11.332,8	24.936,9
Leasing International	23.594,5	11.387,7	23.770,3	12.474,9
Corporate & Institutional Banking	287,0	915,5	135,6	681,8
International Financial Services	2.828,9	8.684,2	2.476,8	8.785,9
Autres	18.053,0	9.215,1	18.863,1	9.699,1
TOTAL GROUPE	56.541,8	56.541,8	56.578,5	56.578,5

¹⁾ Les chiffres de 2019 ont été recomposés sur base de la méthodologie utilisée en 2020 : les éliminations liées aux opérations réciproques se retrouvent dans «Autres» et les capitaux propres ainsi que les intérêts minoritaires ont été affectés aux différents pôles d'activité.

4. Notes relatives au bilan

4.a Instruments financiers en valeur de marché par résultat

Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat hors instruments financiers dérivés

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché par résultat hors dérivés sont majoritairement constitués d'émissions pour compte propre faites pour satisfaire la demande des clients, d'opérations négociées à des fins de transaction, et d'instruments que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier d'instruments de couverture, ainsi que d'instruments non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas la comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres.

	31 décembre 2020			
	Portefeuille de transactions	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total
<i>En millions d'euros</i>				
Portefeuille de titres	105,4	-	168,2	273,7
<i>Titres de dette</i>	-	-	125,4	125,4
<i>Instruments de capitaux propres</i>	105,4	-	42,8	148,3
Prêts et opérations de pension	65,2	-	49,7	114,9
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	170,7	-	217,9	388,6
Dépôts et opérations de pension	212,3	-	-	212,3
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	-	31,0	-	31,0
<i>dont dettes subordonnées</i>	-	25,8	-	25,8
<i>dont dettes non subordonnées</i>	-	5,2	-	5,2
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	212,3	31,0	-	243,2

	31 décembre 2019			
	Portefeuille de transactions	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total
<i>En millions d'euros</i>				
Portefeuille de titres	1,8	-	622,9	624,7
<i>Titres de dette</i>	-	-	583,8	583,8
<i>Instruments de capitaux propres</i>	1,8	-	39,1	40,9
Prêts et opérations de pension	95,8	-	55,3	151,1
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	97,6	-	678,2	775,8
Dépôts et opérations de pension	113,9	-	-	113,9
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	-	114,0	-	114,0
<i>dont : Dettes subordonnées</i>	-	86,9	-	86,9
<i>dont : Dettes non subordonnées</i>	-	27,1	-	27,1
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	113,9	114,0	-	227,9

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 4.d.

Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des dettes émises évaluées sur option en valeur de marché par résultat s'établit à 25,8 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 109,5 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'instruments d'actif ou de passif qui ne sont pas qualifiables en tant qu'instruments de couverture.

Quelques instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations initiées par les activités de gestion de positions. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage.

Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat sont des actifs financiers non détenus à des fins de transaction :

- instruments de dette qui ne remplissent pas les critères prévus par la norme IFRS 9 pour être classés dans les catégories d'instruments en « valeur de marché par capitaux propres » ou au « coût amorti » :
 - leur modèle de gestion n'est pas « de collecter les flux de trésorerie contractuels » ou « de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les instruments » ; et/ou
 - leurs flux de trésorerie ne représentent pas seulement le remboursement du principal et des intérêts sur le principal.
- instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi de classer en « valeur de marché par capitaux propres ».

La valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
<i>En millions d'euros</i>				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	30,6	22,7	36,4	29,7
Instruments dérivés de cours de change	29,9	27,0	21,1	11,1
Instruments dérivés sur actions	161,1	1,0	96,8	2,7
Instruments financiers dérivés	221,6	50,6	154,3	43,6

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une

indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Négociés sur un marché organisé	Gré à gré	Total	Négociés sur un marché organisé	Gré à gré	Total
<i>En millions d'euros</i>						
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	6.633,0	6.633,0	-	10.702,6	10.702,6
Instruments dérivés de cours de change	-	5.664,0	5.664,0	-	5.729,6	5.729,6
Instruments dérivés sur actions	101,3	484,0	585,3	29,5	541,8	571,2
Instruments financiers dérivés	101,3	12.781,1	12.882,4	29,5	16.974,0	17.003,5

4.b Instruments financiers dérivés de couverture

Le tableau suivant présente les montants notionnels et les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Montant notionnel	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant notionnel	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
<i>En millions d'euros</i>						
Couverture de valeur	9.590,6	191,9	91,4	5.866,9	129,6	42,3
Instruments dérivés de taux d'intérêt	9.590,6	191,9	91,4	5.866,9	129,6	42,3
Couverture de flux de trésorerie	2.321,5	68,1	1,8	2.639,0	57,7	3,5
Instruments dérivés de taux d'intérêt	2.321,5	68,1	1,8	2.639,0	57,7	3,5
Dérivés utilisés en couverture	11.912,1	260,0	93,2	8.505,9	187,3	45,8

Le tableau suivant présente le détail des relations de couverture de valeur d'instruments identifiés et le détail des portefeuilles d'instruments financiers dont la couverture se poursuit au 31 décembre 2020 :

	Instruments de couverture			
	Montants notionnels des instruments de couverture	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Variations de valeur de l'instrument de couverture utilisées pour le calcul de l'inefficacité de couverture de la période
<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2020</i>				
Couverture de valeur d'instruments identifiés	1.559,3	0,4	75,7	(37,5)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	1.559,3	0,4	75,7	(37,5)
Titres de dette	1.559,3	0,4	75,7	(37,5)
Couverture des portefeuilles couverts en taux	8.031,3	191,5	15,7	155,9
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	8.031,3	191,5	15,7	155,9
Dépôts	8.031,3	191,5	15,7	155,9
TOTAL COUVERTURE DE VALEUR	9.590,6	191,9	91,4	118,3

	Instruments couverts					Inefficacité reconnue au compte de résultat
	Valeur nette comptable de l'instrument couvert - actif	Valeur nette comptable de l'instrument couvert - passif	Montant accumulé de la réévaluation des instruments couverts - actif	Montant accumulé de la réévaluation des instruments couverts - passif	Variations de valeur des instruments couverts utilisées pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	
<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2020</i>						
Couverture de valeur d'instruments identifiés	1.601,3	-	37,6	-	37,6	0,0
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	1.601,3	-	37,6	-	37,6	0,0
Titres de dette	1.601,3	-	37,6	-	37,6	0,0
Couverture des portefeuilles couverts en taux	-	7.981,2	-	156,0	(156,0)	(0,2)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	-	7.981,2	-	156,0	(156,0)	(0,2)
Dépôts	-	7.981,2	-	156,0	(156,0)	(0,2)
TOTAL COUVERTURE DE VALEUR	1.601,3	7.981,2	37,6	156,0	(118,5)	(0,1)

En ce qui concerne les dérivés en couverture de résultats futurs, le montant notionnel s'élève à 2.321 millions d'euros au 31 décembre 2020. Les variations de valeur cumulées comptabilisées directement en capitaux propres s'élèvent à 62,6 millions d'euros. L'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs enregistrée dans le compte de résultat est négligeable au titre de l'exercice 2020.

Le tableau suivant présente la ventilation des montants notionnels des instruments dérivés à usage de couverture par date d'échéance :

	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Inférieur à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Inférieur à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
<i>En millions d'euros</i>						
Couverture de valeur	1.570,7	4.948,9	3.071,0	410,0	3.182,4	2.274,5
Instruments dérivés de taux	1.570,7	4.948,9	3.071,0	410,0	3.182,4	2.274,5
Couverture des résultats futurs	696,5	875,0	750,0	310,0	1.529,0	800,0
Instruments dérivés de taux	696,5	875,0	750,0	310,0	1.529,0	800,0

4.c Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Valeur de marché	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
<i>En millions d'euros</i>				
Titres de dette	2.142,2	20,7	1.519,9	18,1
Etats	476,7	10,7	477,2	16,4
Autres administrations publiques	1.179,0	7,0	587,0	4,7
Etablissements de crédits	485,9	3,1	454,1	(2,9)
Autres	0,6	(0,0)	1,6	(0,0)
Titres de capitaux propres	250,1	(25,2)	309,5	34,2
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES	2.392,3	(4,4)	1.829,4	52,3

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires pour l'exercice de certaines activités. Ces investissements sont destinés à être conservés à moyen / long terme sans objectif initial de spéculation.

4.d Mesure de la valeur de marché des instruments financiers

Dispositif de valorisation

Le Groupe a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une évaluation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions du Groupe et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant du marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements additionnels de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de

sortie sur le marché principal. Lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral.

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

Ajustements additionnels de valorisation

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par le Groupe pour déterminer les justes valeurs sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

Le Groupe considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment ou CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que le Groupe ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, le caractère observable de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- La possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers,
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché,
- et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BGL BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option

et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions obligataires appropriées réalisées par le Groupe sur le marché.

A ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est diminuée de 3,6 millions d'euros au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

Ajustement du coût de financement (Funding Valuation Adjustment ou FVA) : dans le cadre des dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, cette technique de valorisation contient un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire dans l'hypothèse où la Banque refinancerait l'instrument sur le marché.

La variation de la valeur de marché en coût de financement des instruments dérivés est non significative au 31 décembre 2020.

Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie pour les actifs et passifs évalués à la valeur de marché

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.e.9), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments :

- les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral.
- pour les instruments dérivés, les justes valeurs sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

En millions d'euros	31 décembre 2020											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	105,4	-	-	105,4	2,6	24,2	141,4	168,2	2.247,3	0,6	144,4	2.392,3
ETATS	-	-	-	-	-	-	-	-	476,7	-	-	476,7
Valeurs mobilières adossées à des actifs	-	-	-	-	-	21,3	-	21,3	-	0,6	-	0,6
Autres titres de dettes	-	-	-	-	-	0,9	103,1	104,1	1.665,0	-	-	1.665,0
Actions et autres titres de capitaux propres	105,4	-	-	105,4	2,6	2,0	38,3	42,8	105,7	-	144,4	250,1
Prêts opérations de pension	-	-	65,2	65,2	-	-	49,7	49,7	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-	49,7	49,7	-	-	-	-
Opérations de pension	-	-	65,2	65,2	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financier en valeur de marché	105,4	-	65,2	170,7	2,6	24,2	191,1	217,9	2.247,3	0,6	144,4	2.392,3
Dépôts et opérations de pension	-	212,3	-	212,3	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de pension	-	212,3	-	212,3	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	-	-	-	-	-	31,0	-	31,0	-	-	-	-
Dettes subordonnées (note 4.h)	-	-	-	-	-	25,8	-	25,8	-	-	-	-
Dettes non subordonnées (note 4.h)	-	-	-	-	-	5,2	-	5,2	-	-	-	-
Passifs financiers en valeur de marché	-	212,3	-	212,3	-	31,0	-	31,0	-	-	-	-

En millions d'euros	31 décembre 2019											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	1,8	-	-	1,8	4,1	484,0	134,8	622,9	1.641,6	1,6	186,2	1.829,4
ETATS	-	-	-	-	-	244,5	-	244,5	477,2	-	-	477,2
Valeurs mobilières adossées à des actifs	-	-	-	-	-	28,2	-	28,2	-	1,6	-	1,6
Autres titres de dettes	-	-	-	-	-	210,1	101,0	311,2	1.041,1	-	-	1.041,1
Actions et autres titres de capitaux propres	1,8	-	-	1,8	4,1	1,2	33,8	39,1	123,3	-	186,2	309,5
Prêts opérations de pension	-	29,3	66,5	95,8	-	-	55,3	55,3	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-	55,3	55,3	-	-	-	-
Opérations de pension	-	29,3	66,5	95,8	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financier en valeur de marché	1,8	29,3	66,5	97,6	4,1	484,0	190,1	678,2	1.641,6	1,6	186,2	1.829,4
Dépôts et opérations de pension	-	113,9	-	113,9	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de pension	-	113,9	-	113,9	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	-	-	-	-	-	114,0	-	114,0	-	-	-	-
Dettes subordonnées (note 4.h)	-	-	-	-	-	86,9	-	86,9	-	-	-	-
Dettes non subordonnées (note 4.h)	-	-	-	-	-	27,1	-	27,1	-	-	-	-
Passifs financiers en valeur de marché	-	113,9	-	113,9	-	114,0	-	114,0	-	-	-	-

En millions d'euros	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
VALEUR DE MARCHÉ POSITIVE								
Instruments dérivés de cours de change	-	29,9	-	29,9	-	21,1	-	21,1
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	30,6	-	30,6	-	36,4	-	36,4
Instruments dérivés sur actions	-	161,1	-	161,1	-	96,8	-	96,8
Valeur de marché positive des instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	-	221,6	-	221,6	-	154,3	-	154,3
Valeur de marché positive des instruments financiers dérivés de couverture	-	260,0	-	260,0	-	187,3	-	187,3
VALEUR DE MARCHÉ NÉGATIVE								
Instruments dérivés de cours de change	-	27,0	-	27,0	-	11,1	-	11,1
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	22,7	-	22,7	-	29,7	-	29,7
Instruments dérivés sur actions	-	1,0	-	1,0	-	2,7	-	2,7
Valeur de marché négative des instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	-	50,6	-	50,6	-	43,6	-	43,6
Valeur de marché négative des instruments financiers dérivés de couverture	-	93,2	-	93,2	-	45,8	-	45,8

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

Au cours de l'exercice 2020, aucun transfert entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'a été constaté.

Description des principaux instruments au sein de chaque niveau de la hiérarchie

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (exemple : futures) et les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'État, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts étudiants (ABS (Asset Backed Securities) Student Loans), de structures ABS/MBS (Mortgage Backed Securities) n'utilisant pas une méthodologie de modélisation des flux de trésorerie, de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de

marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que les cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réalisés dans le cadre de contrats de collatéralisation

Les opérations de pension sont classées principalement en Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent.

Les dettes émises émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread de crédit propre est un paramètre observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- Les instruments simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- Les instruments dérivés structurés, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- La valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;

- La valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus complexe ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements additionnels de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Les titres de Niveau 3 comprennent principalement les parts de fonds et les actions non cotées.

Les parts de fonds correspondent aux fonds immobiliers pour lesquels l'évaluation des investissements sous-jacents n'est pas fréquente, ainsi qu'aux fonds alternatifs (hedge funds) pour lesquels la mise à disposition de l'actif net réévalué n'est pas fréquente.

Les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

Opérations de pensions principalement à long terme sur les obligations et les instruments financiers de capitaux propres : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread de crédit propre est un paramètre observable.

Instruments dérivés

Les **instruments dérivés simples** sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition sort de la zone d'observation des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments

ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit.

Les **instruments dérivés structurés** classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt.

Tableau de variation des instruments financiers de Niveau 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, il n'y a pas eu de mouvement entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020.

Actifs financiers

	Actifs financiers			
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	TOTAL
<i>En millions d'euros</i>				
Situation au 31 décembre 2019	66,5	190,1	186,2	442,9
Achats	-	4,8	-	4,8
Règlements	(1,3)	(5,7)	-	(7,0)
Reclassification	-	(1,1)	-	(1,1)
Autres	-	1,2	-	1,2
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	-	1,8	-	1,8
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	(0,0)	(41,8)	(41,8)
Situation au 31 décembre 2020	65,2	191,1	144,4	400,7

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

Sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers de niveau 3 aux changements d'hypothèses raisonnablement possibles

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, le Groupe a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % de la valeur obtenue par modèle. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de

paramètres non observables envisagés. Pour ce qui est des positions d'instruments de capitaux propres les plus significatives, la sensibilité de la valeur des titres est mesurée, depuis 2020, avec une variation de 10 points de base du coût du capital.

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
<i>En millions d'euros</i>				
Titres de dette	+/-1,0	-	+/-1,0	-
Actions et autres titres de capitaux propres	+/-0,4	+/-1,9	+/-0,3	+/-1,9
Prêts et pensions	+/-1,1	-	+/-1,2	-
Sensibilité des instruments financiers du Niveau 3	+/-2,6	+/-1,9	+/-2,6	+/-1,9

4.e Actifs financiers au coût amorti

Détail des prêts et créances par type de produit

	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable
<i>En millions d'euros</i>						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.892,2	(0,0)	6.892,2	15.717,2	(0,2)	15.717,1
Comptes à vue	1.109,4	-	1.109,4	978,4	(0,2)	978,2
Prêts ¹⁾	5.782,7	(0,0)	5.782,7	6.749,9	(0,0)	6.749,9
Opérations de pension	-	-	-	7.988,9	-	7.988,9
Prêts et créances envers la clientèle	35.232,5	(726,1)	34.506,4	34.635,7	(672,1)	33.963,6
Comptes ordinaires débiteurs	1.112,7	(80,6)	1.032,1	1.016,5	(77,3)	939,2
Prêts consentis à la clientèle	18.834,2	(205,3)	18.628,9	18.580,4	(190,2)	18.390,2
Opérations de location-financement	15.285,5	(440,2)	14.845,3	15.038,8	(404,6)	14.634,2
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI	42.124,7	(726,1)	41.398,5	50.352,9	(672,3)	49.680,7

Échéancier des opérations de location-financement

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<i>En millions d'euros</i>		
Investissement brut	16.313,8	16.014,1
À recevoir dans moins d'1 an	5.481,6	5.427,2
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	10.427,4	10.074,4
À recevoir dans plus de 5 ans	404,8	512,5
Produits financiers non acquis	(1.029,9)	(976,4)
Investissement net avant dépréciation	15.283,9	15.037,6
À recevoir dans moins d'1 an	5.021,4	4.999,7
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	9.906,2	9.584,0
À recevoir dans plus de 5 ans	356,2	454,0
Dépréciations	(440,2)	(404,6)
Investissement net après dépréciation	14.843,7	14.633,1

¹⁾ Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales.

Détail des titres de dette par catégorie d'émetteur

	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable
<i>En millions d'euros</i>						
ETATS	346,5	(0,0)	346,5	382,8	(0,0)	382,8
Autres administrations publiques	651,9	(0,0)	651,9	689,4	(0,0)	689,4
Etablissement de crédit	105,5	(0,0)	105,5	63,2	(0,0)	63,2
Autres	11,1	(0,0)	11,1	12,3	(0,0)	12,3
TOTAL TITRES DE DETTE AU COÛT AMORTI	1.114,9	(0,0)	1.114,9	1.147,8	(0,0)	1.147,8

Détail des actifs financiers au coût amorti par strate

	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable
<i>En millions d'euros</i>						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.892,2	(0,0)	6.892,2	15.717,2	(0,2)	15.717,1
Strate 1	6.891,2	(0,1)	6.891,0	15.716,0	(0,1)	15.715,9
Strate 2	1,0	-	1,0	1,1	(0,0)	1,1
Strate 3	0,1	(0,0)	0,1	0,2	(0,2)	-
Prêts et créance envers la clientèle	35.232,5	(726,1)	34.506,4	34.635,7	(672,1)	33.963,6
Strate 1	31.598,5	(98,4)	31.500,1	30.839,8	(87,9)	30.751,8
Strate 2	2.546,5	(103,0)	2.443,5	2.839,8	(88,8)	2.751,0
Strate 3	1.087,4	(524,6)	562,8	956,1	(495,2)	460,9
Titres de dette	1.114,9	(0,0)	1.114,9	1.147,8	(0,0)	1.147,8
Strate 1	1.114,9	(0,0)	1.114,9	1.147,8	(0,0)	1.147,8

4.f Encours dépréciés (strate 3)

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours dépréciés d'actifs financiers au coût amorti et d'engagements de financement et de garantie, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces encours.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

Détail des encours dépréciés (strate 3)

	31 décembre 2020			
	Encours dépréciés (Strate 3)			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
<i>En millions d'euros</i>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.e)	0,1	(0,0)	0,1	2,1
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.e)	1.087,4	(524,6)	562,8	441,0
Total encours au coût amorti dépréciés (strate 3)	1.087,5	(524,6)	562,9	443,1
Engagements de financements donnés	4,9	(0,0)	4,9	0,8
Engagements de garantie financière donnés	3,4	(0,8)	2,6	0,8
Total engagements dépréciés hors-bilan (strate 3)	8,3	(0,8)	7,5	1,6
TOTAL	1.095,8	(525,4)	570,4	444,7

	31 décembre 2019			
	Encours dépréciés (Strate 3)			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
<i>En millions d'euros</i>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.e)	0,2	(0,2)	-	0,5
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.e)	956,1	(495,2)	460,9	385,4
Total encours au coût amorti dépréciés (strate 3)	956,3	(495,4)	460,9	385,9
Engagements de financements donnés	6,2	(0,6)	5,6	0,2
Engagements de garantie financière donnés	4,6	(3,3)	1,3	0,8
Total engagements dépréciés hors-bilan (strate 3)	10,8	(3,9)	6,9	1,1
TOTAL	967,1	(499,3)	467,8	387,0

Le tableau ci-après fournit les données relatives aux variations d'encours bruts de la strate 3 :

Valeur brute	Encours dépréciés (Strate 3)
<i>En millions d'euros</i>	
Au 31 décembre 2019	956,3
Passage en strate 3	338,8
Retour en strate 1 ou strate 2	(91,9)
Passage en pertes	(72,9)
Autres variations	(42,8)
Au 31 décembre 2020	1.087,5

Ventilation des actifs financiers soumis à dépréciation par strate et par note interne

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des actifs financiers soumis à dépréciations pour risque de crédit, ventilées par strate de dépréciation et par note interne BGL BNP Paribas dans le périmètre prudentiel.

Les actifs financiers soumis à dépréciation sont enregistrés dans les catégories comptables suivantes :

- banques centrales (hors comptes de caisse) ;
- titres de dettes comptabilisés en valeur de marché par capitaux propres ou au coût amorti ;
- prêts et créances comptabilisés au coût amorti ;
- engagements de financement et de garantie (hors-bilan)

En millions d'euros	31 décembre 2020							
	Note interne BGL BNP Paribas ou équivalent					Valeur brute comptable	Dépréciations	Valeur nette comptable
	1 à 3	4 à 5	6 à 8	9 à 10	Défaut	Total		
Banques centrales	8.409,7	-	-	-	-	8.409,7	-	8.409,7
Strate 1	8.409,7	-	-	-	-	8.409,7	-	8.409,7
Strate 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Strate 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes en valeur de marché par capitaux propres	2.140,7	-	0,6	-	-	2.141,2	(0,0)	2.141,2
Strate 1	2.140,7	-	-	-	-	2.140,7	(0,0)	2.140,6
Strate 2	-	-	0,6	-	-	0,6	-	0,6
Strate 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances comptabilisés au coût amorti	9.969,1	11.886,2	18.841,5	340,4	1.087,6	42.124,7	(726,1)	41.398,5
Strate 1	9.969,1	11.517,4	17.003,1	-	-	38.489,7	(98,5)	38.391,1
Strate 2	-	368,7	1.838,4	340,4	-	2.547,5	(103,0)	2.444,5
Strate 3	-	-	-	-	1.087,6	1.087,6	(524,6)	563,0
Titres de dette comptabilisés au coût amorti	1.062,4	51,3	1,3	-	-	1.114,9	(0,0)	1.114,9
Strate 1	1.062,4	51,3	1,3	-	-	1.114,9	(0,0)	1.114,9
Strate 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Strate 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement et de garantie	1.442,6	3.045,7	2.868,6	6,2	8,3	7.371,4	(17,7)	7.353,7
Strate 1	1.442,6	3.025,3	2.699,7	-	-	7.167,7	(12,9)	7.154,8
Strate 2	-	20,3	168,9	6,2	-	195,4	(4,0)	191,4
Strate 3	-	-	-	-	8,3	8,3	(0,8)	7,4
TOTAL	23.024,5	14.983,2	21.712,0	346,6	1.095,8	61.162,0	(743,9)	60.418,1

En millions d'euros	31 décembre 2019							
	Note interne BGL BNP Paribas ou équivalent					Valeur brute comptable	Dépréciations	Valeur nette comptable
	1 à 3	4 à 5	6 à 8	9 à 10	Défaut	Total		
Banques centrales	516,8	-	-	-	-	516,8	-	516,8
Strate 1	516,8	-	-	-	-	516,8	-	516,8
Strate 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Strate 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes en valeur de marché par capitaux propres	1.444,6	-	75,3	-	-	1.519,9	(0,0)	1.519,9
Strate 1	1.444,6	-	73,7	-	-	1.518,3	(0,0)	1.518,3
Strate 2	-	-	1,6	-	-	1,6	-	1,6
Strate 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances comptabilisés au coût amorti	18.507,4	9.866,9	20.804,0	218,4	956,3	50.353,0	(672,3)	49.680,7
Strate 1	18.507,4	9.666,7	18.382,2	-	-	46.556,3	(88,1)	46.468,2
Strate 2	-	200,2	2.421,9	218,4	-	2.840,4	(89,1)	2.751,3
Strate 3	-	-	-	-	956,3	956,3	(495,1)	461,2
Titres de dette comptabilisés au coût amorti	1.095,8	52,0	-	-	-	1.147,8	(0,0)	1.147,8
Strate 1	1.095,8	52,0	-	-	-	1.147,8	(0,0)	1.147,8
Strate 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Strate 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement et de garantie	1.644,7	2.166,2	2.946,3	11,9	10,8	6.779,9	(17,0)	6.762,9
Strate 1	1.644,7	2.146,1	2.760,0	-	-	6.550,8	(9,9)	6.540,9
Strate 2	-	19,6	186,4	11,9	-	218,3	(3,2)	215,1
Strate 3	-	-	-	-	10,8	10,8	(3,9)	6,9
TOTAL	23.209,2	12.085,1	23.825,7	230,2	967,1	60.317,4	(689,3)	59.628,1

4.g Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers la clientèle et les établissements de crédit

En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dettes envers les établissements de crédit	10.105,0	12.058,0
Comptes à vue	719,8	512,7
Emprunts interbancaires ¹⁾	9.385,2	11.545,2
Dettes envers la clientèle	34.335,1	33.239,7
Comptes ordinaires créditeurs	22.721,4	19.205,1
Comptes d'épargne	6.054,2	6.204,6
Comptes à terme et assimilés	5.559,6	7.830,0
TOTAL	44.440,1	45.297,7

4.h Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Cette note présente les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat (note 4.a)

En millions d'euros	31 décembre 2019	Flux de trésorerie	Effets de change	Variations de valeur de marché	Autres variations	Total « non cash »	31 décembre 2020
Dettes dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission							
Titres de créance négociables	19,5	(11,4)	(3,3)	(0,1)	(0,4)	(3,8)	4,2
Emprunts obligataires	7,6	(7,4)	-	0,7	-	0,7	0,9
Dettes représentées par un titre	27,1	(18,8)	(3,3)	0,6	(0,4)	(3,1)	5,2
Dettes subordonnées remboursables	86,9	(60,0)	-	0,2	(1,2)	(1,0)	25,8
Dettes subordonnées	86,9	(60,0)	-	0,2	(1,2)	(1,0)	25,8

Dettes comptabilisées au coût amorti

En millions d'euros	31 décembre 2019	Flux de trésorerie	Effets de change	Variations de valeur de marché	Autres variations	Total « non cash »	31 décembre 2020
Dettes dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission							
Titres de créance négociables	650,3	511,5	(59,4)	-	-	(59,4)	1.102,4
Dettes dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission							
Titres de créance négociables	25,0	(25,0)	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	32,5	(29,8)	(2,6)	-	-	(2,6)	-
Dettes représentées par un titre	707,8	456,6	(62,0)	-	-	(62,0)	1.102,4
Dettes subordonnées remboursables	100,0	(12,4)	-	-	-	0,0	87,6
Dettes subordonnées	100,0	(12,4)	-	-	-	(0,0)	87,6

¹⁾ Les emprunts interbancaires incluent les dépôts à terme des banques centrales.

4.i Impôts courants et différés

En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Impôts courants	36,6	44,2
impôts différés	110,2	107,7
Actifs d'impôts courants et différés	146,8	151,9
Impôts courants	96,2	88,6
Impôts différés	301,2	304,5
Passifs d'impôts courants et différés	397,4	393,1

Variation des impôts différés par nature au cours de la période

En millions d'euros	31 décembre 2019	Variations comptabilisées en résultat	Variation comptabilisée en capitaux propres recyclables	Variation comptabilisée en capitaux propres non recyclables	Variations des périmètres, des parités monétaires et divers	31 décembre 2020
Instruments financiers	(0,1)	(0,2)	(2,1)	12,8	0,6	10,9
Provisions pour engagements sociaux	10,7	(2,6)	-	2,2	0,1	10,4
Réserve latente de location-financement	(159,6)	(17,0)	-	-	(1,0)	(177,6)
Provisions pour risque de crédit	57,2	4,9	-	-	2,7	64,8
Déficits reportables	29,6	8,5	-	-	(1,6)	36,5
Immobilisations	(28,1)	2,0	-	-	4,2	(22,0)
Provision forfaitaire	(46,1)	(2,0)	-	-	1,9	(46,2)
Provisions pour contribution aux systèmes de résolution et de garantie des dépôts	(16,2)	4,5	-	-	-	(11,6)
Résultat sur plus-values à immuniser selon l'art. 54 LIR	(51,4)	(3,7)	-	-	-	(55,1)
Autres éléments	7,3	2,2	-	-	(10,5)	(1,0)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(196,8)	(3,4)	(2,1)	15,0	(3,7)	(191,0)
dont : Impôts différés actifs	107,7	-	-	-	-	110,2
dont : Impôts différés passifs	(304,5)	-	-	-	-	(301,2)

4.j Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	1,0	1,0
Comptes d'encaissement	42,9	49,0
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	123,1	151,5
Autres débiteurs et actifs divers	694,8	600,8
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	861,8	802,3
Dépôts de garantie reçus	215,2	193,7
Comptes d'encaissement	70,5	63,0
Charges à payer et produits constatés d'avance	302,0	325,3
Passifs de location	37,1	41,5
Autres créditeurs et passifs divers	744,6	797,8
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	1.369,3	1.421,5

4.k Participations dans les coentreprises et entreprises associées

Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont toutes comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31 décembre 2020, le Groupe ne détient aucune participation dans une coentreprise.

Les principales entreprises associées du Groupe sont identifiées ci-après.

Participations dans les sociétés mises en équivalence

<i>En millions d'euros</i>	Pays	Activité	% intérêt	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Entreprises associées					
Cardif Lux Vie SA	Luxembourg	Assurances	33,33%	205,1	147,5
BNP Paribas Leasing Solutions SPA	Italie	Leasing	13,09%	14,3	16,7
BNL Leasing SPA	Italie	Leasing	13,09%	25,2	26,1

Les informations financières cumulées relatives aux entreprises associées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	Exercice 2020			31 décembre 2020
	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence
<i>En millions d'euros</i>				
Entreprises associées ¹⁾	11,9	7,1	19,0	248,5
Cardif Lux Vie S.A.	15,6	8,6	24,2	205,1
BNP Paribas Leasing Solutions SPA	(2,5)	0,0	(2,5)	14,3
BNL Leasing SPA	(0,9)	0,0	(0,9)	25,2
Autres	(0,3)	(1,5)	(1,8)	4,0
TOTAL SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	11,9	7,1	19,0	248,5

	Exercice 2019			31 décembre 2019
	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence
<i>En millions d'euros</i>				
Entreprises associées ¹⁾	14,4	5,1	19,5	194,1
Cardif Lux Vie S.A.	14,9	4,3	19,2	147,5
BNP Paribas Leasing Solutions SPA	0,1	(0,0)	0,1	16,7
BNL Leasing SPA	(0,7)	0,0	(0,7)	26,1
Autres	0,0	0,8	0,9	3,7
TOTAL SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	14,4	5,1	19,5	194,1

Le Groupe n'estime pas détenir de coentreprise ni d'entreprise associée significative au sens de la norme IFRS 12. L'appréciation du caractère significatif des coentreprises et entreprises associées est fondée sur la contribution de ces participations au bilan et aux capitaux propres du Groupe, ainsi qu'au résultat net hors éléments non récurrents.

4.1 Immobilisations de placement et d'exploitation

	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
<i>En millions d'euros</i>						
Immeubles de placement	298,2	(140,7)	157,6	315,4	(141,8)	173,6
Terrains et constructions	458,7	(200,7)	258,0	473,1	(204,9)	268,2
Équipement, mobilier, installations	333,5	(264,4)	69,1	329,3	(254,2)	75,1
Biens mobiliers donnés en location	700,6	(342,4)	358,2	682,5	(325,7)	356,8
Autres immobilisations	73,9	(60,8)	13,2	79,5	(64,6)	14,9
Immobilisations corporelles	1.566,7	(868,2)	698,5	1.564,4	(849,4)	715,0
<i>Dont droits d'utilisation sous-jacents corporels</i>	<i>71,5</i>	<i>(35,2)</i>	<i>36,3</i>	<i>87,8</i>	<i>(47,1)</i>	<i>40,7</i>
Logiciels informatiques acquis	170,5	(151,6)	18,9	156,3	(144,3)	12,0
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	18,3	(11,2)	7,1	13,0	(7,8)	5,1
Autres immobilisations incorporelles	15,3	(9,0)	6,3	27,5	(7,2)	20,3
Immobilisations incorporelles	204,0	(171,8)	32,2	196,8	(159,3)	37,5

¹⁾ Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif (Cf. note 1.b).

Immeubles de placement

Les immeubles de placement englobent les immeubles résidentiels et commerciaux ainsi que les immeubles à usage mixte et sont enregistrés au bilan pour une valeur de 157,6 millions d'euros (contre 173,6 millions d'euros en 2019).

La valeur de marché estimée, sur base de méthodes internes (Niveau 3), de ces immeubles de placement s'établit à 247,3 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 258,8 millions d'euros au 31 décembre 2019.

La plupart des immeubles de placement sont évalués périodiquement par un expert indépendant. L'évaluation repose principalement sur :

- des indications du marché à partir des prix unitaires de biens immobiliers similaires. Dans ce cas, il est tenu compte de tous les paramètres de marché disponibles à la date d'évaluation (situation, contexte de marché, nature de la construction, état d'entretien, affectation, etc.) ;
- la capitalisation de la valeur locative estimée.

Location simple

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Paie ment à recevoir dans moins d'1 an	27,5	20,5
Paie ment à recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	50,5	41,0
Paie ment à recevoir au-delà de 5 ans	39,4	13,3
Paie ments futurs mini- maux à recevoir au titre des contrats non rési- liables	117,3	74,7

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Autres immobilisations

Les autres immobilisations comprennent des immobilisations en cours de construction pour un montant de 1,2 million d'euros (1,4 million d'euros au 31 décembre 2019).

La valeur de l'actif a été réallouée tant dans les immeubles de placement que vers les immobilisations corporelles.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissements effectués au cours de l'exercice 2020 s'établit à 46,7 millions d'euros contre 44,0 millions d'euros au titre de l'exercice 2019.

Le montant net des dotations et reprises de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat est de 0,4 million d'euros pour l'exercice 2020 et est quasi nul pour l'exercice 2019.

4.m Écarts d'acquisition

En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Valeur nette comptable en début de période	186,8	188,1
Acquisitions	0,4	-
Écarts de conversion	(2,2)	(0,1)
Autres mouvements	(0,0)	(1,3)
Valeur nette comptable en fin de période	185,0	186,8
dont		
Valeur brute comptable	185,6	187,4
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(0,6)	(0,6)

Les écarts d'acquisition sont en grande partie liés à l'intégration des activités de leasing en application de la méthode de regroupement d'entreprises sous contrôle commun. Ils sont dès lors équivalents aux écarts d'acquisition précédemment constatés par le groupe BNP Paribas sur ces mêmes sociétés.

Au niveau de BGL BNP Paribas, ils sont liés à l'acquisition en 2018 de l'entité BNP Paribas Wealth Management Luxembourg SA pour un montant de 37,9 millions d'euros.

BNP Paribas a effectué une analyse détaillée des écarts d'acquisition pour identifier si des dépréciations s'avéraient nécessaires en lien avec la crise sanitaire.

Cette analyse s'appuie notamment sur les hypothèses de scénarios économiques en forme de « V » (voir section 2.g) qui conduisent à une dégradation des résultats des différents ensembles homogènes de métiers du Groupe BNP Paribas contrastée selon les activités, puis une amélioration des résultats en 2021 et 2022. Le résultat de cette analyse ne conduit pas à constituer de dépréciation des écarts d'acquisition au 31 décembre 2020.

Valorisation des écarts d'acquisition

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash flow method » - DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondée sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont le coefficient d'exploitation, le coût du capital et le taux de croissance à l'infini.

Le coût du capital est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché observée, pondérée par un facteur de risque déterminé par rapport à des comparables propres à chaque ensemble homogène de métiers. Les valeurs retenues pour ces paramètres sont déterminées en utilisant des sources d'information externes.

Le coefficient d'exploitation est déterminé comme étant le rapport entre les frais de gestion et les revenus.

Le niveau de fonds propres alloués est déterminé pour chaque ensemble homogène de métiers en fonction des exigences de "Common Equity Tier One" requises par la réglementation de l'entité juridique à laquelle l'ensemble homogène est rattaché, avec un minimum de 7%.

Le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2% pour les ensembles homogènes de métiers exerçant dans un environnement économique mature.

Le tableau ci-après représente la sensibilité de la valorisation de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) Leasing Solutions à une variation normée de la valeur des paramètres utilisés dans la méthode DCF : le coût du capital, le coefficient d'exploitation et le taux de croissance à l'infini.

Sensibilité de la valorisation de l'UGT Leasing Solutions à une variation de 10 points de base du coût du capital, de 1 % du coefficient d'exploitation et de 50 points de base du taux de croissance à l'infini

En millions d'euros au 31 décembre 2020

	Leasing Solutions
Coût du capital	9,3 %
Variation défavorable de +10 points de base	(52,6)
Variation favorable de -10 points de base	54,1
Coefficient d'exploitation	46,9 % - 48,7 %
Variation défavorable de +1%	(70,3)
Variation favorable de -1%	70,3
Taux de croissance à l'infini	2,0 %
Variation défavorable de -50 points de base	(191,6)
Variation favorable de +50 points de base	220,0

Même en retenant, pour le test de dépréciation, les trois variations les plus défavorables du tableau, il n'y aurait pas lieu de déprécier l'écart d'acquisition sur l'UGT Leasing Solutions.

Le tableau ci-après représente la sensibilité de la valorisation de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) Wealth Management à une variation normée de la valeur des paramètres utilisés dans la méthode DCF : le coût du capital, le coefficient d'exploitation et le taux de croissance à l'infini.

Sensibilité de la valorisation de l'UGT Wealth Management à une variation de 10 points de base du coût du capital, de 1 % du coefficient d'exploitation et de 50 points de base du taux de croissance à l'infini

En millions d'euros au 31 décembre 2020

	WM Wealth Management
Coût du capital	8,6 %
Variation défavorable de +10 points de base	(6,4)
Variation favorable de -10 points de base	6,6
Coefficient d'exploitation	68,8 % - 74,5 %
Variation défavorable de +1%	(11,5)
Variation favorable de -1%	11,5
Taux de croissance à l'infini	2,0 %
Variation défavorable de -50 points de base	(20,2)
Variation favorable de +50 points de base	23,5

Même en retenant, pour le test de dépréciation, les trois variations les plus défavorables du tableau, il n'y aurait pas lieu de déprécier l'écart d'acquisition sur l'UGT Wealth Management.

4.n Provisions pour risques et charges

Variation des provisions par nature

	31 décembre 2019	Dotations nettes aux provisions	Utilisation des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	31 décembre 2020
<i>En millions d'euros</i>						
Provisions sur engagements sociaux	99,9	21,2	(30,2)	2,5	2,5	96,0
<i>dont avantages postérieurs à l'emploi (note 6.b)</i>	23,8	4,1	(10,6)	2,5	2,6	22,4
<i>dont provisions au titre des autres avantages à long terme (note 6.c)</i>	40,5	3,9	(8,7)	-	(0,1)	35,6
<i>dont provisions pré-retraite et plans d'adaptation des effectifs (note 6.d)</i>	32,4	11,0	(9,5)	-	-	33,9
<i>dont provisions sur paiements à base d'actions</i>	3,3	2,2	(1,4)	-	(0,0)	4,1
Provisions au titre des engagements de crédit (note 2.g)	17,1	0,3	-	-	0,3	17,7
Provisions pour litiges	30,5	(5,0)	(7,2)	-	(0,0)	18,3
Autres provisions pour risques et charges	29,1	(4,4)	(2,1)	-	2,0	24,5
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	176,6	12,1	(39,4)	2,5	4,8	156,6

4.o Compensation des actifs et passifs financiers

Les tableaux ci-après présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7 ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs qu'IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

	Montant brut des actifs financiers	Montant compensé au bilan	Montant net présenté au bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montant net
<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2020</i>						
ACTIF						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	273,7	-	273,7	-	-	273,7
Prêts et opérations de pension	114,9	-	114,9	(19,6)	(45,7)	49,7
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	481,6	-	481,6	(131,6)	(154,9)	195,1
Actifs financiers au coût amorti	42.513,5	-	42.513,5	-	-	42.513,5
<i>dont opérations de pension</i>	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	861,8	-	861,8	-	-	861,8
<i>dont dépôts de garantie donnés</i>	1,0	-	1,0	-	-	1,0
Autres actifs non soumis à compensation	12.296,4	-	12.296,4	-	-	12.296,4
TOTAL ACTIF	56.541,8	-	56.541,8	(151,2)	(200,5)	56.190,1

	Montant brut des passifs financiers	Montant compensé au bilan	Montant net présenté au bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montant net
<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2020</i>						
DETTES						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Dépôts et opérations de pension	212,3	-	212,3	(19,6)	(192,7)	0,0
Dettes représentées par un titre	31,0	-	31,0	-	-	31,0
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	143,8	-	143,8	(131,6)	-	12,2
Passifs financiers au coût amorti	44.440,1	-	44.440,1	-	-	44.440,1
Comptes de régularisation et passifs divers	1.369,3	-	1.369,3	-	(154,9)	1.214,4
<i>dont dépôts de garantie reçus</i>	215,2	-	215,2	-	(154,9)	60,4
Autres dettes non soumises à compensation	1.900,0	-	1.900,0	-	-	1.900,0
TOTAL DETTES	48.096,5	-	48.096,5	(151,2)	(347,6)	47.597,8

	Montant brut des actifs financiers	Montant compensé au bilan	Montant net présenté au bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montant net
<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2019</i>						
ACTIF						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	624,7	-	624,7	-	-	624,7
Prêts et opérations de pension	151,1	-	151,1	(36,5)	(59,3)	55,2
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	341,6	-	341,6	(83,2)	(92,8)	165,6
Actifs financiers au coût amorti	50.828,5	-	50.828,5	-	(7.938,7)	42.889,8
<i>dont opérations de pension</i>	<i>7.988,9</i>	<i>-</i>	<i>7.988,9</i>	<i>-</i>	<i>(7.938,7)</i>	<i>50,2</i>
Comptes de régularisation et actifs divers	802,3	-	802,3	-	-	802,3
<i>dont dépôts de garantie donnés</i>	<i>1,0</i>	<i>-</i>	<i>1,0</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1,0</i>
Autres actifs non soumis à compensation	3.830,4	-	3.830,4	-	-	3.830,4
TOTAL ACTIF	56.578,5	-	56.578,5	(119,7)	(8.090,8)	48.368,0

	Montant brut des passifs financiers	Montant compensé au bilan	Montant net présenté au bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montant net
<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2019</i>						
DETTES						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Dépôts et opérations de pension	113,9	-	113,9	(36,5)	(77,2)	0,1
Dettes représentées par un titre	114,0	-	114,0	-	-	114,0
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	89,4	-	89,4	(83,2)	-	6,2
Passifs financiers au coût amorti	45.297,7	-	45.297,7	-	-	45.297,7
Comptes de régularisation et passifs divers	1.421,5	-	1.421,5	-	(92,8)	1.328,7
<i>dont dépôts de garantie reçus</i>	<i>193,7</i>	<i>-</i>	<i>193,7</i>	<i>-</i>	<i>(92,8)</i>	<i>100,9</i>
Autres dettes non soumises à compensation	1.478,5	-	1.478,5	-	-	1.478,5
TOTAL DETTES	48.514,9	-	48.514,9	(119,7)	(170,0)	48.225,2

4.p Transferts d'actifs financiers

En 2020 comme en 2019, le Groupe n'a réalisé aucune opération de transfert conduisant à la décomptabilisation partielle ou intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs.

4.q Capital et réserves liées

Au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, le capital souscrit et libéré s'établit à 713,1 millions d'euros représenté par 27.976.574 actions. BGL BNP Paribas ne détient pas d'action propre. (Cf. note 7.a)

Au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, les primes d'émission s'élèvent à 2.761,6 millions d'euros.

5. Engagements de financement et de garantie

5.a Engagements de financement donnés ou reçus

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Engagements de financement donnés		
aux établissements de crédit	5,9	0,9
à la clientèle	5.462,9	4.774,9
Ouverture de crédits confirmés	5.382,8	4.681,1
Autres engagements en faveur de la clientèle	80,1	93,8
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	5.468,7	4.775,8
dont strate 1	5.345,1	4.637,4
dont strate 2	118,7	132,3
dont strate 3	4,9	6,2
Engagements de financement reçus		
des établissements de crédit	711,4	1.242,8
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	711,4	1.242,8

5.b Engagements de garantie donnés par signature

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Engagements de garantie donnés		
d'ordre des établissements de crédit	496,0	661,6
d'ordre de la clientèle	1.406,7	1.342,5
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	1.317,3	1.261,3
Autres garanties d'ordre de la clientèle	89,4	81,2
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	1.902,7	2.004,1
dont strate 1	1.822,6	1.913,4
dont strate 2	76,7	86,0
dont strate 3	3,4	4,6

5.c Autres engagements de garantie

Instruments financiers donnés en garantie

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	447,9	769,3
mobilisés en garantie auprès des banques centrales	-	-
disponibles pour des opérations de refinancement	447,9	769,3
Titres donnés en pension	217,2	112,6
Autres actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière	64,9	13,5

La valeur de marché de la part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie ou en pension et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 282,1 millions d'euros au 31 décembre 2020 (contre 121,3 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Instruments financiers reçus en garantie

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	3.345,1	2.632,9
<i>dont instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie</i>	<i>227,3</i>	<i>210,1</i>
Titres reçus en pension	61,2	7.965,6

5.d Composition du collatéral poste et reçu

	31 décembre 2020	
	Collatéral utilisé dans les SFTs ¹⁾	
<i>En millions d'euros</i>	Juste valeur du collatéral reçu	Juste valeur du collatéral posté
Cash - euro	69,3	1,0
Cash - autres devises	143,0	65,2
Dettes souveraines - euro	223,8	217,2
Actions	64,7	64,9
TOTAL	500,8	348,3

	31 décembre 2019	
	Collatéral utilisé dans les SFTs ¹⁾	
<i>En millions d'euros</i>	Juste valeur du collatéral reçu	Juste valeur du collatéral posté
Cash - euro	41,5	8.020,7
Cash - autres devises	72,3	66,4
Dettes souveraines - euro	8.260,9	114,7
Actions	71,0	6,6
TOTAL	8.445,7	8.208,4

¹⁾ Securities Financing Transactions (SFTs) : opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

6. Rémunération et avantages consentis au personnel

6.a Frais de personnel

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	(373,2)	(373,9)
Indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales	(101,3)	(116,0)
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	(4,0)	(5,2)
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	(478,6)	(495,1)

6.b Avantages postérieurs à l'emploi

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et/ou de l'employeur et à assumer elle-même la charge des prestations (ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs), il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et à l'évolution future des prestations.

Principaux régimes de retraite à cotisations définies du Groupe

Le Groupe cotise à différents organismes nationaux et de retraites complémentaires, externalisés auprès de plusieurs fonds de pension. BGL BNP Paribas S.A. a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un montant venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Les plans à prestations définies ayant été fermés aux nouveaux collaborateurs depuis plusieurs années, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies s'établissent à 21,9 millions d'euros pour l'exercice 2020 contre 22,0 millions d'euros pour l'exercice 2019.

Principaux régimes de retraite à prestations définies des entités du Groupe

Les régimes à prestations définies subsistant font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

Pour l'ensemble des régimes concernés, les engagements non couverts sont portés au bilan du Groupe.

Engagements relatifs aux régimes à prestations définies

Actifs et passifs comptabilisés au bilan

	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
<i>En millions d'euros</i>						
31 décembre 2020						
France	22,5	(20,6)	-	1,9	-	1,9
Luxembourg	68,0	(58,7)	(1,1)	8,2	(1,1)	9,3
Royaume-Uni	107,0	(113,3)	-	(6,3)	(6,3)	-
Autres	22,3	(11,1)	(3,1)	8,1	(3,1)	11,2
TOTAL	219,8	(203,7)	(4,2)	11,9	(10,5)	22,4
31 décembre 2019						
France	24,9	(19,4)	-	5,5	-	5,5
Luxembourg	67,7	(60,9)	(1,1)	5,7	(1,1)	6,8
Royaume-Uni	98,8	(110,5)	-	(11,7)	(11,7)	-
Autres	23,0	(11,5)	(2,9)	8,6	(2,9)	11,5
TOTAL	214,4	(202,3)	(4,0)	8,1	(15,7)	23,8

Variation de la valeur actualisée des obligations

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Valeur actualisée des obligations en début de période	214,4	199,1
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4,0	4,2
Charge liée à l'actualisation des engagements	2,3	3,8
Coût des services passés	(4,7)	-
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses démographiques	0,1	(0,9)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières	17,5	17,9
Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience	1,1	(2,5)
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(0,7)	(0,9)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(9,9)	(11,8)
Effet des variations de change	(5,2)	5,5
Effet des variations de périmètre	1,3	0,4
Autres variations	(0,4)	(0,4)
Valeur actualisée des obligations en fin de période	219,8	214,4

Variation de la valeur de marché des actifs de régime

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Valeur de marché des actifs en début de période	202,3	180,2
Produit d'intérêt des actifs	2,0	3,1
(Pertes) ou gains actuariels de la période	8,7	19,0
Cotisations versées par le Groupe	5,2	5,4
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(9,6)	(11,5)
Effet des variations de change	(5,7)	6,0
Effet des variations de périmètre	0,8	0,1
Valeur de marché des actifs en fin de période	203,7	202,3

Variation de la valeur de marché des actifs distincts

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Valeur de marché des actifs distincts en début de période	4,0	3,8
Produit d'intérêt des actifs distincts	-	0,1
Gains actuariels de la période	0,1	-
Cotisations versées par le Groupe	0,2	0,1
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(0,3)	(0,3)
Effet des variations de périmètre	-	0,3
Autres variations	0,2	-
Valeur de marché des actifs distincts en fin de période	4,2	4,0

Composantes de la charge nette relative aux plans à prestations définies

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Coût des services	(0,7)	4,2
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4,0	4,2
Coût des services passés	(4,7)	-
Charge financière nette	0,3	0,6
Charge liée à l'actualisation des engagements	2,3	3,8
Produit d'intérêt des actifs de régime	(2,0)	(3,1)
Produit d'intérêt des actifs distincts	-	(0,1)
TOTAL PORTÉ DANS LES « FRAIS DE PERSONNEL »	(0,4)	4,8

Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres	(9,9)	4,5
(Pertes)/Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	8,8	19,0
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses démographiques sur la valeur actualisée des obligations	(0,1)	0,9
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	(17,5)	(17,9)
(Pertes)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	(1,1)	2,5

Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements en fin de période

Pour les zones monétaires Euro et Royaume-Uni, le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les intervalles de taux ainsi déterminés sont les suivants :

<i>En pourcentage</i>	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ¹⁾	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ¹⁾
France	0,30 %	1,70 %-2,95 %	0,80 %	1,70 %-2,95 %
Luxembourg	0,00 %-0,50 %	2,05 %-4,30 %	0,20 %-1,10 %	2,25 %-4,50 %
Royaume-Uni	1,30 %	3,20 %	2,00 %	3,10 %

¹⁾ Y compris dérive des prix (inflation).

L'effet d'une évolution des taux d'actualisation de 100pb sur la valeur actualisée des obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb
<i>En millions d'euros</i>				
France	2,5	(2,1)	3,3	(2,8)
Luxembourg	6,0	(5,3)	6,0	(5,2)
Royaume-Uni	21,9	(16,8)	21,4	(16,4)

Rendement effectif des actifs de régime et actifs distincts au cours de la période

<i>En pourcentage ¹⁾</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
France	3,35%	3,45%
Luxembourg	1,44% / 6,80%	1,80% / 6,72%
Royaume-Uni	8,70% / 9,30%	17,5% / 17,7%

Ventilation des actifs de couverture

<i>En pourcentage</i>	31 décembre 2020					
	Actions	% Obligations gouvernementales	% Obligations non gouvernementales	Immobilier	Compte de dépôt	Autres
France	5%	72%	15%	8%	0%	0%
Luxembourg	14%	30%	51%	0%	3%	2%
Royaume-Uni	10%	59%	29%	0%	2%	0%
Autres	0%	0%	0%	0%	0%	100%
TOTAL	10%	48%	32%	1%	2%	7%

<i>En pourcentage</i>	31 décembre 2019					
	Actions	% Obligations gouvernementales	% Obligations non gouvernementales	Immobilier	Compte de dépôt	Autres
France	6%	69%	17%	8%	0%	0%
Luxembourg	14%	28%	54%	0%	2%	2%
Royaume-Uni	10%	57%	30%	0%	3%	0%
Autres	0%	0%	0%	0%	0%	100%
TOTAL	10%	46%	34%	1%	3%	8%

Le Groupe a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques financiers, pour préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude d'adossement des actifs et des passifs doit être réalisée à minima tous les trois ans pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros.

¹⁾ Fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays.

6.c Autres avantages à long terme

Le Groupe offre à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté et des jours de congés épargnés.

Au 31 décembre 2020, les provisions existant au sein du Groupe au titre des autres avantages à long terme s'élèvent à 39,7 millions d'euros (43,8 millions d'euros au 31 décembre 2019).

6.d Indemnités de fin de contrat de travail

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départs volontaires font l'objet de provisions au titre des personnes ayant choisi de participer à ces plans.

En 2020, la Banque a constitué une provision d'un montant de 10,0 millions d'euros liée à la mise en place d'un nouveau plan de départs anticipés à la retraite sur base volontaire (18,8 millions d'euros en 2019).

Au 31 décembre 2020, les provisions existant au sein du Groupe au titre des plans de départ volontaire et de pré-retraite s'élèvent à 30,6 millions d'euros (28,2 millions d'euros au 31 décembre 2019).

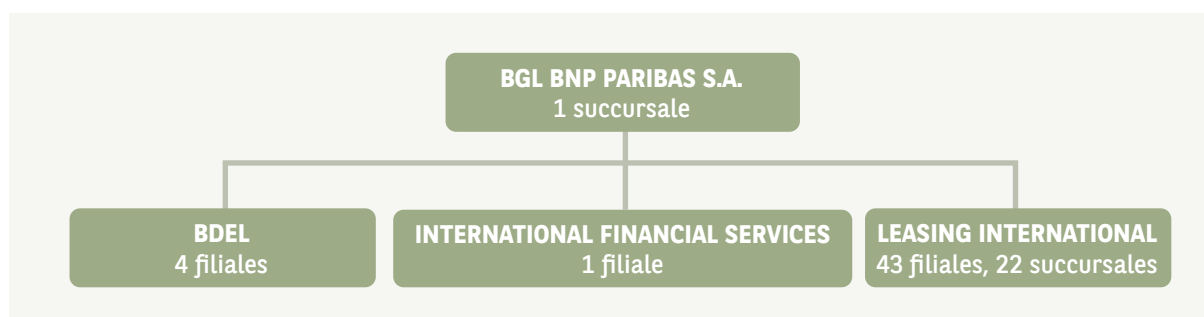
7. Informations complémentaires

7.a Évolution du capital

Il n'y a pas eu d'opération sur le capital de BGL BNP Paribas en 2020.

7.b Périmètre de consolidation

Structure simplifiée du Groupe par pôle d'activité



Liste des filiales et succursales consolidées dans le Groupe

			31 décembre 2020			31 décembre 2019		
Dénomination	Pays	Activité	Méthode de conso	% conso part du Groupe	Réf. ¹⁾	Méthode de conso	% conso part du Groupe	Réf. ¹⁾
SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE								
BGL BNP Paribas SA	Luxembourg	Banque						
BGL BNP Paribas (succ. Allemagne)	Allemagne	Banque	IG	100,00%	-	IG	100,00%	-
BDEL								
BNP Paribas Lease Group Luxembourg SA	Luxembourg	Leasing	IG	100,00%	-	IG	100,00%	-
Cofhylux SA	Luxembourg	Société Im-mobilière	IG	100,00%	-	IG	100,00%	-
Visalux S.C	Luxembourg	Services Financiers	ME	25,34%	-	ME	25,34%	-
Luxhub S.A.	Luxembourg	Services Financiers	ME	28,00%	E3	-	-	-
Entités structurées								
Elimmo SARL	Luxembourg	Participation immobilière	-	-	-	IG	66,67%	S3
LEASING INTERNATIONAL								
All In One Vermietung GmbH	Autriche	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
Aprolis Finance SA	France	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
Artegy SA	France	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNL Leasing SPA	Italie	Leasing	ME	13,09%	-	ME	13,09%	E3
BNP Paribas Finansal Kiralama AS	Turquie	Leasing	IG	47,74%	-	IG	47,74%	-
BNP Paribas Lease Group (Belgique) SA	Belgique	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Lease Group Rentals Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Lease Group SA	France	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Lease Group Sp.z o.o.	Pologne	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Lease Group UK PLC	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Lease Groupe (succ. Allemagne)	Allemagne	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-

Dénomination	Pays	Activité	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
			Méthode de conso	% conso part du Groupe	Réf. ¹⁾	Méthode de conso	% conso part du Groupe	Réf. ¹⁾
BNP Paribas Lease Groupe (succ. Espagne)	Espagne	Leasing	IG	50,00 %	-	IG	50,00 %	-
BNP Paribas Lease Groupe (succ. Italie)	Italie	Leasing	IG	50,00 %	-	IG	50,00 %	-
BNP Paribas Lease Groupe (succ. Portugal)	Portugal	Leasing	IG	50,00 %	-	IG	50,00 %	-
BNP Paribas Leasing Solutions AS	Norvège	Leasing	IG	50,00 %	-	IG	50,00 %	-
BNP Paribas Leasing Solutions IFN	Roumanie	Leasing	IG	49,97 %	-	IG	49,97 %	-
BNP Paribas Leasing Solutions Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00 %	-	IG	50,00 %	-
BNP Paribas Leasing Solutions NV	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00 %	-	IG	50,00 %	-
BNP Paribas Leasing Solutions SA	Luxembourg	Leasing	IG	50,00 %	-	IG	50,00 %	-
BNP Paribas Leasing Solutions SPA	Italie	Leasing	ME	13,09 %	-	ME	13,09 %	-
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	Leasing	IG	50,00 %	-	IG	50,00 %	-
BNPP 3 Step IT	France	Leasing	IG	25,50 %	-	IG	25,50 %	V2
BNPP 3 STEP IT (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,50 %	-	IG	25,50 %	E1
BNPP 3 STEP IT (succ. Allemagne)	Allemagne	Leasing	IG	25,50 %	-	IG	25,50 %	E1
BNPP 3 STEP IT (succ. Belgique)	Belgique	Leasing	IG	25,50 %	-	IG	25,50 %	E1
BNPP 3 STEP IT (succ. Italie)	Italie	Leasing	IG	25,50 %	-	IG	25,50 %	E1
BNPP 3 STEP IT (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	Leasing	IG	25,50 %	-	IG	25,50 %	E1
BNPP Lease Group GmbH & Co KG	Autriche	Leasing	IG	50,00 %	-	IG	50,00 %	-
BNPP Rental Solutions Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00 %	-	IG	50,00 %	-
BNPP Rental Solutions SPA	Italie	Leasing	IG	50,00 %	-	IG	50,00 %	-
Claas Financial Services (succ. Allemagne)	Allemagne	Leasing	IG	25,50 %	-	IG	25,50 %	-
Claas Financial Services (succ. Espagne)	Espagne	Leasing	IG	25,50 %	-	IG	25,50 %	-
Claas Financial Services (succ. Pologne)	Pologne	Leasing	IG	25,50 %	-	IG	25,50 %	-
Claas Financial Services Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,50 %	-	IG	25,50 %	-
Claas Financial Services SA	France	Leasing	IG	25,50 %	-	IG	25,50 %	-
Class Financial Services (succ. Italie)	Italie	Leasing	IG	25,50 %	-	IG	25,50 %	-
CMV Mediforce	France	Leasing	-	49,99 %	S2	IG	49,99 %	-
CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Allemagne	Leasing	IG	25,05 %	-	IG	25,05 %	-
CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Belgique	Leasing	IG	25,05 %	-	IG	25,05 %	-
CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Espagne	Leasing	IG	25,05 %	-	IG	25,05 %	-
CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Italie	Leasing	IG	25,05 %	-	IG	25,05 %	-
CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Pologne	Leasing	IG	25,05 %	-	IG	25,05 %	-
CNH Industrial Capital Europe BV	Pays-Bas	Leasing	IG	25,05 %	-	IG	25,05 %	-
CNH Industrial Capital Europe GmbH	Autriche	Leasing	IG	25,05 %	-	IG	25,05 %	-
CNH Industrial Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,05 %	-	IG	25,05 %	-
CNH Industrial Capital Europe SA	France	Leasing	IG	25,05 %	-	IG	25,05 %	-
Commercial Vehicle Finance Ltd	Royaume-Uni	Leasing		50,00 %	S1	IG	50,00 %	-

Dénomination	Pays	Activité	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
			Méthode de conso	% conso part du Groupe	Réf. ¹⁾	Méthode de conso	% conso part du Groupe	Réf. ¹⁾
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co	Allemagne	Leasing	IG	3,00 %	-	IG	3,00 %	-
Fortis Lease Belgium SA	Belgique	Leasing	IG	50,00 %	-	IG	50,00 %	-
Fortis Lease Deutschland GmbH	Allemagne	Leasing	IG	50,00 %	-	IG	50,00 %	-
Fortis Lease Iberia SA	Espagne	Leasing	IG	39,31 %	-	IG	39,31 %	-
Fortis Lease Portugal SA	Portugal	Leasing	IG	50,00 %	-	IG	50,00 %	-
Fortis Lease SA	France	Leasing	IG	50,00 %	-	IG	50,00 %	-
Fortis Lease UK Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00 %	-	IG	50,00 %	-
Fortis Lease Zeebrugge SA	Belgique	Leasing	IG	37,50 %	-	IG	37,50 %	-
Fortis Vastgoed Lease BV	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00 %	-	IG	50,00 %	-
Heffiq Heftruck Verhuur BV	Pays-Bas	Leasing	IG	25,02 %	-	IG	25,02 %	-
JCB Finance (succ. Allemagne)	Allemagne	Leasing	IG	25,05 %	-	IG	25,05 %	-
JCB Finance (succ. Italie)	Italie	Leasing	IG	25,05 %	-	IG	25,05 %	-
JCB Finance Holdings Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,05 %	-	IG	25,05 %	-
JCB Finance SA	France	Leasing	IG	25,05 %	-	IG	25,05 %	-
Manitou Finance Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,50 %	-	IG	25,50 %	-
MGF SAS (Anc. MFF SAS)	France	Leasing	IG	25,50 %	-	IG	25,50 %	-
MGF (succ. Allemagne)	Allemagne	Leasing	IG	25,50 %	E1	-	-	-
MGF (succ. Italie)	Italie	Leasing	IG	25,50 %	E1	-	-	-
RD Leasing IFN SA	Roumanie	Leasing	IG	50,00 %	-	IG	50,00 %	-
Same Deutz Fahr Finance SA	France	Leasing	IG	50,00 %	-	IG	50,00 %	-
INTERNATIONAL FINANCIAL SERVICES								
Cardif Lux Vie SA	Luxembourg	Assurances	ME	33,33 %	-	ME	33,33 %	-
AUTRES ACTIVITÉS								
Plagefin SA	Luxembourg	Gestion de participations	-	-	-	-	100,00 %	S2/ S1

¹⁾ Mouvements de périmètre :

Entrées (E) de périmètre

E1 Création d'entité

E2 Acquisition ou prise de contrôle

E3 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe

Sorties (S) de périmètre

S1 Liquidation

S2 Fusion par absorption

S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe

S4 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable

Variations (V) de taux

V1 Acquisition complémentaire

V2 Cession partielle

Divers (D)

D1 Changement de méthode de consolidation en lien avec les seuils de consolidation

ME* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif (cf. note 1.b)

7.c Intérêts minoritaires

Intérêts minoritaires significatifs

BGL BNP Paribas détient 50% + 1 action de la holding luxembourgeoise BNP Paribas Leasing Solutions SA (BPLS). L'actionnaire minoritaire de BPLS est BNP Paribas, qui en détient 50% moins 1 action. Les autres filiales du Groupe sont toutes détenues à 100%.

BPLS détient elle-même de nombreuses filiales de leasing international (cf. note 7.b), dont certaines ayant également des intérêts minoritaires (partenariats avec des constructeurs notamment). Ces intérêts minoritaires sont non significatifs pour le Groupe.

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	1.227,2	1.194,6
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	(42,9)	(66,7)
Acomptes sur dividendes versés aux actionnaires minoritaires	(41,0)	(42,6)

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat net part des minoritaires	153,6	144,2

Contribution de BNP Paribas Leasing Solutions et ses filiales (avant élimination des opérations réciproques)

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Total bilan	23.594,5	23.770,3

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Produit net bancaire	857,1	843,6
Résultat net	262,4	245,2
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	115,5	156,4

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs de BNP Paribas Leasing Solutions, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves

Au cours de l'exercice 2020, il n'y a pas eu au sein du Groupe d'opération d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves.

Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation à un prix déterminé.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 9,6 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 10,2 millions d'euros au 31 décembre 2019.

7.d Restriction significatives dans les filiales, entreprises associées et coentreprises

Restrictions significatives relatives à la capacité des entités à transférer de la trésorerie vers le Groupe

La capacité des entités à payer des dividendes ou à rembourser des prêts et avances dépend, entre autres, des contraintes locales réglementaires en termes de capitalisation, des réserves statutaires et des performances financières et opérationnelles des entités. Au cours des exercices 2020 et 2019, aucune entité du Groupe n'a connu de restriction significative autre que celles liées aux contraintes réglementaires.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs donnés en garantie ou mis en pension

Les instruments financiers donnés par le Groupe en garantie ou mis en pension sont présentés dans la note 5.c.

Restrictions significatives liées aux réserves de liquidité

Le montant des dépôts obligatoires auprès des banques centrales et autres régulateurs s'élève à 7.968,3 millions d'euros au 31 décembre 2020 (155,8 millions d'euros au 31 décembre 2019).

7.e Entités structurées

Le Groupe considère avoir sponsorisé une entité structurée lorsqu'il a été impliqué dans sa création.

Le Groupe est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées principalement à travers ses activités de financements spécialisés d'actifs.

De plus, le Groupe est également en relation avec des entités structurées qu'il n'a pas sponsorisées, notamment sous la forme d'investissements dans des fonds ou des véhicules de titrisation.

L'évaluation du contrôle pour les entités structurées est détaillée dans la Note 1.b.2. Méthodes de consolidation.

7.e.1 Entités structurées consolidées

Les entités structurées consolidées par le Groupe recouvrent principalement des entités structurées contrôlées par le Groupe dans le cadre de ses activités traditionnelles de structuration de financements ou d'investissements.

7.e.2 Entités structurées non consolidées

Le Groupe est engagé dans des relations avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, pour répondre aux besoins de ses clients.

Informations relatives aux intérêts dans les entités structurées sponsorisées

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :

Fonds : historiquement, le Groupe a été amené à structurer et gérer des fonds dans le but de proposer des opportunités d'investissement à ses clients. Le Groupe peut détenir un nombre résiduel de parts émises par ces fonds.

Financement d'actifs : le Groupe accorde des financements à des entités structurées qui acquièrent des actifs (avions, navires ; ...) destinés à être mis en location, les loyers reçus par l'entité structurée permettant de rembourser le financement garanti par l'actif détenu par l'entité structurée.

Structure immobilière : pour le compte de sa clientèle, le Groupe structure des entités destinées à investir dans des actifs immobiliers.

Autres : pour le compte de sa clientèle, le Groupe peut également structurer des entités destinées à investir dans des actifs, à prendre des participations ou à lever des fonds.

Les actifs et passifs du Groupe liés aux intérêts détenus dans des entités structurées sponsorisées sont les suivants :

	31 décembre 2020					
	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Structure immobilière	Autres	Total
<i>En millions d'euros</i>						
INTÉRÊTS AU BILAN DU GROUPE						
ACTIF						
Actifs financiers au coût amorti	-	-	0,2	8,5	-	8,7
TOTAL ACTIF	-	-	0,2	8,5	-	8,7
Passif						
Passifs financiers au coût amorti	-	-	-	7,2	-	7,2
TOTAL PASSIF	-	-	-	7,2	-	7,2
Exposition maximale aux pertes	-	-	0,2	63,0	-	63,2
TAILLE DES ENTITÉS STRUCTURÉES	N/A	-	1,9	516,0	-	517,9

	31 décembre 2019					
	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Structure immobilière	Autres	Total
<i>En millions d'euros</i>						
INTÉRÊTS AU BILAN DU GROUPE						
ACTIF						
Actifs financiers au coût amorti	-	-	0,1	8,5	-	8,6
TOTAL ACTIF	-	-	0,1	8,5	-	8,6
Passif						
Passifs financiers au coût amorti	-	-	-	26,4	-	26,4
TOTAL PASSIF	-	-	-	26,4	-	26,4
Exposition maximale aux pertes	-	-	0,1	63,0	-	63,1
TAILLE DES ENTITÉS STRUCTURÉES	N/A	-	2,2	436,7	-	438,9

L'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond au montant nominal de la perte en trésorerie potentielle encourue.

Elle est composée de la valeur comptable de l'actif, excluant, pour les actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres, les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres, ainsi que du montant nominal des engagements de financement et de garantie donnés et du montant notionnel des CDS (credit default swaps) vendus.

L'information sur la taille des entités structurées sponsorisées est différente selon leur typologie.

Ainsi, les données financières suivantes ont été retenues pour l'évaluation de la taille :

- Titrisation : total actif de l'entité structurée, mentionné dans le dernier rapport d'investisseurs,
- Fonds : valeur liquidative du fonds,
- Autre entité structurée : total actif de l'entité structurée ou, à défaut d'information disponible, le montant de l'engagement du Groupe.

Informations relatives aux intérêts dans les entités structurées non sponsorisées

Les principaux intérêts détenus par le Groupe lorsqu'il a uniquement un rôle d'investisseur dans des entités structurées non sponsorisées sont les suivants :

Titrisation : Le Groupe investit dans des véhicules de titrisation destinés à offrir des solutions de financement d'actifs. Ces véhicules financent l'achat d'actifs (créances ou obligations,...) en émettant principalement des obligations adossées à ces actifs et dont le remboursement est lié à leur performance.

Fonds : le Groupe peut être amené à investir dans des fonds communs de placement ou des fonds de placement en valeurs mobilières en n'ayant aucune implication dans leur gestion ou leur structuration. Il n'y a plus d'investissement de ce type au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

7.f Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux membres du conseil d'administration et dirigeants clés

En 2020, la rémunération payée aux dirigeants clés du Groupe s'élève à 8,5 millions d'euros y compris 0,4 million d'euros au titre des plans de pension (2019 : 7,1 millions d'euros y compris 0,6 million d'euros au titre des plans de pension).

La rémunération versée en 2020 au titre de l'année 2019 aux membres du Conseil d'administration de BGL BNP Paribas s'élève à 1,2 million d'euros (2019 : 1,3 million d'euros).

Au cours de l'exercice 2020, les dirigeants clés se sont vu attribuer une participation à hauteur de 0,5 million d'euros au plan de fidélisation (2019 : 0,6 million d'euros).

Au 31 décembre 2020, les crédits accordés aux membres du Conseil d'administration s'élèvent à 2,3 millions d'euros (2019 : 1,4 million d'euros) ; les crédits accordés aux dirigeants clés s'élèvent à 8,1 millions d'euros (2019 : 9,0 millions d'euros).

Au 31 décembre 2020, les lignes de crédits accordées aux membres du Conseil d'administration s'élèvent à 4,8 millions d'euros (2019 : 1,9 million d'euros) ; les lignes de crédits accordées aux dirigeants clés s'élèvent à 9,4 millions d'euros (2019 : 9,9 millions d'euros).

7.g Relations avec les autres parties liées

Les parties liées au Groupe sont les sociétés associées, les coentreprises, les fonds de pension, les membres du Conseil d'administration et les dirigeants clés du Groupe, les membres de la famille proche des personnes susmentionnées, les entités contrôlées ou influencées notablement par toute personne susmentionnée, ainsi que toute autre entité liée.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe est fréquemment amené à effectuer des transactions avec des parties liées. Ces transactions portent essentiellement sur des prêts et des dépôts et sont conclues aux mêmes conditions commerciales et de marché que celles s'appliquant aux parties non liées.

Les tableaux ci-dessous récapitulent la portée financière des activités menées avec les parties liées suivantes

- Entreprises associées,
- Sociétés-mères : BNP Paribas S.A., BNP Paribas Fortis S.A. et leurs succursales,
- Autres sociétés du groupe BNP Paribas non détenues par le Groupe

Les relations avec les membres du Conseil d'administration et les dirigeants clés du Groupe sont traitées en partie 7.f.

Les relations avec les coentreprises sont non significatives.

L'État luxembourgeois est actionnaire de BGL BNP Paribas S.A. à hauteur de 34 % du capital. Conformément à la recommandation de la Banque Central Européenne BCE/2020/35 du 27 juillet 2020 relative aux politiques de distribution de dividendes pendant la pandémie de COVID-19, l'Assemblée Générale du 30 septembre 2020 a décidé de ne verser aucun dividende au titre du résultat 2019. Les autres transactions avec l'État luxembourgeois ou toute autre entité contrôlée par l'État luxembourgeois sont réalisées à des conditions normales de marché

Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas
<i>En millions d'euros</i>						
ACTIF						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	96,8	181,4	66,0	96,8	123,1	68,6
Instruments financiers dérivés de couverture	-	260,0	-	-	187,3	-
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	-	-	144,3	-	-	186,2
Actif financiers au coût amorti	193,3	6.593,0	292,5	238,1	15.290,7	401,7
Comptes de régularisation et actifs divers	6,4	5,2	87,2	8,5	7,3	99,6
TOTAL	296,5	7.039,6	590,1	343,4	15.608,3	756,1
PASSIF						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	-	34,1	20,9	-	31,4	11,5
Instruments financiers dérivés de couverture	-	93,2	-	-	45,8	-
Passif financiers au coût amorti	156,7	8.727,3	227,2	68,5	10.652,5	268,9
Comptes de régularisation et passifs divers	21,2	36,5	10,8	45,9	29,0	13,8
TOTAL	177,9	8.891,1	258,9	114,4	10.758,7	294,2

En outre, le Groupe effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers souscrits ou émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas
<i>En millions d'euros</i>						
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE						
Engagements de financement donnés	-	-	0,1	-	-	0,1
Engagements de financement reçus	-	250,5	13,0	-	425,8	7,2
Engagements de garantie donnés	6,1	327,3	255,1	4,8	348,5	192,5
Engagements de garantie reçus	323,6	341,5	71,4	363,6	172,5	37,3

La Banque a conclu des accords de compensation globale avec les entités BNP Paribas Fortis S.A. et BNP Paribas S.A. (et leurs succursales respectives établies sur le territoire de l'Union européenne) permettant ainsi de réduire son exposition envers ces entités tant pour les expositions bilantaires que pour les expositions de hors bilan

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :

	Exercice 2020			Exercice 2019		
	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas
<i>En millions d'euros</i>						
Intérêts et produits assimilés	4,3	171,1	20,3	4,7	185,9	17,5
Intérêts et charges assimilées	-	(120,6)	(15,2)	(0,0)	(122,3)	(7,5)
Commissions (produits)	9,5	11,7	23,0	10,4	11,2	18,2
Commissions (charges)	(3,1)	(7,2)	(7,6)	(3,9)	(6,0)	(7,5)
Produits (charges) des autres activités	(34,1)	0,0	39,5	(29,7)	(0,0)	43,5
TOTAL	(23,4)	55,0	60,1	(18,4)	68,8	64,3

7.h Information pays par pays

Conformément à l'article 38-3 de la loi du 5 avril 1993 modifiée par la loi du 23 juillet 2015, les établissements de crédit, compagnies financières holding (mixtes) et entreprises d'investissement doivent publier des informations sur leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

L'implantation par pays est disponible dans la note 7.b Périmètre de consolidation.

Éléments du compte de résultat et effectifs par pays

	Exercice 2020 * (en millions d'euros)					Effectif financier** au 31 décembre 2020
	Produit net bancaire	Résultat courant avant impôt	Impôt courant	Impôt différé	Impôt sur les bénéfices	
En millions d'euros						
États membres de l'Union européenne						
Allemagne	93,9	36,2	(14,9)	3,1	(11,8)	319
Autriche	5,5	1,2	(0,6)	0,2	(0,4)	22
Belgique	29,8	12,4	(3,9)	0,7	(3,2)	144
Espagne	30,7	10,3	(2,8)	(0,5)	(3,3)	105
France	277,2	90,3	(7,7)	(9,3)	(17,0)	1.430
Italie ¹⁾	133,9	47,7	(13,9)	(0,0)	(13,9)	-
Luxembourg	759,6	365,6	(74,1)	4,2	(69,8)	2.123
Pays-Bas	38,8	18,0	(4,5)	0,4	(4,1)	96
Pologne	16,9	7,4	(1,6)	0,1	(1,5)	238
Portugal	8,3	3,7	(1,2)	0,3	(0,9)	35
Roumanie	20,3	10,5	(1,0)	(0,7)	(1,6)	59
Royaume-Uni	142,8	60,5	(8,6)	(0,9)	(9,5)	486
Autres Pays d'Europe						
Norvège	6,7	2,5	(0,5)	(0,1)	(0,5)	27
Suisse	1,4	(1,7)	-	(0,2)	(0,2)	11
Afrique et bassin méditerranéen						
Turquie	29,9	17,8	(3,8)	(0,9)	(4,7)	124
TOTAL GROUPE	1.595,5	682,4	(139,0)	(3,4)	(142,4)	5.219,0

* Les données financières correspondent à la contribution au résultat consolidé des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

** Effectif financier : effectif en Equivalent Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2020 des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

Le Groupe n'a pas bénéficié de subventions publiques au cours de l'exercice 2020.

En millions d'euros	Exercice 2019 * (en millions d'euros)					Effectif financier ** au 31 décembre 2019
	Produit net bancaire	Résultat courant avant impôt	Impôt courant	Impôt différé	Impôt sur les bénéfices	
États membres de l'Union européenne						
Allemagne	93,3	36,6	(11,4)	(0,5)	(12,0)	315,0
Autriche	5,5	2,1	(0,7)	0,1	(0,6)	22,0
Belgique	36,1	24,1	(4,0)	(2,8)	(6,7)	142,0
Espagne	28,8	11,7	(2,0)	(1,5)	(3,4)	104,0
France	274,4	88,4	(19,2)	(6,0)	(25,2)	1.441,0
Italie ¹⁾	125,8	49,7	(16,3)	2,3	(14,0)	-
Luxembourg	688,0	291,5	(67,9)	6,2	(61,8)	2.233,0
Pays-Bas	37,6	15,7	(3,6)	(0,7)	(4,3)	87,0
Pologne	15,0	6,5	(1,9)	0,7	(1,2)	227,0
Portugal	7,5	4,6	(0,5)	(1,4)	(1,9)	36,0
Roumanie	17,5	8,2	(0,0)	(1,1)	(1,1)	50,0
Royaume-Uni	140,3	61,7	(5,1)	(8,5)	(13,6)	471,0
Autres Pays d'Europe						
Norvège	6,3	1,7	(0,6)	0,2	(0,4)	24,0
Suisse	0,9	(2,2)	-	0,0	0,0	8,0
Afrique et bassin méditerranéen						
Turquie	38,1	22,2	-	(1,3)	(1,3)	124,0
TOTAL GROUPE	1.515,1	622,4	(133,2)	(14,3)	(147,5)	5.284,0

* Les données financières correspondent à la contribution au résultat consolidé des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

** Effectif financier : effectif en Equivalent Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2019 des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

Le Groupe n'a pas bénéficié de subventions publiques au cours de l'exercice 2019.

7.i Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces justes valeurs représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2020. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité du Groupe.
- La plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants.
- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.
- Enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe.

	Juste valeur estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
En millions d'euros, au 31 décembre 2020					
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances ¹⁾	-	7.782,8	19.139,6	26.922,4	26.553,2
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	1.164,4	10,8	-	1.175,2	1.114,9
PASSIFS FINANCIERS					
Dépôts et emprunts	-	44.448,9	-	44.449,1	44.440,1
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	-	1.078,7	23,7	1.102,4	1.102,4
Dettes subordonnées (note 4.h)	-	87,6	-	87,6	87,6
	Juste valeur estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
En millions d'euros, au 31 décembre 2019					
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances ¹⁾	-	16.175,9	19.151,2	35.327,0	35.046,5
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	1.165,6	62,4	-	1.227,9	1.147,8
PASSIFS FINANCIERS					
Dépôts et emprunts	-	45.302,3	-	45.302,3	45.297,7
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	-	707,8	-	707,8	707,8
Dettes subordonnées (note 4.h)	-	100,0	-	100,0	100,0

¹⁾ Hors location financement.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. L'allocation par niveau a été réalisée conformément aux principes comptables décrits dans cette note. La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue) est la valeur comptabilisée, et a été présentée en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3. Lorsqu'aucune valeur de marché n'a pu être déterminée, le coût amorti est utilisé.

7.j Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage

Comme toute autre institution financière, le Groupe est impliqué dans diverses demandes d'indemnisation comme partie défenderesse, dans des litiges et des procès, résultant du cours normal de ses activités bancaires et d'assurance.

Le Groupe établit des provisions lorsque, d'après la Direction, et après consultation de ses conseillers juridiques, il est probable qu'un paiement devra être réalisé par le Groupe et que le montant peut être estimé de manière raisonnable (note 4.n « Provisions pour risques et charges »).

En ce qui concerne les autres demandes d'indemnisation et procès intentés contre le Groupe (et qui d'après les principes décrits ci-dessus ne font pas l'objet de provisions), la Direction est d'avis, après consultation des conseillers professionnels appropriés, que ces demandes d'indemnisation sont sans fondement et peuvent être défendues avec succès ou que l'issue attendue de ces actions n'entraînera pas une perte significative dans les comptes consolidés du Groupe.

Suite à l'acquisition et la fusion d'ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A. au cours du second semestre de

l'année 2018, la banque a intégré l'activité de banque dépositaire d'ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A.. Dans le cadre de cette activité, un Fonds, pour lequel ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A. a agi en tant que banque dépositaire entre le 19 avril 2012 et le 31 mars 2015 a fait parvenir à BGL BNP Paribas une assignation à comparaître datée du 18 décembre 2019 ainsi qu'en date du 19 juin 2020. Ces dossiers n'ont, à ce stade, fait l'objet d'aucun provisionnement, mais la Banque a décidé de préserver ses intérêts dans ces procédures en procédant à l'activation de la garantie de passifs conclue dans le cadre de l'acquisition.

Par ailleurs, la Banque a décidé de gérer cette activité de manière extinctive et a été amenée à dénoncer des contrats de banque dépositaire ainsi qu'à clôturer des relations bancaires y afférentes. Au 31 décembre 2020, aucune procédure n'a été initiée à l'encontre de la Banque suite à ces mesures.

7.k Fonds de garantie

Le 18 décembre 2015, le gouvernement luxembourgeois a transposé dans la loi relative à la résolution et à la liquidation des établissements de crédit et au système de protection des déposants et investisseurs les directives européennes 2014/59/EU établissant le cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et 2014/49/UE définissant les systèmes de garantie des dépôts.

Ce nouveau mécanisme couvre tous les dépôts éligibles jusqu'à 100.000 euros et les investissements jusqu'à 20.000 euros. De plus, la loi prévoit que les dépôts récents (inférieurs à 12 mois) résultants de transactions spécifiques en lien avec un objectif social ou corrélées à certains événements de la vie soient également garantis au-delà du plafond de 100.000 euros.

La loi remplace ainsi le mécanisme de garantie des déposants et des investisseurs au Luxembourg qui était régi par l'« Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg » (AGDL), au moyen d'un nouveau mécanisme basé sur un principe de contributions ex-ante dans un nouveau fonds « Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg » (FGDL). Conformément à l'article 163(8) de la loi, ce fonds a été capitalisé via le versement d'une première tranche de 0,8% de la somme des dépôts garantis des établissements de crédits et entreprises d'investissement luxembourgeois.

La cible de 0,8% a été atteinte au 31 décembre 2018. Conformément à l'article 163(8) de la loi, les établissements de crédits et entreprises d'investissements contribueront désormais à la construction d'une seconde tranche de 0,8% des dépôts garantis des établissements de crédits et entreprises d'investissement luxembourgeois sur une durée de 8 ans.

En 2020, la Banque a contribué au FGDL à hauteur de 5,8 millions d'euros (contre 6,0 millions d'euros en 2019)

7.l Honoraires des réviseurs d'entreprises

Au titre de l'exercice 2020 <i>En milliers d'euros</i>	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AUDIT								
Audit légal, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :								
- Entité consolidante	797	92%	-	0%	570	25%	1.367	39%
- Filiales consolidées	-	0%	353	100%	1.654	74%	2.007	58%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du réviseur d'entreprises dont :								
- Entité consolidante	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
- Filiales consolidées	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
TOTAL AUDIT	797	92%	353	100%	2.224	99%	3.374	97%
Autres prestations rendues par les réseaux								
Juridiques, fiscal, social	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Autres	66	8%	-	0%	22	1%	88	3%
TOTAL AUTRES PRESTATIONS	66	8%	-	0%	22	1%	88	3%
TOTAL HONORAIRES	863	100%	353	100%	2.246	100%	3.462	100%

Au titre de l'exercice 2019 <i>En milliers d'euros</i>	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AUDIT								
Audit légal, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :								
- Entité consolidante	944	84%	-	0%	571	26%	1.515	40%
- Filiales consolidées	8	1%	344	75%	1.641	73%	1.993	52%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du réviseur d'entreprises dont :								
- Entité consolidante	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
- Filiales consolidées	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
TOTAL AUDIT	952	85%	344	75%	2.212	99%	3.508	92%
Autres prestations rendues par les réseaux								
Juridiques, fiscal, social	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Autres	176	15%	112	25%	21	1%	309	8%
TOTAL AUTRES PRESTATIONS	176	15%	112	25%	21	1%	309	8%
TOTAL HONORAIRES	1.128	100%	456	100%	2.233	100%	3.817	100%

7.m Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à mentionner.

An aerial photograph of a river winding through a forest. The river's water is a vibrant turquoise color, contrasting with the surrounding forest. The trees on the right bank are in autumn, showing shades of yellow and orange. The left bank is a mix of brown earth and some green vegetation. The overall scene is captured from a high angle, looking down at the river and the surrounding landscape.

**COMPTES ANNUELS
NON CONSOLIDÉS
AU
31 DÉCEMBRE 2020**

Les comptes annuels non consolidés de BGL BNP Paribas S.A. ont été établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg et notamment en application de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des établissements de crédit.

Depuis le 1er janvier 2019, BGL BNP Paribas S.A. a élargi le champ d'application de l'option IFRS à l'exception des principes comptables suivants : les provisions prudentielles, les postes spéciaux avec une quote-part de réserves et la non-prise en compte des plus-values sur immobilisations corporelles et incorporels.

Ci-après, les comptes annuels non consolidés sont présentés sous une forme abrégée. Les comptes annuels non consolidés, lesquels se composent du bilan, du compte de résultat et de l'annexe aux comptes annuels ainsi que du rapport de gestion et du rapport du Réviseur d'entreprises agréé font l'objet d'une publication conformément aux dispositions légales.

Ainsi, en fonction de l'article 71 de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes annuels des établissements de crédit approuvés et le rapport de gestion, ainsi que le rapport du Réviseur d'entreprises agréé, doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés dans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires, et au plus tard sept mois après la clôture de l'exercice social. La publication des comptes est réalisée par une mention au Recueil électronique des sociétés et associations du dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés auprès duquel ces documents peuvent être obtenus.

Le Réviseur d'entreprises agréé a attesté sans réserve les comptes annuels non consolidés de BGL BNP Paribas S.A. au 31 décembre 2020

Bilan statutaire

En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
ACTIF		
Caisse, banques centrales	7.987,3	175,2
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	1.349,9	2.775,6
Portefeuille de titres	252,0	601,3
Prêts et opérations de pension	876,3	2.020,0
Instruments financiers dérivés	221,6	154,3
Instruments financiers dérivés de couverture	260,0	187,3
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	2.286,6	1.706,1
Titres de dette	2.142,2	1.519,9
Instruments de capitaux propres	144,4	186,2
Actifs financiers au coût amorti	32.828,7	38.768,6
Prêts et créances sur les établissements de crédit	7.459,4	15.930,3
Prêts et créances sur la clientèle	24.254,3	21.690,5
Titres de dette	1.114,9	1.147,8
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales au coût d'acquisition	1.442,0	1.406,0
Actifs d'impôts courants et différés	18,2	8,4
Comptes de régularisation et actifs divers	141,1	167,6
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	320,7	336,6
Immobilisations incorporelles	7,7	15,9
TOTAL ACTIF	46.642,2	45.547,4
DETTES		
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	293,9	271,4
Dépôts et opérations de pensions	212,3	113,9
Dettes représentées par un titre	5,2	27,1
Dettes subordonnées	25,8	86,9
Instruments financiers dérivés	50,6	43,6
Instruments financiers dérivés de couverture	93,2	45,8
Passifs financiers au coût amorti	37.938,0	37.335,6
Dettes envers les établissements de crédit	2.704,8	3.709,9
Dettes envers la clientèle	34.161,5	32.981,2
Dettes représentées par un titre	1.071,7	644,6
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	156,0	100,9
Passifs d'impôts courants et différés	59,1	52,9
Comptes de régularisation et passifs divers	423,2	382,8
Provisions	1.923,9	1.758,5
TOTAL DETTES	40.887,3	39.947,9
CAPITAUX PROPRES		
Capital et réserves	5.598,2	5.446,9
Résultat de l'exercice	178,1	148,6
Total capital, réserves et résultat de la période	5.776,3	5.595,5
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	(21,4)	3,9
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5.754,9	5.599,5
TOTAL PASSIF	46.642,2	45.547,4

Compte de résultat statutaire

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Intérêts et produits assimilés	549,8	547,7
Intérêts et charges assimilées	(77,0)	(132,5)
Commissions (produits)	179,0	178,8
Commissions (charges)	(32,6)	(28,6)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	23,1	47,4
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres	15,9	9,0
Gains nets sur instruments financiers évalués au coût d'acquisition	84,3	96,3
Produits des autres activités	73,9	26,5
Charges des autres activités	(21,7)	(18,8)
Produit net bancaire	794,7	725,7
Frais de personnel	(224,8)	(241,7)
Autres charges générales d'exploitation	(102,9)	(100,7)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(26,1)	(25,1)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	441,0	358,3
Coût du risque	(15,5)	(5,2)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	425,5	353,1
Dotations/Reprises de provisions prudentielles	(179,0)	(146,0)
Produits/Charges provenant des « postes spéciaux avec une quote-part de réserves »	(14,8)	2,0
Gains nets sur autres actifs immobilisés	0,3	0,5
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	232,1	209,6
Impôt sur les bénéfices	(54,0)	(61,0)
RÉSULTAT NET	178,1	148,6



RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE

Bénéfice reporté de l'exercice 2019	147.320.468,04
Bénéfice de l'exercice	178.098.709,00
BÉNÉFICE À RÉPARTIR ¹⁾	325.419.177,04
Allocations statutaires	1.171.678,80
Dividende ²⁾	323.968.726,92
Report à nouveau	278.771,32
TOTAL	325.419.177,04

¹⁾ Chiffres non consolidés établis selon le régime mixte – en EUR.

²⁾ Dividende par action d'un montant brut de EUR 11,58 (net : EUR 9,843) payable à partir du 12 avril 2021.

A photograph of a modern bank branch interior. The space features light-colored wood flooring, a large glass wall with a wooden frame, and a concrete pillar. In the foreground, there is a small white round table with a green orchid in a silver vase. A green armchair is visible next to the table. The background shows a bright, open area with more glass and wood elements. A semi-transparent green rectangle is overlaid on the right side of the image, containing the text "AGENCES DE LA BANQUE".

AGENCES DE LA BANQUE

LUXEMBOURG/BONNEVOIE

101-103, rue de Bonnevoie
L-1261 Luxembourg

LUXEMBOURG/CLOCHE D'OR

8-10, rue Charles Darwin
L-1433 Luxembourg

Centre Crédits Immobiliers

LUXEMBOURG/GARE

76, avenue de la Liberté
L-1930 Luxembourg

LUXEMBOURG/GRAND-RUE

1-3, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

LUXEMBOURG/KIRCHBERG-EUROPE

13, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

LUXEMBOURG/KIRCHBERG

10, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg

Centre Crédits Immobiliers
Centre Clientèle Professionnelle
Centre d'Affaires Entreprises
Luxembourg
Tél. : (+352) 42 42-83 84

LUXEMBOURG/LIMPERTSBERG

43-45, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

LUXEMBOURG/MERL-BELAIR

123, avenue du X Septembre
L-2551 Luxembourg

LUXEMBOURG/ROYAL

27, avenue Monterey
L-2951 Luxembourg

Centre Crédits Immobiliers
Centre Clientèle Professions Libérales

LUXEMBOURG/BOULEVARD ROYAL (Villa)

10A, boulevard Royal
L-2093 Luxembourg

Centre de banque privée « d'Villa »
Tél. : (+352) 42 42 - 25 25
bpi.banque_privée@bgl.lu

BASCHARAGE/KORDALL

6, avenue de Luxembourg
L-4950 Bascharage

Centre Crédits Immobiliers

BERELDANGE

70, route de Luxembourg
L-7240 Bereldange

DIEKIRCH

5, rue de Stavelot
L-9280 Diekirch

DIFFERDANGE

26, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange

DUDELANGE

59, avenue Gr.-D. Charlotte
L-3441 Dudelange

Centre Crédits Immobiliers
Centre Clientèle Professionnelle

ECHTERNACH

25, place du Marché
L-6460 Echternach

ESCH/CENTRE

30, rue de l'Alzette
L-4010 Esch/Alzette

Centre Crédits Immobiliers
Centre Professions Libérales
Centre de Banque Privée Sud
Tél. : (+352) 42 42 - 54 93
Fax : (+352) 42 42 - 59 80
Centre d'Affaires Entreprises Sud
Tél. : (+352) 42 42-67 90

ESCH/BELVAL

12, avenue du Rock'n Roll
L-4361 Esch/Belval

ETTELBRUCK

77-79, Grand'Rue
L-9051 Ettelbruck

Centre Crédits Immobiliers
Centre Clientèle Professionnelle
et Professions Libérales
Centre de Banque Privée
Nord(Ettelbruck)
Tél. : (+352) 42 42-64 68
Fax : (+352) 42 42-59 56

GREVENMACHER

2, route de Trèves
L-6793 Grevenmacher

Centre Crédits Immobiliers
Centre Clientèle Professionnelle
Centre Clientèle Professions Libérales

HOWALD

201, route de Thionville
L-5885 Howald

JUNGLINSTER

2, route de Luxembourg
L-6130 Junglinster

MAMER

13 A-B, route d'Arlon
L-8211 Mamer

MERSCH

1, rue d'Arlon
L-7513 Mersch

Centre Crédits Immobiliers

MONDORF-LES-BAINS

58, avenue François Clement
L-5612 Mondorf-les-Bains

NIEDERANVEN

141, route de Trèves
L-6940 Niederanven

PÉTANGE

1, rue Robert Schuman
L-4779 Pétange

REDANGE-SUR-ATTERT

35, Grand'Rue
L-8510 Redange-sur-Attert

REMICH

24, route de l'Europe
L-5531 Remich

SCHIFFLANGE

36-38, avenue de la Libération
L-3850 Schifflange

STEINFORT

5-7, square du Général Patton
L-8443 Steinfort

STRASSEN

255, route d'Arlon
L-8011 Strassen

Centre Crédits Immobiliers
Centre Clientèle Professionnelle
Service Client
Tél. : (+352) 42 42-2000

TÉTANGE/KÄLDALL

149, rue Principale
L-3770 Tétange

WEISWAMPACH

33, Gruuss-Strooss
L-9991 Weiswampach
Centre d'Affaires Entreprises
Nord
Tél. : (+352) 42 42-64 39

WILTZ

53-55, Grand'Rue
L-9530 Wiltz

Centre Crédits Immobiliers
Centre de Banque Privée
Nord(Wiltz)
Tél. : (+352) 42 42-54 52
Fax : (+352) 42 42-53 98

A photograph of a modern office building with a glass-enclosed skybridge connecting two wings. The building has a grid-like facade of windows. In the foreground, there is a well-maintained green lawn with visible mowing stripes, a low hedge, and some trees. The sky is blue with light clouds.

FILIALES, PARTICIPATION, BUSINESS CENTERS/ SUCCURSALE,

**ET AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE ACTIVES
AU LUXEMBOURG**

ADMINISTRATION CENTRALE**BGL BNP PARIBAS S.A.**

50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
Tél. : (+352) 42 42-1
Fax : (+352) 42 42-33 12 ou -25 05
www.bgl.lu
info@bgl.lu

FILIALES**LUXEMBOURG****BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS S.A.**

10, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 43 47-89
Fax : (+352) 26 43 47-88
www.leasingsolutions.bnpparibas.com

BNP PARIBAS LEASE GROUP LUXEMBOURG S.A.

10, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
Tél. : (+352) 47 99-85 06
Fax : (+352) 47 99-52 96
www.bgl.lu
leasing@bgl.lu

GLOBAL GENERAL PARTNER S.A.

50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
Tél. : (+352) 42 42-75 72
Fax : (+352) 42 42-81 37

PARTICIPATION**LUXEMBOURG****CARDIF LUX VIE**

23-25, avenue de la Porte-Neuve
L-2227 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 214-1
Fax : (+352) 26 214-93 71
www.cardifluxvie.com

BUSINESS CENTERS**ALLEMAGNE****BUSINESS CENTER COBLENCE**

August-Thyssen-Straße 27
D-56070 Coblenz

BUSINESS CENTER**SARREBRUCK**

Europaallee 29
D-66113 Sarrebruck
Tél. : (+49) 681 761686-62

BUSINESS CENTER TREVES**(Succursale)**

Herzogenbuscher Str. 10
D-54292 Trèves
Tél. : (+49) 651 460 40 10
Fax : (+49) 651 994 96 09

LUXEMBOURG**BUSINESS CENTER LUXEMBOURG**

50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
Tél. : (+352) 42 42-20 08
Fax : (+352) 42 42-51 41

**AUTRES SOCIÉTÉS
DU GROUPE ACTIVES
AU LUXEMBOURG****ARVAL LUXEMBOURG S.A.**

36, route de Longwy
L-8080 Bertrange
Tél. : (+352) 44 91-801
Fax : (+352) 44 91-90
www.arval.lu
info@arval.lu

BNP PARIBAS ASSET**MANAGEMENT LUXEMBOURG**

10, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 46-30 01
Fax : (+352) 26 46-91 70
www.bnpparibas-am.lu

**BNP PARIBAS REAL ESTATE
INVESTMENT MANAGEMENT
LUXEMBOURG S.A.**

Bâtiment Kronos - 3^e étage
10, rue Edward Steichen
L- 2540 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 26-06 1
Fax : (+352) 26 26-06 26
www.realestate.bnpparibas.lu

**BNP PARIBAS REAL ESTATE
ADVISORY & PROPERTY
MANAGEMENT S.A.**

Bâtiment Kronos -
Rez-de-Chaussée
10, rue Edward Steichen
L- 2540 Luxembourg
Tél. : (+352) 34 94-84
Fax : (+352) 34 94-73
www.realestate.bnpparibas.lu

**BNP PARIBAS SECURITIES
SERVICES LUXEMBOURG**

60, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 96-20 00
<http://securities.bnpparibas.com/>

SUIVEZ-NOUS



BGL BNP PARIBAS

Société anonyme

50, avenue J.F. Kennedy – L-2951 Luxembourg

Tél. (+352) 42 42-1 – Fax (+352) 42 42-33 12

R.C.S. Luxembourg : B 6481

www.bgl.lu



**BGL
BNP PARIBAS**

La banque
d'un monde
qui change